

C.R.A.C. N° 30 (2015-2016)

3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 27 octobre 2015

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	1
<i>La situation du fret ferroviaire</i>	1
<i>Auditions</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Onkelinx, Mme Salvi, M. Bellot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	3
<i>Projets et propositions</i>	3
<i>Proposition de résolution visant à promouvoir l'accessibilité des chiens d'assistance dans les établissements et installations destinés au public, déposée par Mmes Morreale et Vienne (Doc. 168 (2014-2015) N° 1)</i>	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	3
<i>Exposé de Mme Morreale, coauteure de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale.....	4
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Salvi, Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Morreale.....	5
<i>Examen et vote des articles</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne.....	9
<i>Reprise de la séance</i>	9
<i>Proposition de résolution visant à promouvoir l'accessibilité des chiens d'assistance dans les établissements et installations destinés au public, déposée par Mmes Morreale et Vienne (Doc. 168 (2014-2015) N° 1)</i>	9
<i>Examen et vote des articles (Suite)</i>	

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Durenne, Morreale.....	9
<i>Vote sur l'ensemble.....</i>	10
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	10
<i>Proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre l'homophobie et à ouvrir le don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, déposée par M. Lefebvre (Doc. 199 (2014-2015) N° I).....</i>	10
<i>Désignation d'un rapporteur.....</i>	10
<i>Exposé de M. Lefebvre, auteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Lefebvre.....	10
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, Mmes Salvi, Durenne, MM. Puget, Wahl, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Lefebvre.....	12
<i>Interpellations et questions orales.....</i>	18
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'élargissement du pont des Trous et la consultation populaire tournaisienne » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement du pont des Trous »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, Mme Waroux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	18
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan européen d'investissement et les opportunités de partenariat avec le secteur privé »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	24
<i>Question orale de M. Gillot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture de l'autoroute A601 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Gillot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	26
<i>Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie « bruit » du réseau routier wallon »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de	

l'Action sociale et du Patrimoine..... 27

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Hiver sur les routes wallonnes »;

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Hiver 2015-2016 et la situation dans la Province de Luxembourg »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 28

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégâts causés par les manifestants lors de la grève du lundi 19 octobre 2015 » ;

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la plainte de la Région wallonne pour dégradation du domaine public » ;

Question orale de Mme Salvi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les dégradations occasionnées au réseau routier lors du mouvement social du 19 octobre 2015 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Puget, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le marché public pour l'expérience pilote de petit éolien »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 34

Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les outils contre les erreurs des auteurs de projets »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Waroux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 35

Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la préservation des pavés belges »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Waroux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 37

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la programmation des travaux routiers et autoroutiers en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 38

Question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le petit éolien »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 40

Question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les débordements observés lors des derniers mouvements de grève ».....41

Question orale de M. Desquesnes à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les réseaux EuroVélo 3 » et « EuroVélo 5 » en Wallonie »..... 42

Reprise de la séance..... 42

Interpellations et questions orales (Suite)..... 42

Question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le renforcement de la signalisation spécifique aux camions sur les autoroutes belges »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bellot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 43

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le partenariat de la Wallonie avec le système d'avertissement « Coyote » »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 43

Question orale de Mme Lecomte à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les enfants victimes de la route » ;

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implication des citoyens en matière de sécurité routière »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lecomte, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 44

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction des quads dans certaines zones urbaines »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gonzalez Moyano, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 47

Rappel au règlement 49

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction des quads dans certaines zones urbaines » (Suite)

Intervenants : Mme Gonzalez Moyano.....	49
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le passage des services de secours en cas d'embouteillages »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	49
<i>Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le label BackSafe ».....</i>	
	50
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la rénovation du Grand Théâtre de Verviers »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	50
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du Triage-Lavoir de Péronnes-lez-Binche »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Destrebecq, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	51
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la stratégie de restauration et de valorisation du patrimoine industriel wallon »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	53
<i>Question orale de Mme Lecomte à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les arrêts cardiaques »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lecomte, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	55
<i>Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réalisation d'enquêtes épidémiologiques standardisées auprès des malades du cancer »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Waroux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	56
<i>Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la santé mentale des jeunes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Trotta, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	58
<i>Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal de promotion de la santé »</i>	

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 60

Question orale de Mme Gahouchi à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir des centres de planning familial » ;

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la délivrance de la pilule contraceptive et de la pilule du lendemain dans les centres de planning en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 61

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le gel des subsides aux postes médicaux de garde »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 62

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les « Cannabis social club » »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 64

Question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les politiques de prévention en matière de cancer de la peau »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Puget, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 65

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le développement des associations de santé intégrée »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 66

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les communautés thérapeutiques pour personnes toxicomanes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 68

Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les répercussions wallonnes de l'appel à projets visant des accouchements avec séjour hospitalier écourté »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 69

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le recours introduit contre l'attribution des appareils de résonance magnétique nucléaire »..... 70

Reprise de la séance..... 70

Interpellations et questions orales (Suite)..... 70

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'adjudication du marché visant l'étude relative au futur régime des allocations familiales »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 70

Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le rôle de la Région par rapport aux actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 72

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suicide chez les aînés » ;

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre le suicide en Wallonie »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Pécriaux, Trotta, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 73

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'application de la TVA dans les maisons de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 75

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la répartition des bureaux régionaux de l'AWIPH »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 76

Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre du plan Grand Froid 2015 » ;

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Grand Froid 2015-2016 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Lambelin, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux

publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 77

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les services de répit »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Trotta, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 80

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention et la prise en charge de l'anorexie mentale »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Trotta, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 82

Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture du camping de Brugelette »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 83

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le soutien à la ligue Handisport francophone »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 84

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les suites du « sit-in » » du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) » ;

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accueil des personnes handicapées en grande dépendance » ;

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Autisme » ;

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Autisme »

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Defrang-Firket, De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 86

Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'accueil de Français atteints d'un handicap en Wallonie » ;

Question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les critiques relatives à l'accueil de personnes handicapées françaises sur le territoire wallon »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé,

de l'Action sociale et du Patrimoine.....	90
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet « Sour'dimension » »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	92
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la révolution dans le partage public-privé des lits en maisons de repos »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	93
<i>Question orale de Mme Defraigne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le volontariat » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le volontariat en Wallonie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	95
<i>Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implication de la Wallonie dans la mise en œuvre du service citoyen ».....</i>	
	96
<i>Question de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la charte associative ».....</i>	
	97
<i>Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aides à l'investissement des entreprises de travail adapté » ;</i>	
<i>Question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les entreprises de travail adapté et les organismes pénitentiaires ».....</i>	
	97
<i>Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le travail de première ligne des services d'insertion sociale ».....</i>	
	97
<i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la convention relative au centre de ressources « handicap et sexualité » ».....</i>	
	97
<i>Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement des services de médiation de dettes au sein des CPAS ».....</i>	
	98
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les structures organisant les cours de français pour les primo-arrivant ».....</i>	
	98
<i>Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le phénomène des « loverboy »</i>	

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 98

Liste des intervenants..... 101

Abréviations courantes..... 102

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 21 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Je vous propose de démarrer nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission.

On peut peut-être commencer l'examen de l'arriéré avant d'atteindre le quorum.

Je vous propose de démarrer, d'abord, par l'arriéré, en excusant notre secrétaire de commission, M. Charpentier, qui est retenu pour raisons familiales. Il est remplacé par M. Piérard.

Pour l'examen de l'arriéré, la parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - J'ai une petite question à vous poser, Madame la Présidente.

Lors de notre dernière commission, il a été dit et il a été proposé par M. le Ministre de mettre la proposition de décret visant à intégrer l'apprentissage de l'utilisation de l'éthylotest, ainsi que la proposition de résolution à l'étude auprès du Conseil supérieur de la sécurité routière wallonne. Je voudrais voir si cela a été fait et s'il y a une *deadline* pour le retour, après consultation de cet organe.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Sur la forme, je ne pense pas que l'examen de l'arriéré soit l'occasion de demander des justifications des actes qui ont été posés par le ministre. N'hésitez pas à poser votre question par écrit.

Mme la Présidente. - Monsieur Puget, dont acte. Je proposerai de le faire en ce sens pour respecter les formes.

M. Puget (PP). - Je prie M. le Ministre de m'excuser sur la forme utilisée par André-Pierre Puget.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Sur le fond, le dossier suit son cours.

Mme la Présidente. - Très bien.

Y a-t-il d'autres remarques, des propositions de décret ou de résolution que vous voulez voir mettre à l'ordre du jour ?

Personne. Merci.

La situation du fret ferroviaire

Auditions

Mme la Présidente. - Nous allons organiser les auditions prévues sur le fret ferroviaire. Rappelez-vous, nous avons convenu ces auditions le jeudi 19 novembre prochain. Les différents groupes ont remis des propositions de personnes à auditionner. Je propose aux différents groupes de les présenter.

Pour le groupe MR, la parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Pour le groupe MR, les propositions sont :

- M. Samuel Salens, conseiller au département environnement énergie mobilité de l'Union wallonne des entreprises ;
- le responsable logistique d'Arcelor ;
- M. Éric De Brouwers, CEO d'Eurorail, entreprise de fret ferroviaire ;
- Mme Daphné Wouters, Cellule ferroviaire du SPW.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Pour le groupe PS :

- M. Mathieu Nicaise, consultant de Wallonia logistic, qui est expert en ferroviaire, qui a participé à la rédaction du cahier des charges ;
- pour le cœur de Hainaut, Mme Stéphanie Libert, IDEA, qui gère les dossiers OFP ;
- Albert Counet, gérant d'AC+, consultant et ancien général manager de B Logistic ;
- la DGO2 qui a mené des études sur le fret en Wallonie ;
- les EFP, le directeur général, Yvon Loyaerts, et sa directrice, Daphné Wouters.

Mme la Présidente. - Les propositions pour le groupe cdH, la parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Nous avons également Mme Wouters. C'est une unanimité, à ce stade.

Nous proposons M. Pauwels, le CEO de la SNCB Logistics, je ne pense pas qu'il a encore déjà été cité et M. Hansen, le président du conseil d'administration de SNCB Logistics.

Mme la Présidente. - Pour essayer d'avancer peut-être une première proposition, d'une part, peut-être essayer quand même d'avoir Mme Wouters pour la cellule ferroviaire du SPW, étant donné qu'elle est demandée par les différents groupes.

Je vois, pour la proposition du MR, M. Saelens pour l'Union wallonne des entreprises que je ne vois repris nulle part. Cela, à mon avis, on pourrait peut-être avancer là-dessus.

Pour le cdH, je vois SNCB Logistics deux fois en la personne de M. Hansen et de M. Pauwels. Là, je proposerai peut-être d'entendre le CEO, plutôt que d'avoir deux représentants pour la même instance. Ce serait peut-être plus rationnel.

Mme Salvi (cdH). - D'un côté, il y a le président du conseil d'administration et le CEO. Je pense qu'il peut y avoir un intérêt à les entendre tous les deux, me semble-t-il. Ils ont la même casquette Logistics, mais le conseil d'administration n'est pas tout à fait la même chose que le CEO.

Mme la Présidente. - En fait, pour vous dire, en termes de...

Mme Salvi (cdH). - Ou alors, ils le font

ensemble. Ils peuvent éventuellement le faire ensemble et partager le temps de travail, si cela leur convient. S'il faut faire un choix, je préfère le CEO.

Mme la Présidente. - Il faut donc adapter le temps de parole et, sinon, le CEO de préférence, d'accord. On pourrait peut-être avancer là-dessus.

Nous pourrions peut-être avoir quelqu'un pour l'opérateur ferroviaire de proximité, Stéphanie Libert, ce qui nous permettrait d'avoir deux hommes, deux femmes – vous savez que je tiens fortement à la parité, surtout lorsque je vois des personnes compétentes proposées – et au moins de rester dans un calendrier et un nombre, pour la première audition, de quatre personnes.

Je proposerai alors :

- Daphné Wouters, représentante habilitée de la Cellule ferroviaire du SPW ;
- Samuel Saelens, Conseiller au Département Environnement, Énergie, Aménagement du territoire et Mobilité à l'Union wallonne des entreprises ;
- M. Hansen, président du conseil d'administration de SNCB Logistics ;
- M. Pauwels, CEO de SNCB Logistics ;
- Stéphanie Libert, Directrice Aménagement du territoire, Urbanisme et Foncier à l'IDEA, pour l'opérateur ferroviaire de proximité.

Pouvons-nous avancer comme cela pour une première salve d'auditions ?

M. Onkelinx (PS). - Il faudra peut-être faire une deuxième séance, avec les propositions que l'on a faites aussi. Moi, je pensais que M. Nicaise était important aussi. Il est le consultant de Wallonia Logistic. Je pense que c'est quand même un minimum – c'est un expert, en plus – que l'on puisse l'entendre. Cela apportait quand même quelque chose de supplémentaire au débat.

Mme la Présidente. - Madame Salvi, vous vouliez intervenir aussi ?

Mme Salvi (cdH). - Oui, Madame la Présidente.

Simplement, une question d'organisation. Si les auditions restent bien le 19 novembre, j'ai cru comprendre qu'un colloque devait avoir lieu au Parlement le 17 novembre. Avez-vous déjà des informations sur la tenue ou pas des commissions ce jour-là, en même temps que le colloque ? Notre

commission aura-t-elle lieu ou pas ?

En sachant, par ailleurs, aussi que les débats budgétaires risquent d'arriver en même temps, je voulais juste que vous puissiez m'assurer que la tenue des auditions, cette semaine-là, reste judicieuse ou pas.

Mme la Présidente. - C'est justement la raison de mon extrême prudence par rapport aux auditions, au fait que j'aimerais quand même cadrer cela avec un nombre de personnes restreint. En effet, le 17 novembre, avec le colloque relatif au Mouvement wallon, il y a quand même eu une discussion en Conférence des présidents visant à faire en sorte que le colloque ait bien lieu, mais en même temps que l'ensemble des commissions, puisqu'il n'y avait pas unanimité autour de la table de décider de transférer l'ensemble des commissions le jeudi. Cela va donc perturber quand même fortement les travaux parlementaires, sachant qu'en plus, le fait que le colloque ait lieu et qu'il y ait des commissions en même temps pourrait amener toute une série aussi de parlementaires à assister au colloque une fois que leurs questions sont posées dans leurs commissions respectives. Cela peut aussi se faire.

Entre temps, je pense que M. Onkelinx a peut-être des informations complémentaires, en tant que membre du Bureau.

M. Onkelinx (PS). - Nous aurons, sur le sujet, demain, un Bureau élargi, avec le point à l'ordre du jour. On ne peut pas encore répondre maintenant de ce que l'on va faire demain.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - J'entends que vous allez parler du fret ferroviaire et vous n'avez pas d'académique dedans. Moi, je vous suggèrerais le professeur Gathon de HEC à Liège, qui est quand même expert en matière ferroviaire, mais à un autre niveau que l'opérationnel. C'est plutôt sur les grandes tendances du transport de marchandises et de personnes au niveau belge et européen. C'est une suggestion.

Mme la Présidente. - Seriez-vous d'accord peut-être d'envisager cette audition, en tout cas cette nouvelle personne à auditionner dans un second temps ?

Si M. le Ministre peut l'envisager comme cela, cela veut dire que l'on va prendre quand même pas mal de temps sur le fret ferroviaire, mais bon, c'est

un dossier qui le mérite et cela nous permettrait quand même de garder une certaine souplesse par rapport à notre jeudi 19 novembre pour être dans des limites de temps raisonnables pour les uns et pour les autres.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Moi, principalement, je suis à la disposition du Parlement. C'est donc vous qui arrêtez les travaux et on s'adapte. J'ajoute juste, pour mettre l'eau à la bouche de chacun, que dans la même période va revenir, au-delà des travaux budgétaires, le décret sur l'OIP.

Mme la Présidente. - En effet, nous avons du pain sur la planche.

Je vous propose d'avancer pour le 19 novembre avec Mme Wauters, Mme Libert, M. Pauwels et/ou M. Hansen et/ou M. Saelens, dans un premier temps.

Dans un second temps, nous arriverons avec les différents intervenants proposés pour une deuxième salve d'audition. Si tout le monde est d'accord, on peut considérer cela à l'unanimité.

Parfait, on avance comme cela.

Je vous propose de passer au point suivant.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

Mme la Présidente. - La question orale de M. Gillot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la création de nouveaux lits en maison de repos », est transformée en question écrite.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ DES CHIENS D'ASSISTANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS DESTINÉS AU PUBLIC, DÉPOSÉE PAR MMES MORREALE ET VIENNE (DOC. 168 (2014-2015) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à

promouvoir l'accessibilité des chiens d'assistance dans les établissements et installations destinés au public, déposée par Mmes Morreale et Vienne (Doc. 168 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Pécriaux est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de Mme Morreale, coauteure de la proposition de résolution

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est effectivement une proposition de résolution que nous avons déposée suite à des échos et à des contacts que nous avons eus avec des associations qui s'occupent de chiens d'assistance. On a déjà eu l'occasion d'en discuter ensemble lors de questions orales. Mme Vienne, qui a exercé aussi des fonctions de ministre de l'action sociale, il y a quelques années, avait marqué aussi son intérêt pour la question.

La présence d'un chien d'assistance dans le quotidien des personnes, qu'elles soient malvoyantes, porteuses d'un handicap moteur, malentendantes ou personnes épileptiques, cela représente un sentiment de sécurité et cela renforce l'autonomie de ces personnes. C'est pourquoi le législateur wallon a prévu au sein du Conseil wallon de l'Action sociale diverses mesures afin de garantir l'accessibilité des chiens d'assistance dans les lieux publics.

Malheureusement, dans les faits, on constate qu'il n'est pas rare que les personnes concernées se voient régulièrement refuser l'accès de leur chien. Cela a fait l'objet d'échos, notamment dans la presse.

Les associations du secteur déplorent, dès lors – et je pense que c'est un des noeuds du problème – que le dispositif législatif soit trop méconnu. En effet, il paraît important d'insister sur la notion de chien d'assistance, qui n'est pas un chien de compagnie, mais qui est dressé pour accompagner les personnes handicapées dans la vie quotidienne et qui ne concerne dès lors pas uniquement que les

malvoyants. Cela peut paraître parfois étonnant que l'on rentre dans des lieux publics avec un chien, en sachant que l'on se porte très bien ou que l'on vient éventuellement avec sa famille. C'est parce que ce chien est en formation, qu'il a besoin de fréquenter des lieux sociaux et que, dès lors, il doit être écolé. Cela ne représente ou ne correspond pas à la représentation que l'on se fait d'un chien d'assistance avec, au bout de la laisse éventuellement – généralement, il n'y a pas de laisse, d'ailleurs – un chien d'assistance.

Ces associations regrettent également que, actuellement, le processus de dépôt d'une plainte en cas de non-respect des obligations d'accès ne soit pas plus facile – il est vrai que c'est relativement complexe pour les personnes concernées – mais surtout que les sanctions prévues dans le code ne soient pas appliquées.

Il ressort également des contacts que nous avons pu avoir avec les acteurs de terrain que le refus d'accès aux chiens d'assistance soit, dans la plupart des cas, le résultat d'un manque d'informations et non le fait d'un acte malveillant. Cela démontre, dès lors, toute l'importance d'accompagner et de sensibiliser les propriétaires d'un lieu ouvert au public afin d'éviter des refus malencontreux et souvent involontaires.

La résolution que nous présentons aujourd'hui à l'examen de votre commission propose de renforcer les mesures de sensibilisation relatives aux droits des personnes ayant un chien d'assistance et de garantir le respect de la législation.

De manière générale, nous invitons le Gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des dispositions prévues pour l'accès des chiens d'assistance, en menant, notamment, une campagne qui rappellera les obligations en matière d'accueil des chiens d'assistance dans les établissements ouverts au public.

Afin de permettre une reconnaissance plus facile des chiens d'assistance, nous sollicitons du Gouvernement qu'il étudie la possibilité de créer ce que l'on pourrait appeler un passeport pour les chiens d'assistance, une manière d'identifier qu'il ne s'agit pas d'un chien de compagnie tel qu'il existe, par exemple, en Région bruxelloise. Cela permettra de rappeler les droits des propriétaires, lorsqu'ils souhaitent accéder à un lieu public.

On a parlé de la Région bruxelloise, mais la France vient de montrer l'exemple en créant une semaine de sensibilisation aux chiens d'assistance, afin de sensibiliser le grand public et les commerces aux problèmes des non-voyants. À cette occasion, la Secrétaire d'État, Martine Pinville, a présenté un nouveau pictogramme pour faciliter l'accès des chiens guides d'aveugles ou d'assistance à tous les établissements recevant du public. Nous proposons d'ailleurs un amendement au texte que nous examinons aujourd'hui, afin que le gouvernement étudie l'utilisation d'un tel pictogramme en Wallonie.

En effet, les difficultés rencontrées en Wallonie dans l'application et la mise en œuvre des dispositions légales visant à garantir l'accès des chiens d'assistance sont les mêmes en France.

Face à ce problème, le Gouvernement en collaboration avec le secteur associatif a travaillé à la création de ce pictogramme, pour rappeler que, malgré les textes existants, de nombreux cas de refus dans les taxis, les hôtels et les commerces sont encore répertoriés par les maîtres de chiens guides ou d'assistance. Ce pictogramme vise à sensibiliser tant les professionnels que les clients de ces établissements.

Malheureusement, comme je l'indiquais en commençant mon intervention, les associations regrettent les procédures complexes qui sont actuellement mises en place dans le dépôt des plaintes auprès du Centre interfédéral pour l'égalité des chances. C'est pourquoi, nous sollicitons également le Gouvernement afin qu'il puisse simplifier les démarches en vue du dépôt des plaintes auprès du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, en imaginant évidemment – et c'est l'objectif de notre résolution – qu'on ne soit pas là pour punir, mais plutôt pour sensibiliser. On imagine que si la sensibilisation et si la campagne d'information est suffisamment efficace, on arrivera à ne pas qu'il y ait de dépôt de plainte, mais le cas échéant, si vraiment il y avait des cas malveillants, il faut que les droits des personnes propriétaires d'un chien d'assistance soient garantis. Nous demandons alors que les sanctions prévues dans le Code wallon de l'action sociale soient pleinement appliquées, en cas de non-respect.

Voilà, chers collègues, Monsieur le Ministre, l'objet de notre proposition de résolution.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Merci, Mme Morreale, pour l'exposé d'une proposition de résolution qui, effectivement, est, in fine, l'issue d'une série de discussions que nous avons déjà eues au sein de cette commission et, effectivement, de problématiques qui se vivent sur le terrain.

Avant d'aller plus loin, j'avais à mon tour deux questions à vous poser par rapport à cette proposition de résolution. Tout d'abord, il y a la question du passeport pour chien d'assistance. J'aurais souhaité éventuellement que vous puissiez un peu plus expliciter cette notion, puisque l'on sait, aujourd'hui, qu'en vertu de l'article 828 du Code réglementaire, l'accompagnant du chien d'assistance reçoit déjà, à la fin du dressage de l'association ou de l'inspecteur agréé qui l'a dressé, un carnet qui atteste justement ou permet d'attester de la qualité du chien d'assistance, de sa formation et du suivi annuel effectué, ainsi que l'identité de l'accompagnant. J'aurais donc souhaité savoir qu'elle était, in fine, la différence entre le carnet qui est déjà prévu et le passeport que vous souhaiteriez, sachant que dans le cadre de la campagne « mon chien d'assistance » est venue, justement, de la Cocom. Le passeport relatif au chien d'assistance permet, quant à lui, d'informer justement la personne détentrice d'un chien d'assistance de ses droits d'accéder aux lieux ouverts ou publics et de sensibiliser les établissements publics à la réglementation en vigueur en Région bruxelloise.

Quelle est, selon vous, la plus-value de cette notion de passeport par rapport à ce qui existe déjà ?

Deuxième question peut-être un peu plus pratico-pratique, c'était la question des chiffres. Vous mettez en effet en évidence qu'il y a une série de plaintes. Pouvez-vous, à ce stade, étayer les différents propos avec des chiffres concrets sur les dispositifs législatifs qui sont méconnus ?

En effet, je voulais simplement mettre en exergue une déclaration du ministre, en décembre 2014, qui indiquait que les plaintes concernant le refus d'accès d'un chien d'assistance étaient assez rarissimes en Région wallonne et que l'AWIPH n'avait été saisie d'aucune plainte. C'est plutôt le Centre pour l'égalité des chances qui avait

enregistré des plaintes à ce sujet et qui les avait traitées par le biais de conciliations. J'aurais souhaité savoir si vous aviez des chiffres un peu plus précis.

Concernant la proposition de résolution elle-même, j'aurais souhaité déposer deux amendements, notamment sur le point 6 qui nous semblait être assez redondant par rapport à la demande que vous formulez au Gouvernement wallon au niveau du point 2. On souhaiterait déposer un amendement supprimant le point 6 de cette proposition de résolution.

Un autre amendement concerne le point 7 de la résolution. Il s'agit à mon avis d'une petite difficulté au niveau des termes utilisés : non pas « sur l'exécution d'un article », mais « en exécution d'un article ». C'est une petite correction plus technique.

Enfin, j'aurais souhaité m'adresser au ministre concernant le fait qu'il y a aussi des choses qui se mettent en place au niveau du Gouvernement et à travers le ministre, son cabinet et son administration, puisqu'il me semble qu'il y a déjà un peu plus d'un an, Monsieur le Ministre, vous aviez demandé à l'AWIPH d'entamer des réflexions en ce sens. Vous aviez également souhaité que des mesures supplémentaires puissent être mises en place pour éviter le refus d'accès des chiens d'assistance en lieux publics. Il me semble avoir vu passer un article traitant du sujet dans le trimestriel « Parlons-en » de l'AWIPH, en mars 2015. Je pense donc que cela pouvait être également intéressant, vu le débat qui nous est proposé aujourd'hui par le groupe socialiste, de présenter l'état d'avancement de la réflexion au niveau du Gouvernement. Et voir si, d'une manière ou d'une autre, une série de réflexions sont en cours pour pouvoir combler les lacunes qui existent encore aujourd'hui en Région wallonne.

Mme la Présidente. - Je propose aux différents commissaires de prendre la parole puis de céder la parole à M. le Ministre par rapport aux éléments complémentaires et enfin la signataire pourra répondre également aux différentes sollicitations.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je suis très contente que le travail soit à l'analyse, parce qu'il faut savoir qu'il n'y a à peu près aucune publicité qui a été faite autour de cette législation qui date quand même de 2006, à l'exception – comme on le disait

– du cercle fermé au niveau de l'AWIPH, où les informations sont arrivées.

Je suis contente aussi qu'il y ait une prise en charge transversale de la matière, parce qu'il faut quand même souligner qu'il y a l'homologue bruxelloise de M. le Ministre qui, sous la précédente législature, avait déjà pris des initiatives en la matière.

Da façon générale, je pense que le nombre de plaintes en Région wallonne – mais c'est à confirmer par M. le Ministre – serait très faible.

Il est important de souligner, dans cette proposition de résolution, que la mobilité pour tous, et la liberté, c'est vraiment quelque chose de primordial.

Je suis donc très heureuse d'accueillir maintenant ce travail qui est fait.

J'ai quelques questions un peu plus précises.

Concernant le point 2, qui vise la mise en place d'une campagne de communication, cela nous semble essentiel. Elle doit être récurrente et viser plus spécifiquement les secteurs Horéca, les secteurs de l'administration, les loisirs en général. N'oublions pas la police parce qu'en cas de refus d'accès, il ne faudrait pas que la police ne soit pas au courant des dispositions décrétales qui sont prises en la matière.

Concernant le point 3, je rejoins ma collègue Véronique Salvi quant à la mise en place d'un passeport : le passeport pour chien d'assistance, qui est le document portant à la connaissance de tous les différentes dispositions légales existantes, tel que cela a été lancé à Bruxelles sous l'ancienne législature. J'aurais aimé savoir quelle était la différence avec la carte chien d'assistance, qui est distribuée par les associations. Quel est le bilan de l'initiative bruxelloise en terme de notoriété de cette obligation ?

J'en arrive ensuite au point 4, qui vise à faciliter le dépôt de plainte auprès du Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Quelles sont les difficultés à cet égard, outre la notoriété déficiente de cette possibilité ? L'AWIPH ne pourrait-elle pas jouer un rôle ?

Le point 5, qui ne fait que paraphraser l'article 332 du CWASS, lequel prévoit que « le contrôle et la surveillance de l'application des dispositions du présent chapitre, ainsi que des

mesures réglementaires prises en exécution de celui-ci, sont assurés par les services de l'AWIPH ». À moins que l'on ait voulu émettre une critique quant à la gestion de l'AWIPH à cet égard, j'aimerais avoir un peu plus d'explications. Le ministre pourrait-il nous éclairer sur les initiatives prises par l'AWIPH à ce sujet, qui datent finalement de 2006, et les différents résultats obtenus ?

Concernant le point 6, je rejoins ma collègue parce que je me demandais aussi quelles étaient les différences avec le point 2.

J'en viens au point 7, qui demande au Gouvernement wallon de remettre un rapport annuel sur l'article 333. Cet article dispose que : « Le Gouvernement remet annuellement au Parlement wallon, selon les modalités qu'il détermine, un rapport sur l'exécution du présent chapitre ». En d'autres mots, les auteurs de la résolution demandent au Gouvernement un rapport annuel sur le fait que le Gouvernement doit remettre un rapport annuel sur l'exécution de cette obligation. Est-ce bien utile ? M. le Ministre pourrait nous indiquer comme le Gouvernement wallon a respecté cette obligation qui est déjà présente, comme je l'ai dit, dans le Décret de Mme Vienne depuis 2006 ?

Enfin, le point 8 demande au Gouvernement wallon d'appliquer les sanctions prévues par le Décret depuis 2006. Les auteurs veulent-ils mettre en évidence une éventuelle carence du Gouvernement à cet égard ? Le ministre peut-il nous éclairer sur l'initiative prise par le Gouvernement wallon depuis 2006 et sur les résultats respectivement engrangés par année depuis lors ?

Mme la Présidente. - M. le Ministre, vous avez été sollicité pour apporter vos éclairages par plusieurs députés.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour être honnête, mon éclairage ne sera que partiel, puisque je n'ai pas les éléments de réponse à toutes les questions, notamment celles qui visaient plus directement la diversité des actes qui ont été posés par l'AWIPH. C'est vrai que je n'ai pas rétroactivement sollicité l'AWIPH pour voir ce qui avait déjà été fait, l'enjeu étant surtout de me concentrer sur ce qui restait à faire. Dès lors, je n'ai

pas nécessairement le détail, mais s'il me parvient dans les meilleurs délais, je le transmettrai pour information et pour bon suivi.

Sur le fond de la résolution, je n'ai évidemment pas d'objection particulière. C'est vrai que l'accès des chiens d'assistance à tout établissement ouvert au public est garanti par le droit wallon, vous avez été plusieurs à le rappeler. L'accès aux établissements et installations peut néanmoins, dans certains cas de figure, être refusé, mais ce sont des régimes d'exception, qui sont expressément prévus par le cadre réglementaire et légal, et qui ne peut pas lui-même souffrir de circonstances dérogatoires, sans quoi l'on s'écarterait du principe de l'accès aux différents établissements qui sont ouverts au public.

Dès lors que l'on est dans le champ de l'une de ces exceptions, ce refus d'accès doit lui-même être porté à la connaissance du public par la voie d'affichage au moyen du modèle qui a été défini par le Gouvernement. J'entends bien, Madame Morreale, la réflexion connexe que vous portez sur une initiative française visant à une signalétique ou une labellisation qui serait plus large. Personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient.

Je veux rappeler aussi que ce refus d'accès est punissable d'une amende de 26 à 100 euros et que le Code wallon de l'action sociale et de la santé charge l'AWIPH de la surveillance et du contrôle de cette disposition. C'est donc très clairement un élément de droit qui s'applique à tous, avec sanctions possibles en cas de non-respect.

Il est vrai que depuis 2011, comme j'avais déjà pu le dire lors d'une précédente question parlementaire il y a de nombreux mois déjà, toute plainte dont l'AWIPH est saisie, relative au non-respect de ce libre accès aux chiens d'assistance aux établissements qui sont ouverts au public, est orientée vers le Centre pour l'égalité des chances qui, dans le cadre de sa mission de lutte contre les discriminations, dispose des ressources et des moyens qui sont appropriés pour pouvoir gérer de telles contestations.

À ce stade, le centre a effectué un relevé qui montre le peu de fréquence de ces situations ; en tout cas de celles qui sont déclarées parce qu'il y a probablement, comme on le dit d'autres secteurs, un « chiffre noir », c'est-à-dire des gens qui sont contrariés par un refus d'accès, mais qui ne font pas pour autant la démarche d'aller porter plainte.

En tout cas, en 2011, sept signalements avaient été portés à la connaissance du centre pour un refus d'accès à un taxi, un commerce, une salle d'attente d'un orthodontiste, un hôpital. En 2012, c'était quatre signalements, paradoxalement dans un parc animalier, un service ambulancier ou des snacks. Aucun signalement en 2013 et deux signalements en 2014, un médecin de l'ONEM et une prison.

Probablement, soyons clairs, que la publicité qui est relative à ce droit reste encore insuffisante à ce jour et je ne suis pas certain que si on devait demain faire un micro-trottoir auprès d'une série d'établissements qui sont ouverts au public, chacun ait conscience de cette disposition réglementaire et décrétales. Probablement que c'est davantage en fonction des circonstances ou de ce que d'aucuns baptisent la bonne foi que les choses s'organisent.

Qu'il faille demain, à travers votre résolution, mettre en œuvre a minima une campagne de sensibilisation plus large, même si cela a un coût, cela ne me semble pas être un coût inutile parce que c'est probablement une manière de mieux faire prendre conscience aux différents interlocuteurs de la nécessité de cette ouverture et de ce libre accès nonobstant les conditions d'exclusion qui sont prévues.

Se posera évidemment le problème corollaire du contrôle des établissements en vue de les sanctionner. Le Code wallon de l'action sociale et de la santé charge l'AWIPH de cette surveillance et du contrôle, mais dans les faits – appelons un chat un chat ou un chien un chien – l'agence n'a pas les moyens d'assurer cette surveillance aujourd'hui.

Plutôt que vouloir accroître les moyens destinés à la sanction et au contrôle, consacrons du temps et de l'énergie, le cas échéant, plus en amont à travers les campagnes de sensibilisation que vous suggérez.

Je rappelle aussi que l'arrêté qui a été pris en matière d'aide individuelle de l'AWIPH prévoit le remboursement d'un montant forfaitaire de 5 000 euros TVA comprise pour l'achat et le dressage d'un chien-guide et pour la formation du demandeur.

La proposition consiste à étendre aussi la disposition à l'ensemble des chiens d'assistance, ce qui pourrait effectivement être un pas dans la bonne direction.

Pour ce qui me concerne, du côté du Gouvernement wallon, on accueille plutôt

favorablement la proposition de résolution nonobstant les propres éléments correctifs que les différents parlementaires ont souhaité eux-mêmes apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je voudrais me réjouir à la fois de la réaction positive et du fait que nous partageons les mêmes préoccupations et de la poursuite du chemin de cette proposition de résolution. Je sens aussi un écho dans la sensibilité à la thématique de la part du Gouvernement.

On avait déjà eu l'occasion d'en discuter, en décembre, avec le ministre lorsqu'on avait mis en lumière la problématique avec des personnes qui relayaient qu'elles s'étaient rendues dans des grandes surfaces et qu'elles avaient été bloquées.

Cela me permet d'ailleurs de répondre à la première question, celle de ma collègue, Mme Salvi. En fait, quel est l'intérêt ? Il est double. C'est à la fois – et j'ai essayé de le dire dans mon intervention – que cela ne concerne pas uniquement la personne qui est porteuse de handicaps, mais que cela concerne aussi sa famille d'accueil, donc lorsqu'il est en cours de dressage. C'est là parfois que le message est un peu biaisé puisque, quand on rentre dans un établissement avec un bébé chien, cela a beau être attendrissant, quand on est dans un commerce, dans une grande surface, on se replie derrière une interdiction que je peux tout à fait comprendre, qui est de dire : « Madame, les chiens ne sont pas admis dans cet établissement ».

S'il est en écolage, parce que son objectif, c'est de permettre à terme qu'il puisse donner plus d'autonomie à une personne handicapée, les choses sont différentes et c'est pour cela aussi qu'il faut avoir un passeport qui reprenne les dispositions décrétales sur un petit dépliant explicatif vraiment très court.

Pour répondre à la question de Mme Durenne, pourquoi cela ne doit pas à mon avis venir uniquement de l'association, c'est parce que cela a plus de poids si cela vient de l'AWIPH ou du Gouvernement pour montrer qu'il y a un décret qui explique vraiment en quelques mesures qu'on peut autoriser, qu'on doit autoriser sauf exception, tel que cela a été évoqué par M. le Ministre.

Peu de plaintes sont déposées, c'est vrai. D'abord, parce que je pense que, sur le fond, les

personnes, soit qui dressent un chien, soit les personnes handicapées, n'ont pas particulièrement envie qu'on en arrive à un dépôt de plainte. Elles se retournent généralement vers l'association ou les personnes qui les ont orientées pour faire écoler ce chien pour signaler la difficulté. Ce sont ces personnes qui, généralement, vont dans les commerces en question pour aller sensibiliser et pour essayer de déminer la situation et, généralement, cela s'apaise.

D'où l'intérêt de pouvoir peut-être faire des campagnes de sensibilisation. Je partage le point de vue que c'est en amont et dans la sensibilisation, dans l'information qu'on arrivera à résoudre plus de 99 % des situations. Si vraiment, il devait y avoir des récalcitrants, alors, malheureusement, on appliquerait des sanctions, mais je pense que c'est tout à fait marginal.

De la même manière qu'on a la semaine pour les malvoyants, ce serait peut-être intéressant de pouvoir venir avec une thématique de temps en temps, en tout cas une fois par an, à des périodes particulières peut-être, ce qui permettrait de rappeler la législation ; il y a plein de commerces qui s'ouvrent ou des gens qui changent, des indépendants qui reprennent d'autres commerces et ils n'ont pas spécialement l'information. Cela permet de recontextualiser et d'éviter les difficultés auxquelles sont parfois confrontés – ce sont les témoignages qui nous reviennent – les personnes qui sont soit familles d'accueil, soit personnes atteintes d'un handicap moteur, épileptiques, malvoyantes ou aveugles.

L'objectif est vraiment de pouvoir dire que quand on rentre avec un chien d'assistance, cela n'est pas un caprice parce qu'on a envie envers et contre tout de rentrer avec son chien parce qu'on l'aime bien. Non, c'est parce qu'il y a un objectif d'aller et de donner une autonomie à des personnes handicapées de faire en sorte que nous ayons une meilleure inclusion au sein de notre société. Je pense que c'est un objectif que nous sommes un certain nombre à poursuivre dans cette salle.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles de la proposition de

résolution visant à promouvoir l'accessibilité des chiens d'assistance dans les établissements et installations destinés au public, déposée par Mmes Morreale et Vienne (Doc. 168 (2014-2015) N° 1).

Des amendements n° 1 à 3 (Doc.168 (2015-2016) N° 2) sont déposés.

Article unique

À cet article, un amendement n° 1 (Doc. 168 (2015-2016) N° 2) a été déposé par Mmes Morreale et Salvi.

Cet amendement a déjà été présenté et justifié. Il concerne la demande au Gouvernement figurant au point 6 qui doit être supprimé.

Mme Durenne (MR). - Madame la Présidente, je demande une suspension de séance.

Mme la Présidente. - Pourrais-je connaître le motif ?

Mme Durenne (MR). - Oui, je dois vérifier le troisième amendement.

Mme la Présidente. - La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 10 heures 5 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 10 heures 11 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Je vous propose de reprendre nos travaux.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PROMOUVOIR L'ACCESSIBILITÉ DES CHIENS D'ASSISTANCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS DESTINÉS AU PUBLIC, DÉPOSÉE PAR MMES MORREALE ET VIENNE (DOC. 168 (2014-2015) N° 1)

*Examen et vote des articles
(Suite)*

Mme la Présidente. - Je vous propose de passer aux votes des amendements.

L'amendement n° 1 (Doc.168 (2015-2016) N° 2) déposé par Mmes Morreale et Salvi est adopté à l'unanimité des membres.

L'amendement n° 2 (Doc.168 (2015-2016) N° 2) déposé par Mmes Morreale et Salvi est adopté à l'unanimité des membres.

L'amendement n° 3 (Doc.168 (2015-2016) N° 2) a également été présenté par Mme Morreale.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Durenne (MR). - Simplement, Madame la Députée, pourriez-vous me donner le nombre de lieux concernés ?

(Rumeurs)

Aucune idée ? Plus ou moins ?

Ici, par le pictogramme, on a pour l'interdiction, cela, c'est ok et il n'y avait pas pour l'autorisation. Par l'interdiction, aviez-vous déjà une idée du nombre de lieux concernés ?

Mme Morreale (PS). - En fait, cela concerne tous les lieux publics. L'objectif est de pouvoir non pas travailler par la négative en disant que c'est interdit, que les chiens sont interdits, mais de pouvoir dire que les chiens d'assistance ou d'aveugles sont autorisés. Cela concerne effectivement tous les lieux publics.

Je précise juste sur le libellé que c'est mener une réflexion sur l'intérêt.

Mme la Présidente. - Nous pouvons voter sur cet amendement. Qui est pour cet amendement ?

L'amendement n° 3 (Doc.168 (2015-2016) N° 2) déposé par Mmes Morreale et Salvi est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à promouvoir l'accessibilité des chiens d'assistance dans les établissements et installations destinés au public, déposée par Mmes Morreale et Vienne (Doc. 168 (2014-2015) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution telle qu'amendée est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET À OUVRIR LE DON DE SANG AUX HOMMES AYANT DES RELATIONS SEXUELLES AVEC DES HOMMES, DÉPOSÉE PAR M. LEFEBVRE (DOC. 199 (2014-2015) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à renforcer la lutte contre l'homophobie et à ouvrir le don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes, déposée par M. Lefebvre (Doc. 199 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Bonni est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Lefebvre, auteur de la proposition de résolution

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Merci Mme la Présidente. Je vais effectivement vous présenter cette proposition de résolution qui est tout à fait symbolique puisqu'il ne s'agit pas, ici, à proprement parler, de compétences de notre Parlement, mais bien de compétences fédérales. Qu'en outre la DPR et les différents partis autour de la table se sont positionnés chacun dans le cadre de la lutte contre l'homophobie. Cette proposition de résolution est importante.

La Belgique fait souvent figure de pays avant-gardiste en matière de lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et en termes de droits et protections accordées aux gays, lesbiennes, transsexuels, ou bisexuels.

Toutefois force est de constater qu'en matière de

don de sang ouvert aux hommes ayant rapport sexuel avec d'autres hommes, ce qu'on appelle les HSH ; la Belgique entretient une forme de discrimination et un acte d'homophobie institutionnalisé en considérant que les rapports sexuels entre hommes présentent de facto un groupe à haut risque de contamination.

Si nul ne conteste la prévalence du VIH au sein de la population homosexuelle masculine et si certaines études tendent à démontrer que les comportements à risque sont plus fréquents chez les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes et, particulièrement au sein de la population homosexuelle ; il faut toutefois souligner que ces comportements ne sont pas généralisés.

En Belgique comme dans différents pays européens, le don de sang est fermé aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes partant du postulat que cette tranche de la population représente un groupe à haut risque de contamination au virus HIV.

Dès lors, selon les principes de précaution sanitaires établis par la loi, une exclusion systématique des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes est appliquée.

Pourtant dans certains pays européens tels que l'Espagne, l'Italie, la Grande-Bretagne, les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes ne sont pas considérés comme une catégorie à haut risque et ne sont dès lors pas exclus du don que ce soit de manière temporaire ou définitive.

Par ailleurs, en avril dernier, la France a modifié sa législation à l'occasion de l'examen par l'Assemblée nationale de l'avant-projet de loi santé. L'amendement vise à introduire dans le texte que nul ne peut être exclu du don de sang en raison de son orientation sexuelle. Cette proposition de modification avait dans un premier temps été supprimée du texte lors de l'examen par le Sénat qui vient, par ailleurs, de la réintroduire lors du vote définitif du texte en septembre dernier.

En outre, la Cour de justice de l'Union européenne incite indirectement la Belgique à entamer une réflexion sur une éventuelle révision de la législation.

Ainsi les conclusions de l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne, dans l'affaire C528/13 Geoffrey Léger contre le ministère des affaires sociales et de la santé et

l'établissement français du sang, stipule que le seul fait pour un homme d'avoir eu ou d'avoir des relations sexuelles avec un autre homme ne constitue pas, au sens de la directive, un comportement sexuel qui justifierait l'exclusion permanente d'un tel homme du don de sang et réaffirmant que la liberté des états membres s'arrête dès que le respect du droit primaire de l'union et notamment des droits et libertés fondamentaux est menacé.

De plus, l'arrêt du 29 avril 2015 de la Cour de justice de l'UE concernant l'exclusion des homosexuels du don de sang en France incite la France à modifier sa réglementation en matière du don de sang et à trouver le moyen de ne pas en exclure systématiquement et à vie les hommes homosexuels.

Elle confirme également que l'exclusion définitive pourrait ne pas être proportionnée avec l'objectif recherché. À savoir la sécurité des receveurs de sang. La Cour souligne, en outre, que le VIH peut être détecté par des techniques efficaces comme la mise en quarantaine des poches de sang pendant une vingtaine de jours durée entre la contamination et le moment où le virus peut-être détecté dans le sang.

Cette vision est de loin plus progressiste que les recommandations d'abstinence formulées par certains pays.

Par ailleurs, selon les chiffres publiés par la Croix rouge, 4 200 donneurs seraient nécessaires par semaine afin d'éviter une pénurie de poches de sang disponibles à la transfusion.

Au-delà de la discrimination, autoriser le don de sang ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes constitue donc une nécessité de santé publique.

Chaque année, de nombreuses campagnes sont menées afin de récolter du sang, ce qui fait défaut. Pourtant toute une frange de la population y est systématiquement exclue.

J'en termine en rappelant que lors du don de sang, le seul critère de la qualité du sang doit être examiné et non l'origine de la population dont il est issu.

Pour juger les risques de contaminations du sang par une MST, il est primordial d'analyser les comportements sexuels qu'ils soient entre personnes du même sexe ou de sexe différent et non l'orientation sexuelle du donneur.

Dès lors, un homme ayant des relations sexuelles avec un autre homme de manière protégée ne présente pas plus de risque qu'un hétérosexuel. C'est pourquoi le texte que nous examinons ce jour demande au Gouvernement wallon d'inciter le Gouvernement fédéral à modifier la loi du 5 juillet 1994 afin qu'elle indique clairement que nul ne peut être exclu du don de sang en raison de son orientation sexuelle et qu'il établisse des critères permettant de définir l'exclusion du donneur sans stigmatiser une catégorie de la population. Même Mme Maggie De Block a sollicité un nouvel avis auprès du Conseil supérieur de la santé. Cela commence à percoler.

La résolution invite également le Gouvernement wallon à renforcer les campagnes de prévention en matière de MST et de sida à développer les cours EVRAST, qui sont les cours d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, je conclurai en rappelant qu'il n'y a pas de groupe ou population à risque, mais qu'il n'existe que des pratiques à risque.

Chers collègues, merci beaucoup, Monsieur le Ministre, merci.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci Mme la Présidente. Pour vous dire, M. Lefebvre, je partage totalement votre combat que ce soit au niveau de mon parti ou de manière personnelle, je milite pour mettre fin à ces discriminations depuis des années.

Je me souviens d'être allé donner mon sang avec une caméra de la RTBF et me faire refouler pour justement mettre au jour ce souci, cette discrimination. Cela fait d'ailleurs plus de 10 ans que Ecolo dénonce cette situation qui est totalement discriminatoire et nous nous battons pour que cela change.

En effet, il faut exclure du don de sang toute personne hétérosexuelle ou homosexuelle qui adopte des comportements à risque pour le receveur, mais sans stigmatiser d'emblée un groupe entier de donneurs sur base de leur comportement sexuel présumé.

La sécurité transfusionnelle est parfaitement compatible avec l'adoption de critères de sélection non discriminants.

Sur le fonds du dossier, le problème est qu'une partie de la population de donneurs de sang se sent discriminée par la présence d'une question problématique, c'est si vous êtes un homme et que vous avez eu des rapports sexuels avec un autre homme, ne donnez pas votre sang. On n'est pas dans une question temporaire, c'est-à-dire si vous avez des comportements à risque, ne donnez pas votre sang pendant 6 mois comme c'est le cas quand on est hétérosexuel. C'est à vie.

Cette partie du questionnaire est clairement discriminatoire. Cette question concerne l'appartenance à un groupe statistique d'individus très grossièrement décrit.

En effet, telle que formulée, cette question laisse sous-entendre que tout donneur homosexuel masculin quelque soit son comportement actuel ou passé représente un risque a priori pour tout receveur de sang potentiel. Si je partage les conseils et les craintes sur la prévalence des IST et des MST, au sein de la population homosexuelle masculine, cette prévalence a pour origine plusieurs facteurs liés aux comportements sexuels statistiquement observables dans cette population, dans son ensemble.

L'un des facteurs est la multiplication de partenaires sexuels différents, c'est un constat.

Ce comportement est plus fréquemment observé chez les homosexuels que chez les hétérosexuels.

Cela démontre, d'ailleurs, tout l'intérêt sanitaire et la pertinence de l'intensification des campagnes de prévention spécifiquement dédiée à cette population.

C'est quand même faire un raccourci malheureux que d'exclure a priori tout homosexuel de don de sang sur base de l'orientation sexuelle et des pratiques sexuelles dangereuses supposées irrémédiablement liées à cette orientation.

Tout d'abord, il y a des études qui estiment qu'entre 3 et 7 %, le nombre d'homosexuels masculins dans la population belge. Or le questionnaire, actuellement présenté par la Croix rouge, parle d'hommes qui ont eu des rapports sexuels avec d'autres hommes. Là, il y a une nuance puisqu'il y a plus d'hommes qui ont des

relations sexuelles avec d'autres hommes que d'hommes qui se déclarent homosexuels.

De plus l'impact sanitaire de la prise en compte des donneurs homosexuels masculins part du principe que les donneurs gays ne passeraient pas par le filtre d'un questionnaire qui exclut les pratiques sexuelles à risque. Cela explique, d'ailleurs, l'extraordinaire explosion statistique d'un sang contaminé lorsque la population homosexuelle est jointe à celle des donneurs actuels. C'est un biais théorique qui ne s'explique pas en pratique. Il faut que le futur questionnaire ne cible que les pratiques à risque, pour chacun des donneurs, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels.

Ce qui pose un problème de santé publique, pour l'organe qui récolte le sang en Belgique, c'est la présence de sang contaminé chez les donneurs aux pratiques sexuelles à risque. Le questionnaire peut contenir, non plus cette question discriminatoire et stigmatisante pour tout un groupe de population, mais des questions en rapport avec les pratiques sexuelles réellement problématiques, pour garantir le sang de qualité pour le receveur. Ces questions auraient pour objectif d'exclure tous les comportements sexuels à risque. Dans les faits, cela exclurait une partie de la communauté homosexuelle masculine, comme elle exclut une partie de la population hétérosexuelle, masculine ou féminine. Mais c'est sur base objective alors, et non plus sur base de leur appartenance à une communauté floue et actuellement mal définie, que les gays seraient exclus du don de sang. Cela aurait également une vertu, celle de l'information et de la prévention des IST et des MST chez le groupe cible, lorsqu'il sera en situation de vouloir donner son sang.

Un dernier élément de fond, il me semble que l'expérience pratiquée en Flandre, au niveau de la Croix rouge, est de mettre à disposition du donneur une enveloppe à remplir à posteriori, est à promouvoir à mon avis partout. Dans celle-ci, le donneur peut préciser, après son don, s'il a des incertitudes par rapport à la qualité de son sang.

En effet, le don de sang peut avoir lieu sur le lieu de travail ou en famille, il peut être socialement stigmatisant ou problématique, dans son univers professionnel ou dans son couple, de se voir refuser le don, y compris sur base d'un questionnaire renouvelé, qui ciblerait les pratiques sexuelles. Cette enveloppe, et la transmission discrète de l'information permettront de participer à

l'illumination du risque statistique lié à la dissimulation des pratiques sexuelles à risque réellement vécues par le donneur, même si le don a déjà eu lieu.

Cela fait de nombreuses années qu'Ecolo dénonce cette situation totalement discriminatoire et se bat pour que cela change. D'ailleurs, mes collègues Zoé Genot et Benoît Hellings, n'ont eu de cesse d'interpeller les différents ministres fédéraux de la Santé sur cette question ; il y a des dizaines de questions, d'interpellations, de demandes d'explications au Sénat, qui ont notamment interrogé Mme Onkelinx ; pour la première fois, j'ai relevé le 3 septembre 2009.

Sous la précédente législature, un groupe de travail avait été mis sur pied, au final, tant Mme Onkelinx que ses prédécesseurs ou ses successeurs n'ont pas mis fin à cette discrimination. D'ailleurs, Mme Onkelinx disait, en 2013, en réponse à une question de Mme Genot, qu'elle voudrait être soutenue par des experts qui affirment qu'il n'y a pas de dangers en matière de santé publique. Elle faisait référence au groupe de travail du Conseil supérieur de l'Europe. Sur base de cela, elle se refusait à aller plus vite et attendait les recommandations de ce Conseil de l'Europe, disant « je voudrais bien, mais j'en peux point », si je peux paraphraser une grande artiste belge.

Mme De Block, l'actuelle ministre de la Santé, tient la même position que Mme Onkelinx précédemment. Passé les questions de fond, sur la forme, soyons francs : cette proposition de résolution semble plutôt vouloir être un message du PS qui, au fédéral, n'a pas réussi à faire avancer le dossier et tente de se refaire une virginité sur le dossier au niveau régional. Maintenant la balle n'est plus dans son camp, mais elle est dans les mains de Mme De Block, alors là, on peut recommencer à avoir un message que l'on n'a pas pu tenir pendant des années au Fédéral. Sur l'efficacité, si Mme Onkelinx n'y arrivait pas, car j'attends les conclusions du groupe de travail du Conseil de l'Europe, ses recommandations, que Mme De Block tient exactement la même position, je me pose la question de « qu'est-ce qui peut être efficace pour avancer dans ce dossier ? ». Si je suis 100 % d'accord avec ce qui a été exprimé sur le fond, je reste, en tout cas, perplexe sur la démarche de la résolution ici présentée, et me pose des questions quant à l'efficacité réelle que pourrait avoir cette résolution, étant donné qu'en effet, au Fédéral, il y a toujours cette attente, quelles que soient les couleurs politiques d'attente des

recommandations du Conseil de l'Europe, de même que l'attente de Mme De Block, qui avait en effet demandé un avis au Conseil supérieur de la Santé – mais peut-être je suis mal informé, peut-être que cet avis est tombé, mais pas à ma connaissance –, je pose donc cette question-là à l'auteur.

Mme la Présidente. - Avant de poursuivre la discussion, je voudrais vous signaler qu'un avis a été reçu, en application de l'article 129 du règlement, concernant cette proposition de résolution ; avis émanant de M. Joël Lormense, adressé aux membres de la Commission, et qui est à votre disposition. Pour tout vous dire, cet avis mentionne simplement que la personne est d'accord avec la proposition de résolution. Nous aurons encore régulièrement ce type d'avis qui sera annexé en vertu du règlement.

Madame Salvi, vous avez demandé la parole.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Si vous le permettez, je donnerai d'abord un avis sur la forme et, ensuite, sur le fond.

Effectivement, sur la forme, Monsieur Lefebvre — vous l'avez dit tout à l'heure —, c'est une résolution avec une portée hautement symbolique puisqu'effectivement notre gouvernement n'est absolument pas compétent en la matière puisqu'il s'agit avant tout d'une compétence de santé publique et donc, au départ, d'une compétence fédérale.

Je me pose la question de savoir si, dans ce Parlement, on continuera à recevoir et à discuter des textes dans différentes commissions, qui ont une portée symbolique, même si je ne disconviens pas de l'importance du débat et de toutes les questions qu'il suscite et qu'il suggère. L'un et l'autre vous en avez fait tous les deux état, mais, en termes de recevabilité de ce genre de proposition, que ce soit ici ou ailleurs, je demande qu'au niveau des services, l'on puisse s'interroger sur le fait d'en discuter ou pas. C'est une première question.

Sur le fond, on l'a dit en filigrane, il est clair qu'en médecine transfusionnelle, il faut toujours veiller à réduire à un minimum absolu les risques. De nombreux débats ont déjà eu lieu sur la question, au niveau fédéral – je l'ai répété – sur la question de modifier une série de dispositions en matière de sang. Il y a, aujourd'hui, des avis demandés, c'est une question qui doit aussi se travailler avant tout avec les scientifiques et, on l'a

répété, à cette fin, un avis sur le sujet a été demandé au Conseil supérieur de la santé, par la ministre fédérale en charge de la compétence. Il me semble que celle-ci est relativement volontaire, puisqu'elle a déclaré vouloir, par ailleurs, organiser une concertation avec les institutions chargées des dons de sang, pour prendre connaissance de leur avis. Dès lors, il faut rester relativement prudent, puisqu'il y a une série d'avis qui à ce stade ne sont toujours pas connus. Mon groupe optera donc pour ce qu'il faut faire dans ce cas-là, sur des questions aussi sensibles de santé publique. Opter pour le principe de précaution, en tout cas sur ces dispositions, même si j'ajouterai immédiatement que sur le principe, l'on est favorable à un meilleur équilibre entre santé publique et égalité des chances. Encore faut-il savoir comment l'on doit atteindre au mieux cet équilibre, en trouvant des procédures beaucoup moins lourdes, parce qu'il y a une série de procédures qui posent question, que ce soit au niveau de l'homosexualité, mais au niveau de toute une série d'autres mesures de précautions. Tout cela doit pouvoir se travailler, mais à la lueur d'avis scientifiques et d'avis éclairés. Ces processus, même s'ils doivent, peut-être, être rendus moins imposants, doivent néanmoins garantir la sécurité et la santé du receveur.

Pour toutes ces raisons, Madame la Présidente, il me semble – tant sur la forme, en tant que symbole et en tant que non-compétence de notre gouvernement, que sur le fond, où l'on attend une série d'avis importants pour travailler au mieux cet équilibre entre santé et égalité des chances – difficile de pouvoir voter ce texte.

Mme la Présidente. - D'autres interventions ?

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Député, merci pour votre exposé. Je dirais que dans cette proposition de résolution, il y a deux thématiques. Tout d'abord, renforcer la lutte contre l'homophobie où là, il n'y a pas de débat à avoir. On sait que l'égalité de tous constitue un enjeu majeur de notre démocratie. Il faut avoir une attention particulière pour l'égalité des chances et, en particulier, la lutte contre l'homophobie. Il n'y a aucun souci.

La deuxième thématique était d'ouvrir le don de sang aux hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes. Comme cela a été rappelé par mes différents collègues, il s'agit d'une matière fédérale. Vous l'avez également rappelé. Dans ce

cas, le fait de pouvoir ouvrir le don de sang, la sécurité tant institutionnelle que sanitaire, que transfusionnelle, doit vraiment prévaloir dans ce cas.

Il faut rappeler que le don de sang est un acte bénévole, volontaire, non rémunéré. Dans la mesure où la sécurité transfusionnelle doit être assurée, il s'impose que le don de sang ne peut être disposé de manière totale ou exigible, donc que l'on est en droit d'exiger. Lever ou non cette interdiction du sang aux hommes homosexuels doit être une décision basée sur l'avis d'experts du milieu. Il faut s'entourer d'experts, avoir un avis du milieu scientifique et médical. Pour la plupart d'entre nous, nous ne sommes pas des scientifiques, nous ne baignons pas dans ce milieu. Il faut se ranger derrière ces différents avis.

Comme mes collègues l'ont dit, Maggie De Block a constitué un groupe de travail interdisciplinaire, elle a demandé l'avis au Comité supérieur de la santé. Je comprends qu'il faille susciter un esprit d'ouverture à la diversité, aux valeurs de notre société, qu'il faille prôner une réflexion collective et – comme cela a été cité par mon collègue M. Daele – de nouvelles recherches scientifiques. Il faut vraiment faire évoluer les campagnes d'information. C'est important de permettre une véritable responsabilisation des personnes qui ont reçu ou ont eu des comportements à risque. La clé de ce débat est de savoir si cette discrimination est justifiée ou non.

Je ferai la petite parenthèse que Mme Onkelinx a été également ministre de la Santé, le dossier n'a pas abouti non plus. Elle n'a pas mis fin à cette interdiction. La ministre Maggie De Block s'est entourée d'experts. Le travail est en cours. Comme je le dis et le répète, nous ne sommes pas des scientifiques pour la plupart d'entre nous. Rangeons-nous derrière l'avis que rendront les experts. Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Je soutiens votre résolution, Monsieur Lefebvre, cela va vous étonner peut-être, mais c'est parce que vous ne me connaissez pas. Je soutiens votre proposition. J'ai relevé quelques points dans votre présentation. Vous nous avez dit que nous étions à la traîne en la matière en Belgique. Je suis assez surpris parce qu'en général, la Belgique est plutôt donneur de leçons. Nous avons de grands politiciens qui passent leur journée à donner des leçons aux autres.

Votre résolution porte bien sûr les pratiques sexuelles et non pas l'orientation. Cela rejoint le point trois que j'ai soulevé, où vous demandez de renforcer les campagnes de sensibilisation. Je ne peux que soutenir. Aujourd'hui, il y a encore beaucoup de personnes qui n'ont pas conscience lorsqu'ils ont une relation sexuelle – qu'elle soit homosexuelle ou hétérosexuelle – des risques qu'ils prennent pour leur santé, mais également qu'ils font prendre aux autres personnes.

Je suis assez surpris – je vous ai entendu – d'autres pays autorisent non pas aveuglement, mais ils ont eux aussi fait des études scientifiques et les décisions prises dans les hémicycles d'autres pays européens, de pays voisins, je ne pense pas qu'ils aient pris cette décision aveuglement sans avoir pris certaines mesures et certains contrôles scientifiques. Les contrôles et les tests faits sur les poches de sang sont très performants et réellement effectués. Ils donnent un résultat de confiance, puisque, je le rappelle, d'autres pays font confiance à ces tests.

Si toutefois dans un retournement de situation, mes collègues – je n'ai pas ce pouvoir – souhaitaient voter positivement cette résolution, j'ai quand même relevé quelque chose au point 3 qui m'a fait « tiquer », si vous permettez. Dans le point 3, « de renforcer les campagnes de prévention en matière de lutte contre le sida et les MST auprès des hommes ayant des relations avec des hommes, en ne ciblant pas uniquement les homosexuels ». Je pense que ce point 3 stigmatise les homosexuels, la manière dont cela est formulé. C'est un avis personnel à ma lecture.

Il serait préférable de mettre un amendement, mais je n'ai pas ce pouvoir, car il faut trois signatures, dans mon groupe, nous sommes « un ». Il serait préférable d'indiquer « de renforcer les campagnes de prévention en matière de lutte contre le sida et les MST auprès des personnes ayant des relations sexuelles, qu'elles soient homosexuelles ou hétérosexuelles ». Cela stigmatiserait moins la Communauté homosexuelle. Merci, Monsieur Lefebvre, pour votre écoute.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà pu être dit. Je voudrais insister sur deux points qui ont déjà été soulevés par les uns et les autres.

Nous ne sommes pas dans une compétence –

sur la forme – qui revient aujourd'hui à la Wallonie. La question que l'on doit se poser, c'est de dire : « Peut-on avoir des débats sur n'importe quelle thématique alors que nous ne sommes pas compétents ? ». Pourrait-on imaginer – je ne pense pas que cela arrive, ou alors c'est exceptionnel – qu'à la Chambre, il y ait des résolutions adressées au Gouvernement des entités fédérées ? Ce n'est pas ni notre rôle, ni le rôle de la Chambre. Il faut être bien conscient à ce propos.

Deuxième élément, on est dans le symbolique et dans un aspect extrêmement sensible. Sous la préoccupation, il y a une très large majorité sinon l'unanimité au sein de cette Commission sur les préoccupations relevées et soulevées par la proposition de résolution. Il n'y a pas l'ombre d'un doute possible à cet égard. Il faut être prudent lorsque l'on utilise des termes dans des matières délicates. Si la position de la Commission devrait être, non pas celle d'adopter la proposition de résolution ou si un groupe devait s'abstenir ou même voter contre, il n'y a rien à voir entre ce type de vote et une quelconque homophobie. Il faut que les choses soient clairement dites à ce propos.

Une problématique a été soulevée bien mieux que ce que je ne pourrais faire par les uns et les autres. Des études sont en cours, il y a le souci de trouver une solution, pas uniquement au niveau belge, mais au niveau européen sur cette question, avec des attitudes parfois surréaliste d'après ce que je viens d'apprendre dans d'autres pays du monde. Elles sont totalement inacceptables. Nous devons être tous attentifs à la problématique.

À la problématique également soulevée par l'auteur de la proposition, que M. Daele a également soulevée, c'est-à-dire que l'on a un problème de manque de sang. Il y a une réelle problématique globale, mais elle dépend du Fédéral. On va entendre l'avis du ministre et celui de l'auteur de la proposition, mais il faut être attentif.

Le groupe MR ne pourra au mieux que s'abstenir sur la proposition si l'on devait arriver à un vote.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - D'abord, quelques commentaires sur la forme et la notion d'équité, ensuite quelques commentaires sur le fond et la notion d'égalité.

Sur la forme et la notion d'équité, j'ai souvenance que, dans cette commission, il y a quelques semaines, on a aussi balayé d'un revers de main une proposition de résolution de M. Puget concernant le permis de conduire, puisqu'il avait été identifié que les aspects concernés n'étaient pas des prérogatives régionales, mais relevaient du Fédéral.

Nonobstant la sensibilité que l'on peut tous individuellement avoir par rapport au fond du débat, ne fut-ce que par principe d'équité et de cohérence, sauf à courir le risque dans cette commission, voire dans d'autres, l'on débatte, demain, de sujets qui sont externes aux compétences régionales, il me semble qu'il y a déjà un problème, puisque, lorsque l'on parcourt le document, tout renvoie soit au Fédéral, soit à la Communauté française.

S'agissant toujours de la forme, dans l'intitulé, vous parlez, Monsieur Lefebvre, « de lutte contre l'homophobie ». À titre personnel, j'aurais préféré que l'on parle de lutte contre les discriminations, parce que je ne pense pas que le fait, pour des motifs scientifiques, dans l'état actuel des choses, de considérer – à tort ou à raison – mais qu'il faille exclure un type de groupe relève d'une démarche homophobe. Dès lors, je pense que le terme lui-même n'est pas approprié.

Au demeurant, et j'en viens au fond, le débat n'est pas tant celui de l'égalité des chances, c'est avant tout un débat de santé publique. Si Mme Onkelinx, comme d'autres ministres depuis tant d'années, malgré la pertinence des arguments avancés par celles et ceux qui souhaitent tordre le cou à toute forme de discrimination, n'ont pas opéré les modifications législatives requises, c'est parce que tous sont conscients que le premier enjeu est d'abord un enjeu de santé publique. Qu'on le veuille ou pas.

Le Conseil supérieur de la santé, en 2005, a émis dans ses avis les remarques suivantes, que je vous lis : « Afin de minimiser le risque de transmission d'agents pathogènes par transfusion sanguine, les candidats donneurs présentant un comportement à risque pour les maladies sexuellement transmissibles – sida, syphilis, et cetera – sont exclus. Par exemple, une estimation du risque potentiel en cas d'acceptation de dons provenant de la population homosexuelle masculine de Belgique montre que cette pratique augmenterait le risque de transmission du VIH par voie transfusionnelle de 41,4 %, le gain en termes

de nombre de dons supplémentaires resterait très minime, soit 1,5 % ». Je ne fais que citer le Conseil supérieur de la santé.

Dès lors, à titre personnel, comme ministre en charge de l'Égalité des Chances et de lutte contre toutes les formes de discrimination, je ne trouve pas approprié – je vous rejoins, Monsieur Lefebvre ou Monsieur Daele et d'autres parlementaires – quand on stigmatise un groupe plutôt qu'un comportement. Oui, c'est inapproprié de cibler un groupe d'individus plutôt qu'un comportement à risque, puisque c'est la nature de ce comportement qu'il soit vécu par la communauté homosexuelle, tout comme au sein de la communauté hétérosexuelle, voire bisexuelle, qui indique qu'il peut y avoir un accroissement du risque.

Mais nonobstant cette considération, par rapport aux enjeux de lutte contre la discrimination et l'égalité des chances, ne perdons pas de vue que le premier enjeu qui nécessite un positionnement des scientifiques relève de la santé publique et, dès lors, une diminution des risques de transmission sur le plan viral.

C'est une bonne chose - et d'aucuns l'ont souligné - que l'actuelle ministre fédérale de la Santé, Mme De Block, ait sollicité un nouvel avis du Conseil supérieur de la santé, parce qu'incontestablement, depuis 2005, il y a 10 ans, les techniques ont évolué, notamment pour permettre la détection rapide des risques de transmission de virus qui nous permettrait, aujourd'hui, de sortir de l'ornière d'un texte qui cible une population plutôt que de cibler une pratique ou un risque.

Gageons qu'à la lumière de ces évolutions de technologies médicales, l'on puisse enfin faire aussi évoluer le texte de loi pour qu'il ne soit plus discriminant, de manière inappropriée par rapport à la communauté homosexuelle.

Non seulement ce n'est pas de notre ressort, mais de celui du Fédéral. Non seulement, cela reste aujourd'hui un enjeu de santé publique avant tout et je pense que l'on ne peut pas parler de démarche homophobe en la circonstance, mais plutôt d'une démarche qui continue à créer une discrimination. C'est cet aspect-là qui devrait être travaillé. Cela me semblait important de le préciser au niveau des questionnements liés à la forme et des précédents que cela peut générer, nonobstant la délicatesse du sujet qui est abordé.

Il faut éviter les raccourcis et de faire croire que, parce que l'on a un débat de forme, on essaye de trouver des arguments ou des artifices pour éviter le débat de fond. Le débat de fond, on n'a pas de problème en ce qui me concerne ou en ce qui concerne le Gouvernement wallon de reconnaître qu'il s'agit là d'une discrimination qui, aujourd'hui, à nos yeux, n'a plus de raison d'être, si ce n'est sous la réserve des enjeux de santé publique qui doivent être levés. La législation doit être ajustée à la lumière de ces questions de nature sanitaire et scientifique qui sont du ressort du Fédéral et pas du ressort du Gouvernement wallon.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lefebvre.

M. Lefebvre (PS). - Je vous avoue que certaines réactions me laissent perplexe, ainsi j'aurais été tout à fait sincère avec vous. Je vais tenter de répondre à quelques-unes d'entre elles, mais, sur le fond de la proposition de résolution, je peux déjà vous informer que l'on n'ira pas au vote, que nous la mettrons dans l'arriéré, mais nous allons intégrer l'ensemble des remarques que vous avez évoquées aujourd'hui et nous reviendrons prochainement avec une autre proposition.

J'invite les collègues qui le souhaitent à se faire connaître pour la soutenir.

Ceci dit, revenons sur les remarques évoquées. Je vais commencer par M. Daele, puisqu'il a évidemment soutenu la proposition, mais il avait évoqué quelques remarques concernant la prise de position du PS à une époque. Je pense que depuis la réaction de Mme Onkelinx quand elle était ministre de la Santé et aujourd'hui, il y a effectivement eu un tas de choses qui ont évolué. D'abord, l'avis du Conseil supérieur de la santé, à l'époque, était négatif et on l'a indiqué. Il venait d'être rendu et cela posait des problèmes de se positionner contre cet avis. En outre, aujourd'hui, on a des avis scientifiques qui ont particulièrement évolué en la matière et qui démontrent aujourd'hui que l'on ne doit pas s'arrêter à ce qui existe.

La Cour européenne a, à nouveau, insisté également dans son arrêt en indiquant que les problèmes liés au VIH peuvent être détectés par des techniques efficaces, ce que l'on ne pouvait probablement pas faire à l'époque. Dès lors, je pense qu'aujourd'hui, le problème de santé publique qui a été soulevé n'est plus un vrai problème en ce qui concerne la problématique du don de sang, que des pays européens, aujourd'hui,

ont déjà pris des mesures tout à fait intéressantes en la matière et je pense notamment à l'Espagne ou l'Italie qui ne tiennent plus compte du tout de l'orientation sexuelle des donneurs de sang, qu'il y a juste une période d'abstinence qui est requise pour faire un don après un changement de partenaire sexuel.

C'est une proposition de résolution qui vise à demander au Gouvernement fédéral de prendre une position. À ce que je sache, on prend régulièrement des décisions pour inviter le Gouvernement fédéral à prendre l'une ou l'autre mesure et je ne vois pas, en tant que Parlement, où est le problème à se positionner. C'est aussi tout à fait démocratique de pouvoir avoir un avis ou de pouvoir donner une impulsion et je pensais que donner l'impulsion pouvait être quelque chose de positif en la matière.

Juste un élément, la proposition de résolution ne touche pas que le Fédéral, il y avait aussi des mesures qui étaient proposées de soutenir au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles et aussi des mesures de dépistage au niveau du Gouvernement wallon.

Sur le fond, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, nous allons prendre l'ensemble des remarques que vous venez de nous soumettre et nous allons revenir avec une nouvelle proposition de résolution. Je propose que cette proposition de résolution reparte dans l'arrière. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Il en sera ainsi fait et nous pourrions revenir avec cette résolution dans quelque temps. Je vous propose de clôturer ici le volet sur les projets et propositions et de passer aux interpellations et questions orales.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉLARGISSEMENT DU PONT DES TROUS ET LA CONSULTATION POPULAIRE TOURNAISIENNE »

QUESTION ORALE DE MME WAROUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AMÉNAGEMENT DU PONT DES TROUS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Crucke, sur « l'élargissement du pont des Trous et la consultation populaire tournaissienne » ;
- de Mme Waroux, sur « l'aménagement du pont des Trous ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Je peux quasiment, Monsieur le Ministre, si vous me l'autorisez d'ailleurs, faire une question d'actualité sur ce sujet tellement les choses évoluent de manière rapide dans cette bonne ville de Tournai, la capitale de la Wallonie picarde. Une capitale c'est toujours un fleuron - vous qui êtes bourgmestre de Namur, vous savez ce que cela représente par rapport à la Wallonie. On défend cela avec cœur, au-delà même d'un côté passionnel, même si l'on essaye d'y mettre la raison. C'est ce que les Tournaisiens ont un peu fait ce week-end par rapport au pont des Trous.

Pourtant, on ne peut pas dire que vous n'aviez pas un certain nombre de mises en garde - courageusement d'ailleurs, il faut le reconnaître - exprimer votre point de vue qui suivait celui du DG qui vous avait clairement, si je résume, dit qu'à Tournai : « Cela va être un ouvrage contemporain pour remplacer ce pont des Trous et si les Tournaisiens n'écoutent pas ce que l'on dit, ils perdront 10 millions d'euros, 12 millions d'euros, 14 millions d'euros ». Première question peut-être, combien les compensations pèsent-elles pour

Tournai ? Douze, quatorze, treize, onze millions d'euros, plus rien ? Peut-être plus rien parce que c'est ce que disait le DG. Si les Tournaisiens n'écoutent pas ce que la Région wallonne dit et ce que l'Europe nous impose de dire, à savoir un ouvrage en résilles, contemporain, ils vont perdre l'argent. Ils vont faire ralentir le dossier européen.

Deuxième question : suite au vote intervenu en consultation populaire à Tournai - magistral, c'est 90 % des Tournaisiens qui ont dit : « On s'en fout de ce que est dit. On s'en fout ! Le Ministre a beau nous donné et nous dire qu'il privilégie la résille, nous c'est la pierre ! ».

(Réaction d'un membre)

Nonante pour cent, mais généralement, vous savez, dans une consultation populaire, on dépouille ceux qui ont voté, pas ceux qui n'ont pas voté. C'est ce que l'on analyse également. Si veulent commencer en disant que tous ceux qui n'ont pas voté sont contre ceci ou pour cela, on ne va pas y arriver. Mais je sais bien que ce n'est pas ce que vous avez fait. On doit se limiter à ce que l'on a comme élément. C'est le vote des Tournaisiens ; quasiment 90 %, j'exagère un petit peu, mais pas beaucoup, on y est presque - si on les pousse un petit peu, ils arrivent à 90 %. Vous allez voir, Tournai c'est 90 %.

Ces nonante pour cent sont un indice, c'est la pierre. Deuxième question, cela veut-il dire que l'on perd les compensations et cela veut-il dire que l'on ralentit le dossier européen ?

Trois, on ne peut quand même pas aborder ce dossier, Monsieur le Ministre - j'ai déjà envie d'entendre votre réponse, mais je ne peux quand même pas aller trop vite non plus - sans avoir en tête tous les débats que l'on a pour l'instant dans une autre commission, la Commission de renouveau démocratique - cette commission que le monde entier nous envie - où l'on parle beaucoup de ces consultations populaires, de la participation citoyenne, du fait d'écouter le citoyen lorsqu'il s'exprime, se déplace un dimanche alors qu'il pourrait aller à la messe - non, il va plutôt voter. C'est intéressant.

Aujourd'hui, le Gouvernement wallon, troisième question, suit-il la réflexion du premier des Tournaisiens, le bourgmestre de Tournai, M. Demotte, pour ne pas le citer, qui dit qu'il y a un vote clair et qui demande au Gouvernement wallon et au ministre Prévot de soutenir ce vote sur

la pierre et de lancer un concours international d'architecture ?

Ce dossier se poursuit. Il va falloir mettre fin à un débat.

Nous pensions, hier soir, nous, les libéraux - je vais devenir un petit peu plus poétique, Monsieur le Ministre, cela ne vous dérange pas ? - pouvoir réunir toutes les familles tournaisiennes en disant : « On s'est tapé sur la figure, les uns, les autres. Maintenant, le peuple s'est exprimé. Il faut pouvoir suivre la *vox populi* » ; mais une famille s'est distancée, hier, c'est votre famille politique. Maintenant, vous pouvez avoir un avis différent. Si vous ne pensez pas comme le CDH local, ce n'est pas moi qui vais vous le reprocher, c'est votre droit. Une famille politique s'est distancée et a dit : « Non, nous on ne va pas voter comme les écolos, on ne va pas voter comme les socialistes, on ne va pas voter comme les libéraux, on ne va pas voter comme le PTB, on va s'abstenir ». Pourquoi ? C'est ma quatrième question. Est-ce par crainte du ministre Prévot et de ce qu'il pensait ? Ont-ils peur de démotiver M. le Ministre Prévot dans l'élan qui était le sien dans ce dossier ? Des consignes sont-elles données par le cdH pour dire aux Tournaisiens, même ceux qui sont catholiques - enfin, maintenant, c'est humanistes - qu'il faut suivre ce qui a été dit par le parti.

Le parti au départ avait dit, c'est comme cela que je l'avais lu : « Nous sommes pour la consultation populaire. ». Ils ont même été à l'initiative. Et maintenant que la consultation est faite, que 90 % des gens disent que c'est comme cela qu'il faut faire, on s'abstient. Je ne comprends pas. Donc, il y a plusieurs choses que je ne comprends pas et c'est pour cela que je vous interpelle et que je vous questionne pour mieux comprendre tout ce qu'il y a derrière cela. Allez-vous vous distancer du vote local-localiste peut-être du cdH ?

Et cinq, Monsieur le Ministre, ou six peut-être déjà - je ne sais plus où j'en suis - peut-on avoir un échéancier sur ces travaux et sur ce dossier ?

Je le dis, et vous le savez que je le pense depuis très longtemps, c'est capital pour la Wallonie. Et pas seulement pour les Tournaisiens et pour la Wallonie picarde. Il y a longtemps que je dis qu'on est dans un dossier qui peut révolutionner en termes de transports, en termes d'économie la Wallonie.

On ne peut pas rater ce dossier. C'est sans doute une des choses sur lesquelles on doit être d'accord. Mais cela veut dire aussi qu'à un moment donné, il faut réellement que tout le monde travaille dans la même direction. J'espère que c'est ce que vous pourrez faire en répondant et que j'aurai donc l'occasion d'avoir une tribune pour le faire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est vrai que par rapport à ceux qui ne sont pas de Tournai, qui sont d'un peu plus loin, on peut rappeler qu'il y a eu une consultation populaire ce dimanche pour définir l'habillage du fameux pont des Trous, à savoir si c'était une résille ou de la pierre.

Sachant, on ne va pas revenir sur les différentes péripéties qui ont émaillé ce dossier, l'importance cruciale pour la Wallonie picarde, mais pour la Wallonie en générale, pour la réalisation de cette liaison Seine-Escaut, qui va raccorder les grands bassins fluviaux et surtout réduire de façon significative les impacts sur l'environnement du transport routier. Sur ce côté-là, je suis un peu sur le terrain, le Tournaisien admet ce principe, reconnaît cette nécessité. Il n'y a donc pas trop de voix qui s'élèvent contre ce principe d'élargissement ou en tout cas de la transformation de la traversée de Tournai.

Par contre, on doit quand même dire qu'effectivement, près de 20 % du corps électoral s'est exprimé pour la pierre, en votant à 79 % pour ce choix et seulement 9 % pour la résille. De là, le bourgmestre en titre s'est exprimé sur les réseaux sociaux pour indiquer qu'il allait, Monsieur le Ministre, vous demander au nom du conseil de requalifier le projet architectural et lancer un concours international. C'est vrai que c'est ce que l'on voit apparaître directement suite au conseil communal d'hier soir.

Ce sont des propos qui m'ont ébahie, puisque, depuis de nombreux mois, le bourgmestre en question avait fait connaître sa faveur pour la résille.

Dimanche soir, suite à la consultation, le bourgmestre en titre avait parlé, par rapport à la résille, d'indigence architecturale, de tracé ingénieur, qu'il fallait faire appel au génie architectural et à faire appel aux meilleurs architectes - cela va, on a Calatrava qui n'est pas

loin, qui est à Mons.

Il dit qu'il faut exalter la pierre, la sublimer, que la Région wallonne doit maintenant s'activer et qu'il faut aussi notamment revoir le projet Duquet-Casterman.

D'hier soir, on entend aussi que le bourgmestre va vous transmettre les résultats de cette consultation fidèlement et ceci témoigne de la position officielle du conseil communal.

Il a bien réaffirmé qu'il fallait élever la qualité architecturale du projet et ne pas se contenter d'un « peu mieux faire ».

Il a eu des contacts avec M. le Ministre-Président, M. Magnette, et vous-même, demander que vous traitiez Tournai avec respect. Et, de là, le concours institutionnel pour exalter la pierre.

Il demande néanmoins d'être attentif au respect du rétroplanning, des règles administratives, de l'examen du certificat de patrimoine et des règles de cofinancement européen.

Il demande que l'agenda des travaux démarre depuis le Luchet d'Antoing dans la traversée de Tournai avant le pont des Trous, et donc on travaillerait sur des compensations avant même les travaux hydrauliques, avec aussi cette référence à la révision du quai Casterman, sachant qu'il est indiqué ici que les facturations doivent être terminées en 2022 - déclaration tournaisienne.

On est ici dans une décision d'hier soir du conseil communal qui défend l'« option pierre », qui défend le principe du concours international qui aurait sans doute pu être initié plus tôt. Sachant que ce qui a été retenu aussi hier soir, c'est que ce soit un pont à trois arches et qui respecte les délais, les règles et le certificat de patrimoine.

À se demander si ce n'est pas plus simple de revenir à la version 2013, où l'on avait un simple élargissement de l'arche centrale avec cette forme gothique, ou s'il faut aller vers de nouvelles propositions qui risquent, elles, d'entraîner de nouvelles enquêtes publiques.

Monsieur le Ministre depuis l'annonce du résultat de la consultation populaire avez-vous eu un contact avec les autorités communales tournaisiennes ? Ont-elles déjà communiqué la demande évoquée de lancer ce concours international. Vu le résultat et les déclarations du bourgmestre tournaisien, disposez-vous d'une

estimation du coût nécessaire à l'aménagement du pont des Trous - ne sachant pas à quoi il va ressembler finalement - et des délais nécessaires pour réaliser les travaux pour demeurer dans les délais impartis afin de pouvoir bénéficier des aides européennes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, Monsieur le Député, je suis heureux de pouvoir vous livrer mon sentiment. Parce que la vérité, elle a aussi ses droits et que si M. Demotte entend et appelle à ce que Tournai soit traitée avec respect, j'entends aussi que la Région le soit. Et je ne serai pas le punching-ball des petites querelles sous-localistes entre Mme Marghem et M. Demotte, sans parler du troisième larron. Cela suffit. Je rappelle que ce dossier, et j'ai dix pages de rétroactes, de dates et de décisions du Gouvernement, ce n'est pas M. Prévot qui l'a pondu depuis l'année dernière. Les premiers actes ont été posés depuis 2007, successivement. J'ai un trou de mémoire, je ne sais plus qui était Ministre-Président à l'époque, mais en la circonstance il faut aussi reconnaître que les conditions d'un climat de confiance optimal entre la Région et les autorités locales ne sont pas nécessairement ou n'ont pas toujours été réunies.

Le dossier en question a été impulsé sous le précédent gouvernement et le collège communal, unanime, tant MR, Monsieur Crucke, que PS, avait opté pour la structure en résille.

J'entends bien pour toutes une série de raisons qui n'ont évidemment rien à voir avec les enjeux locaux, on ait considéré qu'il faille changer d'avis. Mme Marghem a mis la même énergie à défendre la pierre qu'elle ne l'avait déployé antérieurement à défendre la résille. Et Churchill disait lui-même d'ailleurs : « Il n'y a aucun mal à changer d'avis pourvu que cela soit dans le bon sens ». J'entends maintenant que le bon sens, c'est de faire une structure en pierre, nonobstant les réserves qui avaient été exprimées, d'ailleurs à l'époque, y compris par les experts du département du patrimoine qui n'apprécient guère généralement le faux vieux et je rappelle que la résille avait fait l'objet d'un accord unanime de tous les interlocuteurs, justifiant jusqu'à l'obtention du certificat de patrimoine.

Soit. Moi, je n'ai pas à me prononcer comme

ministre sur l'opportunité locale à avoir organisé ou non une consultation populaire. J'ai juste fait savoir par un courrier dont vous avez déjà eu copie, Monsieur Crucke, lorsque vous m'interpellez en séance plénière, que dès lors que le collège communal me ferait connaître sa position en suite de la tenue de la consultation populaire, je suivrais la suggestion qui m'est faite par le collège. Et j'ai bien dit et écrit par le collège, puisque rappelons qu'intellectuellement et principiellement, une consultation populaire n'est pas contraignante, c'est un avis. Dans l'absolu, le collège pouvait, de manière tout à fait souveraine, y réserver la suite X ou Y en fonction de ce que l'autorité politique décidait.

J'ai bien entendu, même si je n'en ai pas encore été officiellement avisé, qu'hier soir le conseil communal, une structure qui est plus souveraine encore que le collège, a demandé à la Région que l'on modifie le projet pour tenir compte de la pierre en suite des résultats de la consultation populaire. Aucun problème. Comme je m'y suis engagé, je vais dès lors donner instruction à ce que l'on retire de la démarche du permis le seul volet relatif au pont des Trous pour que l'on puisse recommencer le processus pour obtenir une alternative en pierre. Je m'y étais engagé, je le ferai.

Le signal qui a été envoyé par les Tournaisiens sera entendu et respecté. Mais j'entends aussi disposer demain d'interlocuteurs locaux qui ne soient plus versatiles et qui ne changent pas d'avis au gré des opportunités. Sans quoi cela sera compliqué de mettre en oeuvre ce dossier, qui est pourtant, et vous l'avez rappelé, Monsieur Crucke, d'une importance majeure au-delà de Tournai, pour toute la Wallonie picarde sur le plan socio-économique.

J'entends maintenant plaider pour un concours international d'architecture. J'ose espérer que l'on ne veut pas faire du Calatrava avec le pont des Trous - nonobstant la qualité intrinsèque de l'architecte - mais soyons clairs, je n'entends pas gérer mes compétences en fonction des tweets des uns ou des autres. En la circonstance, j'ai des réserves sur l'opportunité de lancer pareil concours international. Pourquoi ?

Parce que, en vertu de ce même principe de confiance ébranlée, si demain l'on fait un concours, il va y avoir cinq ou six versions différentes, toutes avec de la pierre, comment va-t-on trancher ? Va-t-on refaire une consultation populaire ? Si l'autorité, qui est le collège, tranche pour une option, suis-je

sûr qu'il va la maintenir jusqu'au bout ?

Indépendamment de cet aspect-là, il y a surtout un enjeu de délai. Rien que le fait de redonner instruction maintenant pour la structure en pierre, va nécessiter un processus de nouveau certificat de patrimoine, qui prend en général au minimum un an. Il est impératif que le permis soit obtenu au grand plus tard sur le pont des Trous en 2017, sans quoi l'on ne serait pas en capacité de pouvoir avant 2020 de boucler l'ensemble. Et si nous n'avions réalisé qu'une partie des différentes phases, l'on peut craindre - sans être certain de la chose - que l'Europe nous reproche de ne pas avoir pu concrétiser le projet pour lequel elle avait accepté le cofinancement et qu'il puisse y avoir une remise en cause partielle de ces mêmes subventions octroyées.

Quant aux chiffres de 12, 14 millions d'euros ou autres, je laisse à M. Loyaerts la responsabilité de ses chiffres.

Personnellement, je n'ai pas d'éléments me permettant de les valider ou de les invalider. Je dis simplement que l'on doit être conscient qu'il y a aussi un calendrier à respecter. C'est ce qui constitue l'ADN des financements européens. Soit, j'en ai accepté l'augure, on va donner instruction. C'est la pierre sera retenue.

Je préfère, plutôt que de m'embarquer dans un élément qui risque d'hypothéquer, en plus, le délai d'obtention du permis, partir dans un processus où l'on va, collectivement, au besoin, en collaboration avec les experts, architectes que la ville de Tournai souhaitera nous recommander, pour ajuster le tir de l'épure actuelle. J'ai bien entendu aussi que, nonobstant le fait qu'il y ait un choix, porté massivement sur la pierre plutôt que la résille, il y a aussi eu une volonté d'en modifier le trait architectural.

Pas de problème. Je suis conscient que ce qui a été proposé peut être perçu comme une épure inachevée. Travaillons alors à l'améliorer, à avoir un meilleur dessin, mais je ne suis pas convaincu que cela doit nécessairement passer par un concours international, même si principiellement, je ne le balaie pas d'un revers de main, mais j'ai des réserves quant à l'opportunité et l'efficacité.

Si le concours, au final – Madame Waroux et Monsieur Crucke – devait aboutir sur une esquisse qui n'était pas énormément différente de l'actuelle, il pourrait y avoir des risques aussi, sur le plan

contractuel et de propriété intellectuelle.

J'entends bien respecter le choix des Tournaisiens, donner instruction pour que ce soit la pierre, pour que l'on recommence un certificat de patrimoine, nonobstant les grandes réserves que ma Direction générale me fait connaître. Évidemment, ils sont un peu dépités d'avoir consacré autant de temps et d'énergie depuis autant d'années pour, au final, avoir un signal selon lequel ils doivent recommencer à zéro. Soit. C'est ma responsabilité de donner instruction que l'on recommence à zéro le processus. On va améliorer le trait architectural pour pouvoir le tirer vers le haut, mais je ne suis pas convaincu que cela nécessite pour autant une procédure longue et fastidieuse de concours international d'architecture.

S'agissant de la remise en cause des phases, je n'y toucherai plus. Le phasage – il y a quatre phases – a été concerté lors d'une réunion que j'ai tenue avec M. Demotte. C'est avec lui que j'ai convenu de ces phases. Je ne vais pas les remodifier maintenant, sans quoi cela va poser un préjudice beaucoup plus large et trop important à la bonne mise en œuvre du dossier et à ses chances de succès. Autant je n'ai pas de problèmes à suivre l'avis des Tournaisiens sur le pont des Trous, autant je ne peux pas prendre le risque d'hypothéquer la totalité de la mise en œuvre des autres phases au regard de l'intérêt général qui est aussi celui de la mise à bon gabarit de cette voie navigable si stratégique pour le déploiement socioéconomique de la Wallonie.

En un mot. Pour clôturer, Madame la Présidente, le message des Tournaisiens sera entendu. Il sera suivi d'effets. On travaillera sur la pierre et sur un rajustement du trait architectural. Je n'ai pas la conviction que cela nécessite pour autant un concours international nouveau qui risquerait de faire poser quelques hypothèques additionnelles sur la bonne marche et le bon suivi du dossier. Reconnaissons qu'il n'est pas évident quand, depuis plusieurs années, vous travaillez sur un dossier d'une telle importance, qu'il y ait un revirement de situation dans le chef de ceux qui étaient jusque-là vos interlocuteurs. Ils le resteront demain, mais je vais veiller personnellement à avoir un contact avec le collège pour m'assurer qu'il y aura, maintenant, une clarté et une adhésion totales sur le fait que le projet qui émergera de ce processus d'amélioration sera bien celui sur lequel le collège validera la mise en œuvre pour ne pas recommencer le processus, d'ici quelques mois.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Je sentais bien qu'il avait envie de répondre et d'apporter quelques précisions.

Quand on parle de pierres, vous connaissez un peu plus que moi, même si je ne suis pas certain qu'on le connaît bien tous les deux, un apôtre qui s'appelait Pierre. Savez-vous ce qu'il disait ? « Je n'ai ni argent ni cœur, mais ce que j'ai, je le donne ». C'est un peu cela. Vous avez une sorte d'amour envers les Tournaisiens, en disant « ce que je peux faire, je vais le faire, mais je ne sais pas faire plus ». Vous auriez dû le savoir. Certains auraient dû le savoir.

C'est le premier pan, le clash Prévot-Demotte.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je pense que le premier plan est le clash Marghem-Demotte, Monsieur Crucke.

M. Crucke (MR). - Mais non ! On voit que vous n'avez pas vécu le Conseil communal d'hier soir où les grandes familles politiques se sont quasiment toutes réunies, à part une. Il y a vraiment un clash et je ne vous le reproche pas. Chacun doit exercer ses compétences, sous peine de se dire qu'il n'y a plus de logique. Reconnaissons-le : dans ce dossier, de temps en temps, la logique a fait défaut.

Ce qu'il faut espérer pour le futur, c'est que l'on puisse la retrouver rapidement dans l'intérêt des Tournaisiens et des Wallons. Je n'ai jamais oublié le reste. Tout ce que j'ai dit sur ce dossier depuis le début – il y a un bout de temps, puisque vous avez eu l'occasion de rappeler que cela date de 2007 – je pense avoir été un des premiers défenseurs de ce dossier Seine-Europe et j'en suis encore un, aujourd'hui.

Je retiens qu'il y a un clash, parce qu'entre ce que dit le premier à Tournai et ce que dit le Gouvernement PS-cdH, ici, et son ministre des Travaux publics, on n'a pas le même langage, encore aujourd'hui. J'en prends acte, un point c'est tout.

Deuxièmement, sur les changements de position des uns et des autres, vous avez raison. Mieux vaut tard que jamais ! Je ne vais pas citer Churchill comme vous l'avez fait. Je pense qu'il n'y a que les sots qui ne changent pas d'avis. Ce n'est

pas Churchill qui l'a dit. Chacun doit pouvoir évoluer, mais doit pouvoir respecter...

Mme la Présidente. - Merci de bien vouloir clôturer la réplique.

M. Crucke (MR). - Je n'ai pas compté les minutes du ministre.

Mme la Présidente. - Moi, bien.

M. Crucke (MR). - Vous n'auriez pas dû compter. Je vais essayer de faire bref, mais essayer ne veut pas dire que je réussis.

Deuxièmement, Monsieur le Ministre, ce qui compte, c'est de respecter l'avis des Tournaisiens. Vous l'avez fait en disant : « Je suivrai la proposition du collègue ». Si le Conseil communal le dit, c'est d'autant plus fort, sauf le cdH qui s'est abstenu et je ne comprends toujours pas pourquoi. L'élément auquel vous ne souscrivez pas – c'est aussi clair – c'est le concours d'architecture international. Ce n'est pas une demande des Tournaisiens, il faut le reconnaître. Ils se sont exprimés sur la pierre. Cette réponse est logique. Une fois de plus, vous dites à Demotte : « Cause toujours, tu m'intéresses, mais ce n'est pas comme cela que je vois le dossier. ».

Enfin, pour faire plaisir à Mme la Présidente, le permis, vous l'avez bien dit, doit être délivré au plus tard en 2017. Il ne vous aura pas échappé comme moi que, 2017, c'est avant 2018.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai fait math fortes, mais jusque-là, cela allait quand même.

M. Crucke (MR). - Si vous voulez mon humble avis, je pense que l'on va encore reparler longtemps, de ce dossier, avant 2018.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Ministre, merci pour ce rappel des rétroactes qui est quand même bien nécessaire. Quand on voit les revirements d'avis, il y avait cette belle unanimité du collège en matière de résille. Ensuite, les clashes internes PS-PS-MR – puisque même au sein du PS, c'est assez violent, on a pu le voir sur notre télé locale – par contre la prudence du cdH par rapport à ce fameux concours international, hier soir, le cdH s'est abstenu. C'était justement d'une prudence

appropriée.

On vous a toujours vu, entendu, à l'écoute de ce que voulait Tournai. Vous n'avez jamais rien imposé et vous les avez bien accompagnés. Ces revirements vous obligent à aussi bouleverser tout ce dossier qui est pourtant urgent.

Merci pour l'écoute du citoyen tournaisien qui est d'aller vers la pierre. On se retrouve avec ce fameux problème de forme. Dans ce dossier, le fond et la forme posent problème depuis longtemps.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PLAN EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT ET
LES OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT
AVEC LE SECTEUR PRIVÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan européen d'investissement et les opportunités de partenariat avec le secteur privé ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, un colloque organisé, il y a quelques jours, par l'Union des villes et communes, mais par l'UCM également – l'Union des classes moyennes – sur les leçons à tirer des fonds Juncker ou, en tout cas, les *good practices* à retenir de ce que l'on peut faire avec ces fonds qui sont importants, pour autant qu'on les utilise dans la direction souhaitée par l'Europe, à savoir essentiellement l'effet de levier par et pour le privé.

Un des exemples cités – ce n'est pas la première fois qu'il est cité – est celui qui vous concerne en premier chef, on n'est pas loin du dossier précédent : les voies hydrauliques.

L'Europe dit que l'on est dans des dépenses conséquentes, que les pouvoirs publics, SEC 2010, et cetera ne peuvent plus porter, ne peuvent pas porter, sous peine de handicaper d'autres politiques. Nous devons, d'une certaine manière, privatiser un certain nombre de ces services.

Je vous pose la question directement. Je sais que vous l'avez déjà fait dans d'autres domaines et j'avais dit, à l'époque, que j'avais apprécié et que je soutenais le discours ; ce que je fais encore au niveau des homes et de la clé 50-50 – on en reparlera tout à l'heure – mais ici, pourriez-vous faire le même pas par rapport au périmètre d'action publique ? Ne sommes-nous pas dans un dossier où, sur base de concessions qui pourraient être données au privé, des fonds conséquents pourraient être libérés, mais aussi engagés avec tous les risques qui sont liés à l'engagement ? C'est cela, un peu, la philosophie de la vocation des SEC 2010 et du plan Juncker. Y travaille-t-on ? Ce dossier est-il sur le bureau du ministre, de l'administration ? N'y a-t-il pas plus de garanties de réussite, en termes de délais ?

On sait aussi qu'il n'y a pas que le canal Seine-Europe. Si on veut le réussir, il faut le réussir de manière verticale, mais il faut qu'au niveau horizontal, on ait la connexion qui se fasse avec le reste de la Wallonie. C'est pour cela que je parle des voies navigables. N'est-ce pas la meilleure manière pour activer ces fonds européens ? Pouvez-vous me faire le point sur ce dossier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur l'ouverture du financement public aux investissements privés. Dans le contexte budgétaire actuel, il me semble indispensable que les pouvoirs publics ne ferment aucune porte, dès lors qu'elle permet un investissement accru sur notre territoire, au bénéfice de toute la Région wallonne.

C'est pourquoi l'ouverture au financement privé sera intégrée dans la réforme de la législation relative aux infrastructures d'accueil des activités économiques que je proposerai début 2016.

En ce qui concerne la SOFICO et le réseau routier structurant, comme je l'ai également déjà évoqué, je n'exclus aucune option qui permettrait de financer la réalisation de travaux tant d'entretien que de réhabilitation, d'investissements ou de développement de ce réseau. L'arrivée au 1er avril 2016 des recettes issues du péage kilométrique pour les poids lourds s'inscrit dans cette optique.

Il s'agit d'analyser ces différentes opportunités à travers l'objectif de l'intérêt général et au moyen d'un prisme pragmatique et non idéologique. Par ailleurs, je tiens à souligner que le Fonds européen d'investissement stratégique, plus communément appelé plan Juncker, reste une opportunité parmi d'autres à saisir pour bénéficier d'investissements dans notre Région wallonne.

Lors de nos contacts récents avec la BEI et la Commission européenne, il a été rappelé que le système classique de financement et de garantie de la BEI reste le plus adapté au développement de nos projets en matière d'infrastructures hospitalières et que, pour le volet Infrastructures de transport, le programme RTET est tout à fait indiqué. C'est grâce à l'acceptation de notre dossier RTET que la Commission européenne a récemment annoncé qu'elle cofinancerait le projet Seine-Escaut Est, dont la France et la Flandre sont partenaires, afin de développer le transfert par voie fluviale en Wallonie et capter, par effet retour, des investissements privés le long de nos voies navigables.

Parallèlement à ces avancées, je rejoins votre analyse sur les normes SEC 2010. Cependant, plutôt que d'adopter une attitude résignée ou de redéfinir de manière idéologique l'empreinte publique, le Gouvernement wallon souhaite s'atteler à sortir du carcan SEC actuel, beaucoup trop rigoriste. Notre position est ferme à ce sujet : d'une part, nous appelons à une modification des règles d'imputation SEC dans les budgets et comptes publics et, d'autre part, nous appelons à un traitement différencié des investissements publics destinés à soutenir l'économie de notre Région wallonne.

Cette position est partagée par un nombre toujours plus important d'acteurs publics provenant de nombreux États membres. Je n'ai pas à vous rappeler que ces normes posent également beaucoup de problèmes à nos communes, à nos provinces et aussi à l'État fédéral. Sur ces points, la Flandre partage la même analyse que nous.

Pour en revenir plus précisément aux possibilités de travailler avec le secteur privé, nous n'avons pas attendu le plan Juncker pour identifier les différentes opportunités. Compétence par compétence, priorité par priorité, nous analysons, en permanence, les projets pour lesquels public et privé doivent dialoguer.

En termes de conclusion, il me semble

important de rappeler quelques prérequis indispensables encadrant le plan Juncker. Premièrement, il ne s'agit pas de cofinancement européen, mais d'une garantie sur le risque encouru. Deuxièmement, cette garantie porte sur un montant de 21 milliards d'euros à l'échelle de l'Union européenne. C'est grâce aux investissements privés que l'on pourrait atteindre la somme de 300 milliards d'euros espérés par la Commission européenne, toujours à l'échelle des 28 États membres. Troisièmement, les projets qui le sollicitent doivent pouvoir être réalisés dans les trois ans, ce qui ne laisse pas la place aux projets qui sont toujours en phase d'instruction. Enfin, l'intérêt doit surtout provenir du secteur privé, dans les compétences et les secteurs où un investissement de sa part peut être rentabilisé rapidement.

Dès lors, vous conviendrez que si le plan Juncker doit faire partie du processus de relance économique, il ne faut pas le considérer comme la seule voie de salut et encore moins comme la panacée. La Wallonie y aura recours pour les projets identifiés comme rentrant dans le cadre du fonds, mais nous souhaitons travailler, en parallèle, sur toute autre piste favorisant la reprise économique en Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je vous remercie pour la réponse qui me satisfait et que je peux très largement partager. Vous ne fermez aucune porte et, début 2016, nous aurons la possibilité d'en discuter sur base d'un plan par rapport aux outils économiques. C'est une bonne chose.

Deuxièmement, le pragmatisme peut parfois rejoindre l'idéologie, ou l'inverse. On peut avoir une idéologie qui est pragmatique et, dans ce cas-ci, je sens bien que vous vous rapprochez d'une idéologie qui est pragmatique.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Centriste.

M. Crucke (MR). - Non, je ne vais pas vous critiquer. J'aurais dû me souvenir que vous aviez déjà parlé de privatisation pour d'autres services qui touchaient les véhicules automobiles et camions – vous voyez ce que je veux dire, on n'est pas loin de la taxe kilométrique – parce que la même logique est ici pour les voies hydrauliques.

C'est conséquent, en termes de réflexion, et je vous aide.

Je suis d'accord aussi pour dire qu'il y a d'autres financements européens qui existent et, quand ils sont nécessaires, il faut pouvoir les utiliser. Vous l'avez fait pour le canal Seine-Europe, mais sur l'axe horizontal, je pense que, là, on n'aura pas ces mêmes financements et, là, l'idée de la privatisation de certains services est une idée que l'on ne peut pas louper, si l'on veut réellement atteindre le Graal ; ce que je vous souhaite.

Enfin, sur le SEC 2010, je pense que l'information est intéressante. Je ne suis pas défaitiste et je pense que l'on peut changer des règles. Néanmoins, je ne me leurre pas non plus. J'étais, ce week-end, avec le président du Parlement de Wallonie, M. Antoine, à la CALRE où nous avons réussi à infléchir la position, pour la première fois, lui et moi, sur ce dossier. Il y a eu un vote où les Allemands et les Autrichiens ont été mis en minorité. Cependant, j'ai quand même entendu aussi ce qui a été dit par ces Allemands et ces Autrichiens. Je peux vous avouer que même si, cela, au sein de la CALRE, on les a mis en minorité, je ne suis pas certain qu'au niveau des instances européennes qui décideront, cela sera la même chanson qui puisse passer. On peut vivre d'espoir.

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
FERMETURE DE L'AUTOROUTE A601 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gillot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture de l'autoroute A601 ».

La parole est à M. Gillot pour poser sa question.

M. Gillot (PTB-GO !). - Monsieur le Ministre, ma question porte sur la fermeture de l'autoroute A601. Depuis fin décembre, cette autoroute est fermée. Pour préciser ce qu'est cette autoroute, elle commence au zoning industriel des Hauts-Sarts et va jusqu'au zoning de Milmort qui sont deux points économiques importants dans cette partie de la région liégeoise.

Ensuite, ce tronçon d'autoroute relie les

autoroutes E25, E42 et E40 à la E313. Cette autoroute est fermée. Cela veut dire que, maintenant, lorsque l'on vient d'une direction et que l'on veut aller vers l'autre direction, cela provoque un détour de plus ou moins cinq kilomètres, un peu plus. Je l'ai réalisé, mais comme il est difficile d'aller sur l'autoroute fermée, je n'ai pas pu faire le comparatif, mètre par mètre.

Pour préciser d'où viennent ces directions et ce que sont ces directions – c'est important – c'est le trafic qui vient de la région de Verviers, Saint-Vith, Allemagne et, d'autre part, Eupen, Welkenraedt, Allemagne et, pour finir, le trafic qui vient de la Basse-Meuse, de la région de Visé et, plus particulièrement, du futur Triologoport dont nous avons déjà parlé, Monsieur le Ministre, et qui sera prochainement inauguré. J'espère qu'il y aura du trafic aussi, ce qui voudra dire développement de l'activité économique. D'un autre côté, l'autre direction, c'est la vallée du Geer. Ensuite, c'est le Limbourg, Hasselt et autres et, finalement, c'est la direction du port d'Anvers.

Quand je me suis intéressé à cette autoroute, j'ai téléphoné à la Direction générale opérationnelle des routes et bâtiments. J'ai consulté les tableaux sur la densité du trafic. J'ai été un peu surpris de voir, sur ce tronçon d'autoroute, que le nombre de véhicules quotidiens était de plus de 90 000 véhicules. Je connais le tronçon, j'ai téléphoné à l'administration.

On m'a dit que, dans le tableau, il pouvait y avoir l'une ou l'autre erreur et que l'estimation la plus juste et correcte datait de 2011, une estimation caméra passeraient 13 500 véhicules, quotidiennement, sur ce tronçon d'autoroute.

Mes deux questions sont simples. Tout d'abord, pouvez-vous me donner les raisons de la fermeture de ce tronçon d'autoroute ? Quand envisagez-vous la réouverture de cette autoroute A601 ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il est vrai que cette partie d'autoroute, l'A601, est fermée actuellement, et ce, dans les deux sens de circulation ; ce qui concerne, pour être précis, une longueur totale de 9 kilomètres.

Par ailleurs, étant donné la possibilité d'un léger détour de quelques kilomètres – les cinq que vous

avez évoqués – tout en restant sur autoroute, l'urgence de cette réouverture a été jugée relative par mes services, bien que cette fermeture soit, je le conçois, gênante pour les habitués.

Quoi qu'il en soit, fin 2014, mon administration et la SOFICO avaient pris la sage décision de fermer ces tronçons pour des raisons de sécurité. L'état du revêtement s'était trop dégradé ces derniers temps et de simples marchés d'entretien ne suffisaient plus pour maintenir ces axes en état acceptable. La sécurité des usagers et principalement des motos ne pouvant plus être assurée par le Service public de Wallonie, la Direction des routes de Liège a ainsi fermé cette partie d'autoroute.

Concernant une possible réouverture, un marché de réhabilitation complète pour ces 9 kilomètres de voirie doit être engagé. Vous le savez, je suis en train de travailler à l'élaboration du plan Infrastructures pour la fin de cette année. Je n'ai donc pas encore la faculté de vous confirmer que ce tronçon sera repris dedans. Il n'est pas exclu que cela puisse être le cas. Vous aurez prochainement une information plus à jour.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Gillot.

M. Gillot (PTB-GO !). - Merci Monsieur le Ministre. C'est une réponse claire. J'aime bien cela.

J'ai découvert qu'il y avait, puisque je suis de la région liégeoise, après un pont des Trous, une autoroute des trous. Il y en a plusieurs, mais celle-là est fermée pour cause de trous. On n'en ferme pas souvent pour cause de trous, c'est plutôt rare.

Au niveau de la sécurité, je fais de la moto, je suis donc très attentif à cela. Il est vrai que c'est un petit détour. Cinq kilomètres, le calcul est relativement facile à faire – parce que je n'ai pas fait « math sup » non plus – 5 fois 13 500 fois 365 jours, cela fait 24 637 000 kilomètres parcourus de manière un peu inutile. Je suis allé un peu plus loin dans les calculs, en termes de consommation et autres, mais aussi au niveau environnemental. Cela fait, sur une base de consommation de 6 litres, 1 478 000 litres de carburant. Quand on sait que chaque litre de carburant génère 2,62 kilos de CO₂, cela fait beaucoup, pour un détour. Pris ainsi, on pourrait dire que c'est un petit détour, mais sur la durée d'une année, c'est pas mal d'argent et de temps dépensés sur cette autoroute. J'espère que vous allez prendre en compte et en considération cette

demande de réfection d'autoroute, parce que j'y passe souvent, quand je vais chez mes camarades limbourgeois.

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CARTOGRAPHIE « BRUIT » DU RÉSEAU ROUTIER WALLON »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cartographie « bruit » du réseau routier wallon ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, il y a un an, je vous interrogeais sur l'installation d'un dispositif antibruit plus complet sur le tracé du R9 à Charleroi. Vous me répondiez que ce n'était pas prévu au budget des travaux en cours et que, suite à deux directives européennes, une cartographie bruit du réseau routier wallon devait être réalisée pour deux types de voiries :

- celles de plus de six millions de véhicules par an, dont le R9 fait partie ;
- celles situées entre trois et six millions de véhicules par an.

Je vous cite : « Cette cartographie, additionnée à divers critères tels que la densité de population autour des voiries concernées, permettra d'établir une liste des sites d'actions à traiter acoustiquement qui seraient alors répartis en trois catégories de priorités ».

Un an après, pouvez-vous me dire si ce travail de cartographie a débuté ? Si oui, pouvez-vous nous dire dans quel délai on peut espérer connaître les résultats de ce travail ?

Enfin, Monsieur le Ministre, est-il réalisé par vos services ou est-il sous-traité ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, lors de la commission parlementaire du 7 octobre 2014, vous me

demandiez effectivement si des écrans antibruit étaient prévus sur le chantier du R9 à Charleroi. À ce sujet, je vous informais que le chantier ne prévoyait pas la mise en œuvre de nouveaux dispositifs antibruit.

Par ailleurs, je rappelais également que les protections acoustiques, en général à prévoir sur le réseau routier, étaient particulièrement encadrées par des directives européennes. Suite à ces directives, une cartographie « bruit » du réseau routier doit notamment être réalisée pour deux types de voiries régionales :

- celle empruntée par plus de 6 millions de véhicules par an qui a déjà été réalisée.
- Et celle empruntée par trois à 6 millions de véhicules par an qui a commencé début 2015 et devrait se terminer courant du mois de mars 2016.

Cette dernière étude est sous-traitée et réalisée par un bureau extérieur. Toutefois, afin de contrôler l'état d'avancement des travaux, mon administration, la Direction générale opérationnelle des routes et des bâtiments, reste fort impliquée. D'ailleurs, une réunion de travail, réunissant des représentants de ce bureau d'études, de l'administration, ainsi qu'un de mes collaborateurs, se déroule approximativement une fois par mois. Mes services suivent donc bien ce dossier, et de près.

Je précise également que, par l'intermédiaire du plan Infrastructures que je présenterai bientôt, un budget sera alloué spécifiquement à des chantiers pour diminuer les nuisances sonores aux zones les plus impactées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. Vous l'avez certainement compris, ma question ciblait plus spécifiquement le R9, puisque je faisais le suivi de ma question de l'année dernière. Pour le R9, l'étude est réalisée. J'aurais aimé savoir – je reviendrai peut-être vers vous en question écrite ou je me permettrai de reprendre la parole – si l'étude réalisée pour les voiries qui voient plus de six millions de véhicules les parcourir, dont fait partie le R9, prévoyait spécifiquement pour le R9 un danger particulier et si le budget qui serait alloué engloberait le R9 dans l'investissement prévu et l'affectation des fonds.

Mme la Présidente. - Il ne peut pas y avoir de

question supplémentaire dans une réplique.

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN HIVER SUR LES ROUTES WALLONNES »

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN HIVER 2015-2016 ET LA SITUATION DANS LA PROVINCE DE LUXEMBOURG »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Tzanetatos, sur « le plan Hiver sur les routes wallonnes » ;
- de Mme Gonzalez Moyano, sur « le plan Hiver 2015-2016 et la situation dans la Province de Luxembourg ».

La question de Mme Gonzalez Moyano est retirée.

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, l'hiver est proche. Il est bien que je vous pose la question un jour où il fait 19 degrés, annonce-t-on à la radio. Les températures vont prochainement repasser sous les zéro degré, apportant leurs lots de complications sur nos routes. Chaque année, la Région prévoit un plan Hiver permettant d'anticiper plus ou moins bien les situations de crise causées par les conditions climatiques.

Pouvez-vous nous présenter les grandes lignes de ce plan Hiver 2015-2016 et nous préciser le budget qui sera consacré à ce plan Hiver, puisque l'on sait que l'argent est le nerf de la guerre ?

Enfin, pouvez-vous nous présenter le bilan du plan Hiver 2014-2015 ?

J'imagine la corrélation qu'il y aura entre l'ancien et le futur plan, puisque, si erreur il y a, on apprend de ses erreurs.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, tout d'abord, l'hiver 2014-2015 est à considérer comme un hiver normal, au sens météorologique. Pour certains, il a semblé doux, mais détrompez-vous, 40 centimètres de neige ont pu être enregistrés le 2 février dans les Hautes Fagnes, à la plus grande joie de nos amis les skieurs. Nonante mille tonnes de sel ont été épandues lors d'un peu plus de 18 600 interventions faites sur le réseau, dont un peu plus de 2 000 par nos agents. Il n'y a heureusement pas eu de blocage significatif à déplorer sur notre réseau. Des débriefings avec les services de police ont été régulièrement organisés pour améliorer les procédures et maintenir une bonne collaboration de communication.

Ensuite, pour rassurer Mme Gonzalez Moyano, qui avait prévu de poser sa question, le plan Hiver 2015-2016 a bien pu démarrer un jour à l'avance sur le calendrier prévu, de sorte que la météo ne nous surprenne pas, notamment en Province de Luxembourg. Tout s'est d'ailleurs bien déroulé.

Il est important de savoir que la préparation du plan hivernal commence dès la fin de la saison hivernale précédente. Un plan hivernal réussi est un plan qui se prépare, inévitablement, à l'avance. Il faut s'assurer de disposer des différents types de fondants chimiques pour pouvoir démarrer dès les premières offensives hivernales. Cela implique d'avoir des marchés actifs, les engagements et visas budgétaires pour pouvoir commander et compléter les différents stocks des quelque 60 sites de stockage répertoriés sur toute la Région wallonne.

Les concertations des documents régissant le règlement d'ordre intérieur pour organiser le service hivernal au niveau des fonctionnaires ont eu lieu de juin à août pour que les documents soient utilisables dès septembre en vue de constituer les rôles de garde des agents.

En termes de quantités, 60 000 tonnes de sel sont actuellement présentes physiquement sur les sites et 70 000 tonnes sont présentes chez les fournisseurs pour nous approvisionner en fonction des demandes.

Il est également nécessaire de veiller à disposer des prestataires de service qui vont s'occuper des épandages. Les marchés régissant ces prestataires

ont été être reconduits, leurs matériels ont été vérifiés courant du mois de septembre.

Pour effectuer les épandages, pas moins de 600 engins d'épandage ou de déneigement seront mobilisés.

Au niveau des circuits d'épandage, certains d'entre eux sont réalisés par les équipes du SPW, d'autres par les entrepreneurs privés.

Cette année, 10 épanduses ont été acquises et 10 autres sont en commande pour l'année prochaine. Ce matériel neuf, utilisé par mes agents, permet de traiter les points critiques ponctuels sur le réseau de manière préventive, avec pour adage : « saler moins, mais saler mieux ». La parcimonie et la logique restent les armes maîtresses d'un service hivernal bien géré, et ce équitablement sur tout le réseau.

Le plan hivernal mobilise 600 personnes au sein de mon administration et 600 personnes du secteur privé.

Le traitement hivernal en Wallonie se fait la plupart du temps de manière préventive, ce qui veut dire que l'épandage se fait anticipativement aux intempéries et est basé sur les prévisions météorologiques disponibles au moment de la décision. Il est réalisé en continu à l'aide de fondants humidifiés sur l'entièreté du circuit sans qu'il soit nécessaire de recharger l'épanduse en cours d'opération.

Les budgets consacrés au plan hivernal sont bien évidemment variables en fonction de la fréquence des précipitations de l'hiver, et varient de 20 millions d'euros pour un hiver doux à 57 millions d'euros pour un hiver très rude. Pour information, l'année passée, le coût du plan hiver s'élevait à 38 millions d'euros. Ce budget comporte trois postes importants :

- les prestations du secteur privé ;
- les gardes et heures supplémentaires des agents de l'administration ;
- le sel proprement dit.

Comme vous le voyez, mettre un plan hivernal au point prend du temps, et celui-ci est en amélioration constante. En effet, les enseignements des années précédentes alimentent les réflexions et la mise au point de nouvelles procédures si nécessaire, ainsi que l'acquisition de matériel supplémentaire.

Mme la Présidente. - La parole est à

M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations complètes. Je pense que les choses ont été prises à temps, comme vous l'avez indiqué, et j'espère que l'ensemble tant des engins que des quantités de sel suffiront à pallier les risques et les difficultés que l'hiver pourrait nous amener, même si c'est toujours difficilement prévisible.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES
MANIFESTANTS LORS DE LA GRÈVE DU
LUNDI 19 OCTOBRE 2015 »**

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PLAINTÉ DE LA RÉGION WALLONNE
POUR DÉGRADATION DU DOMAINE
PUBLIC »**

**QUESTION ORALE DE MME SALVI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
DÉGRADATIONS OCCASIONNÉES AU
RÉSEAU ROUTIER LORS DU
MOUVEMENT SOCIAL DU
19 OCTOBRE 2015 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme De Bue, sur « les dégâts causés par les manifestants lors de la grève du lundi 19 octobre 2015 » ;
- de M. Puget, sur « la plainte de la Région wallonne pour dégradation du domaine public » ;
- de Mme Salvi, sur « les dégradations occasionnées au réseau routier lors du mouvement social du 19 octobre 2015 ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, le 19 octobre dernier, dès 6 heures 30,

200 manifestants issus de la FGTB venant de Herstal se sont installés sur le pont autoroutier de Cheratte sur la E40, cet endroit stratégique entre Aix et Bruxelles où passent chaque jour plus de 100 000 véhicules.

Ils ont bloqué les voies de circulation, allumé des feux de pneus, des palettes, des panneaux de signalisation, occasionnant de gros dégâts sur la chaussée.

Il faut encore signaler d'autres points de blocage comme à la A602 à hauteur d'Ans où la liaison entre la E40 et la E25 a été bloquée et sur la A604 à Seraing au carrefour reliant la E42 à Namur.

Ces actions n'étaient pas annoncées et elles ont donc pris en otage de nombreux citoyens se rendant à l'école, au travail et aussi à l'hôpital avec les conséquences graves que l'on a connues avec le décès malheureux de deux personnes, dont la patiente danoise qui n'a pu être opérée à temps à cause d'un chirurgien bloqué dans les embouteillages et un homme qui est décédé suite à un infarctus.

Les citoyens acceptent de moins en moins facilement ce climat de grèves incessantes, les actions non coordonnées, les débordements, les dégâts et le refus des responsabilités. Il y a une fracture de plus en plus évidente entre les citoyens contestataires qui veulent se faire entendre quel qu'en soit le prix et des citoyens qui ne souscrivent pas à ces actions et qui souhaitent travailler et circuler librement.

Je pense que ce jour marquera un tournant et restera gravé d'une pierre noire. Il marquera un tournant, car l'on ne pourra éluder à l'avenir un débat sur le droit au travail, sur la liberté de travailler et sur la responsabilité des syndicats.

Bloquer des routes, brûler des pneus, saccager l'espace public sont des actions inacceptables et illégales.

Monsieur le Ministre, vous avez ce jour-là annoncé un dépôt de plainte et c'était nécessaire.

Qu'en est-il du suivi ? Les coupables ont-ils été identifiés ? Que risquent-ils ? Qu'en est-il des dégradations et des réparations ? A-t-on pu estimer le montant des dégâts ?

La Région wallonne va-t-elle se constituer partie civile et poursuivre systématiquement toute

dégradation perpétuée à l'encontre de ses biens ? De quels moyens concrètement dispose la Région wallonne ?

Ne faut-il pas, in fine, se poser la question de la responsabilité juridique des syndicats ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, les actions de grève à répétition qui secouent notre pays se singularisent par une violence croissante. À Liège, lundi dernier, des manifestants ont bloqué l'autoroute en allumant notamment des feux. La tension monte et l'on sent qu'il y a de moins en moins de tolérance de la part des manifestants et une exaspération croissante de la part des citoyens qui n'entendent pas se joindre au mouvement.

Si l'on doit réaffirmer le droit à faire la grève, il faut condamner les actes d'intimidation. Il est temps à notre sens de prendre des mesures pour éviter que des drames se produisent.

Nous avons donc été ravis d'apprendre que la Région wallonne va introduire une plainte pour dégradation du domaine public. Les auteurs des actes ont été identifiés. Laissons la justice suivre son cours. Mais, apprend-on, les travaux au pont de Cheratte vont prendre du retard, avec les conséquences que cela implique, notamment en termes de mobilité. Vous avez commandé un rapport sur les dégâts, mais ceux-ci s'élèveraient à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Monsieur le Ministre, mes questions seront les suivantes. Entendez-vous, à l'avenir, systématiquement porter plainte lorsqu'il y a dégradation ? Quant aux travaux sur le pont de Cheratte, quels sont, actuellement, les premiers résultats du rapport que vous avez commandé ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Ministre, la démocratie ne peut s'envisager sans offrir la possibilité à ses citoyens d'exprimer leur mécontentement lorsqu'ils estiment que leur voix n'est pas entendue.

À ce titre, le droit de grève et la liberté de manifester demeurent des expressions totalement légitimes pour nos concitoyens. Il n'est donc, vous l'aurez compris, nullement ici dans mon intention de les remettre en cause.

Mais comme tout droit, il y a aussi des devoirs et il existe également des limites à ces expressions, le tout étant de fixer la délicate frontière entre l'un et l'autre.

Comme l'ont rappelé mes collègues, lors du mouvement de grève qui a paralysé la Province de Liège, le 19 octobre dernier, il est vrai que des manifestants ont décidé de bloquer en toute illégalité la circulation sur certains axes routiers importants, mais ils ont également dégradé le domaine public et endommagé des voiries en chantier en allumant des feux sur celles-ci.

Nous ne pouvons naturellement que dénoncer ces débordements qui dépassent l'expression légitime d'une opinion et qui, outre la prise en otage de nombreux citoyens empêchés de se rendre sur leur lieu de travail, induit un coût important à charge de la collectivité.

Il clair, Monsieur le Ministre, que des expressions ont pu fleurir ci et là dans la presse, mais j'aurais souhaité dans cette commission les questions suivantes.

Disposez-vous aujourd'hui, après quelques jours, d'une estimation claire du coût des dégâts occasionnés ? Avez-vous une idée des délais qui seront nécessaires pour les réparer ?

À ce jour, les auteurs des faits ont-ils pu être identifiés ? Confirmez-vous qu'une plainte pour dégradation du domaine public a bel et bien été déposée ?

Envisagez-vous une rencontre avec les responsables des organisations syndicales afin de pouvoir fixer des règles claires pour l'avenir ?

Une autre grève est annoncée le 23 novembre du côté de la Province de Hainaut et je pense même à Charleroi. J'aurais voulu savoir si, suite à ces débordements et en prévision des prochaines manifestations, des contacts avec les responsables syndicaux, seront pris avec votre administration ou vous-même. Je vous remercie Monsieur le Ministre pour l'ensemble des réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les Députées, Monsieur le Député, je vais tenter de sérier vos questions pour être aussi clair que possible.

Concernant le montant des préjudices subis, la première estimation que mes services m'ont transmise suite aux premières investigations, est de l'ordre d'environ 100 000 euros et ce, sans compter, à ce stade, ce que nous devons encore intégrer comme frais directement imputables aux entrepreneurs présents sur le chantier du viaduc de Cheratte actuellement.

Donc, les 100 000 euros, c'est à ce stade uniquement en ce qui concerne les charges de la Région. Dans ces 100 000 euros, on retrouve de tout : des panneaux de signalisation à remplacer, du revêtement brûlé et déformé qui doit être raclé et reposé, du matériel et des matériaux de construction, de la main-d'œuvre en personnel pour les interventions en urgence sur le site, et cetera.

Je salue d'ailleurs mes services et les entrepreneurs qui, dans l'urgence, ont dû faire des interventions dans la journée du lundi 19 et dans la nuit du 19 au 20 octobre pour permettre de restaurer des conditions de circulation acceptables.

Qu'en est-il de la plainte et de l'attitude de la Région wallonne en général ? La plainte a bien été introduite le 22 octobre dernier par le Service public de Wallonie et la SOFICO, et ce, sur mon injonction, auprès de Mme la Juge d'instruction du Tribunal de première instance de Liège. La Direction générale des routes a donc introduit la plainte – c'est à elle que j'ai donné l'instruction – mais la SOFICO s'est jointe par la suite à cette dernière plainte pour intenter l'action en justice.

C'est une plainte contre X. Je vais revenir par après sur la problématique de l'identification des personnes et du statut juridique des syndicats. Je vous avoue que même si l'on réfléchit avant de prendre ce type de décision, je n'ai pas vraiment hésité tant il me semblait nécessaire de poser un geste fort envers ceux qui se permettent de dégrader, de gaspiller, d'apeurer les automobilistes et de bloquer toute circulation sur les autoroutes.

Entendons-nous bien, je ne mets évidemment pas tous les syndicalistes dans le même sac et je respecte pleinement le droit à la liberté d'association syndicale. De la même manière que je ne condamne pas le droit de grève, je condamne ce qui a été son expression à l'occasion de cette journée.

Sans les avancées obtenues par ces acteurs sociétaux, on le sait, nous ne serions pas non plus dans un pays où le droit du travail est

probablement l'un des plus aboutis ou évolués. Néanmoins, je le dis calmement, mais fermement, certains des événements qui se sont déroulés le 19 octobre dernier sur le réseau dont j'ai la gestion ne relèvent pas du syndicalisme, mais du délit. En ce qui concerne les délais liés à cette procédure, je ne peux évidemment pas m'avancer, puisque c'est la machine judiciaire qui a désormais les éléments en main.

S'agissant des retards que cela pourra occasionner dans le chantier de Cheratte au regard du planning initial, la réhabilitation complète du viaduc a démarré il y a un an et demi et doit se terminer fin 2016. Les événements du 19 octobre dernier engendreront à coup sûr quelques semaines de retard.

Les auteurs ont-ils pu être identifiés ? Comme vous l'avez lu dans les médias, des clichés existent. Les forces de police sur place ont pu dresser un ou plusieurs procès-verbaux identifiant les personnes présentes. C'est donc maintenant du ressort de l'instruction et du pouvoir judiciaire et non plus du mien. À titre personnel, je n'ai pas connaissance du nom de telle ou telle personne ; c'est à la justice à devoir s'inquiéter de cet aspect-là.

Les syndicats peuvent-ils tout se permettre ? Quel est leur statut juridique ? Qu'en est-il du droit au travail ? C'est là aussi un autre flot de questions que vous m'adressez.

Actuellement, ils n'ont pas de statut juridique particulier, vous le savez. C'est assez flou dans notre pays. C'est un vide juridique qui doit certainement être comblé. Dès lors que l'on demande aujourd'hui à la moindre petite association de fait ou club de minifoot local, pour bénéficier de subventions ou d'être constitué en ASBL, quand on voit aussi le rôle accru qui est celui des syndicats dans notre modèle de gestion paritaire étatique avec le brassage de sommes publiques importantes, cet effort de transparence ne me paraît pas être problématique ni iconoclaste.

En tout cas, une chose est sûre, tout n'est pas permis sous prétexte d'actions syndicales. Je pense qu'une réflexion devrait être menée pour pouvoir préciser aussi les statuts et responsabilités juridiques de ces entités. La réflexion sur le droit au travail est également intéressante puisque le droit au travail est reconnu en Belgique et fait partie de ce que l'on appelle les droits sociaux fondamentaux qui sont inscrits dans la Constitution belge.

On a deux droits constitutionnels qui s'opposent en quelque sorte : le droit de grève et le droit au travail.

Je pense qu'on pourra simplement être conscient en évoquant ce droit fondamental social de toutes les notions qui en découlent et notamment, celle de pouvoir librement accéder à son lieu de travail.

Je pense aussi que les actions qui ont été menées, le 19 octobre dernier, mais c'est un propos qui est davantage politique, ont manqué leur objectif. À tort ou à raison, sans me prononcer sur le fond, c'est un mouvement qui était destiné à marquer un ras-le-bol à l'égard du pouvoir fédéral. Conclusion : cela s'est opéré via des dégradations aux biens publics wallons, en paralysant le bassin liégeois et au détriment, quelque part, du bon déroulement des opérations et du développement socioéconomique de la Région wallonne. Je ne pense pas qu'on ait, dès lors, opportunément ciblé le mouvement.

Je n'ai pas à ma connaissance, Madame Salvi, eu de demandes formulées par les syndicats pour me rencontrer. Quant à savoir si une plainte serait à nouveau déposée si un pareil cas se reproduisait à l'avenir, très clairement, oui ! Puisque c'est une question de principe, ce n'est pas une question d'interlocuteurs. Ce n'était pas ciblé davantage contre la FGTB que contre quelconque autre. Et si la CSC avait posé les mêmes actes, j'aurais moi-même posé les mêmes. Je le dis puisqu'il n'y a pas lieu d'avoir d'interprétation idéologico-partisane derrière cela. J'ai d'ailleurs déjà aussi veillé à déposer plainte à l'égard d'agriculteurs, en juillet dernier, quand il y a eu aussi des dégradations. Et ce sera le cas à chaque fois qu'il y a une atteinte au domaine public.

Cela me paraît difficile de passer du temps à expliquer aux enfants qu'il faut respecter les biens publics, le mobilier urbain, quand dans le même temps, on cautionnerait qu'on y apporte des dégâts qui, à mon estime, n'apportent rien à la force du fond des revendications.

Je pense en tout cas que très clairement, la volonté du Gouvernement est de développer économiquement et socialement la Wallonie. Non pas contre les travailleurs mais avec les travailleurs. Et les compétences qui sont les miennes au sein de ce Gouvernement me sont chères. Il est évident que la plus grande des priorités de ce Gouvernement sans hésitation, reste

l'accès à l'emploi pour tous.

Mais pour permettre cet accès à l'emploi pour tous, il faut aussi que l'on modernise notre système de santé, que l'on réhabilite nos hôpitaux, que l'on améliore nos routes, qu'on crée de nouvelles voiries en zones d'activité économique. Tout cela donne du travail au secteur de la construction, au secteur du patrimoine. C'est donc aussi cohérent par rapport à cette volonté de faire gagner la Wallonie en pourvoyant davantage d'emplois à l'égard de celles et ceux qui sont aujourd'hui sans celui-ci.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. L'accès à l'emploi pour tous, c'est aussi une des préoccupations et l'élément moteur du Gouvernement fédéral ; je partage votre avis et je crois que mon groupe rejoint un peu votre sentiment. L'objectif finalement de ces manifestations est passé à côté. Vos réflexions quant au statut juridique des syndicats et aux limites à mettre entre le droit de grève et le droit du travail – où commence le droit de grève et où commence le droit du travail ? – rejoignent vraiment notre volonté de démarrer un débat et de poursuivre la réflexion.

Dans ce cas-ci, on aurait identifié les coupables, mais dans d'autres cas – et je me souviens notamment de grèves qui avaient occasionné pas mal de dégâts, notamment au niveau des bus du TEC où des salariés du TEC avaient eux-mêmes détruit leur outil de travail –, on n'a pas encore pu identifier avec certitude les coupables. Il est donc important de poursuivre cette réflexion sur la responsabilité des syndicats.

Il y a un appel vraiment dans l'opinion publique pour aller dans ce sens. Je prends bonne note de la volonté de la Région d'être attentive à ses propriétés. Dans la mesure où d'autres actions sont annoncées dans les semaines à venir, cela reste d'autant plus nécessaire.

Je vous remercie, en tout cas, pour votre réponse et votre ouverture dans ce débat. Et je vous engage à aller plus loin.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (PP). - Merci, Monsieur le Ministre.

Je rejoins évidemment Mme De Bue dans sa question et dans la réponse qu'elle vous a adressée. Cent mille euros, ce n'est quand même pas rien ; je suis surpris du montant. C'est une très grosse somme, plus les frais aux entrepreneurs. À mon avis, on va tourner aux environs de 150 000 euros.

Maintenant, même s'il y a des plaintes, le nom des personnes identifiées ne m'intéresse pas, c'est simplement pouvoir appréhender les personnes qui ont commis ces dégâts. Maintenant, s'ils ont une facture de 150 000 euros, cela va être compliqué pour eux, d'autant que ce sont peut-être des gens qui sont dans le besoin ou dans la difficulté lorsqu'ils commettent ce genre d'actions.

Sur le statut juridique, je vous ai entendu, Monsieur le Ministre. Je suis ravi, j'espère que votre voix portera aussi chez vos collègues du Fédéral, mais je sais que vous êtes souvent en avance, afin qu'ils soutiennent cette idée. Juste un petit rappel, le Parti populaire a déposé deux propositions de loi pour le statut juridique des syndicats, plus le droit du travail, en corrélation avec le droit de grève, bien évidemment. Il y a déjà presque un an que ces textes ont été déposés au Fédéral. Plaintes pour les futures dégradations, pas les syndicats visés, bien sûr, mais chaque citoyen aussi qui est responsable. Je ne vois pas pourquoi certains citoyens seraient exonérés de réparer les dégâts qu'ils commettent alors que chaque citoyen est responsable lorsqu'il commet des dégâts au niveau du domaine public. Je vous remercie d'être attentif à nos petits deniers.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Ma réplique sera très courte, Madame la Présidente. Je voudrais simplement remercier M. le Ministre pour sa réponse très complète par rapport aux différents points que nous avons, les uns et les autres, abordés.

Je voulais également le remercier d'avoir posé un geste fort. Je pense que dans ce type de situation, vous l'avez dit, vous y avez été de façon assez franche et directe, comme à votre habitude parce qu'effectivement, s'il y a des droits, il y a également des devoirs. Ceux-ci doivent être respectés. Si l'on ne les respecte pas, il faut effectivement le faire savoir, le marquer d'un geste fort.

Sur l'aspect de la suite, vous l'avez dit,

l'instruction suivra son cours et l'on verra de quelle manière il y aura sanction ou pas avec évidemment tout ce débat qui s'ouvre sur la responsabilité juridique des syndicats. Là aussi, je partage assez bien votre avis sur le fait qu'à un certain moment, une série de choses devront pouvoir également évoluer, mais il ne semble pas non plus que c'était l'objet de notre question. Cela fera sans doute l'objet de nombreux autres débats dans d'autres institutions que la nôtre.

Enfin, j'ose espérer, au niveau des organisations syndicales, que le geste que vous avez posé et que le Gouvernement wallon pose amènera également une réflexion en interne sur la manière dont les différentes opérations qui pourraient encore avoir lieu se mettront en place. On sait que des manifestations, des actions syndicales sont prévues dans les prochaines semaines. J'ose simplement espérer qu'il y aura un débat en interne pour que ce droit de grève et cette expression puissent avoir lieu, mais en respectant également l'ensemble des citoyens et des devoirs des uns et des autres.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
MARCHÉ PUBLIC POUR L'EXPÉRIENCE
PILOTE DE PETIT ÉOLIEN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le marché public pour l'expérience pilote de petit éolien ».

Cette question aurait pu être jointe à la question de M. Stoffels, mais n'ayant pas été prévenu, il est occupé ailleurs. M. le Ministre répondra directement à votre question et il répondra à M. Stoffels, sachant qu'une partie sera renvoyée à ce qu'il vous aura déjà donné comme information.

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'ai vu dans la presse, il y a quelques jours, qu'il y aurait un élément neuf dans ce dossier structurant pour le développement énergétique wallon et notre économie, du petit éolien dont on nous annonce depuis longtemps une expérience pilote de quelques mâts.

Je voulais savoir ce qu'il en était exactement, en tant que responsable de la SOFICO, finalement

qu'en est-il du marché public qui avait été annulé dans sa première version ? Y a-t-il eu un nouvel appel d'offres pour l'attribution du marché public relatif au projet pilote du petit éolien ? Sont-ce les mêmes conditions, au-delà des éléments d'éventuelles formes qui ont peut-être été adaptées, mais le contenu est-il toujours le même que le premier marché public ?

Qu'en est-il du calendrier, à la fois du lancement de l'appel et de clôture ? Y a-t-il d'autres éléments dans ce dossier par rapport à cette information que j'ai pu lire dans la presse ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il est en effet exact que j'ai demandé à mon administration de préparer un nouveau marché et de relancer celui-ci.

À ce jour, le SPW procède à l'étude de celui-ci et à la rédaction d'un nouveau cahier spécial des charges tout en tenant compte des difficultés rencontrées lors du précédent marché.

Les adaptations à établir concernent notamment l'obtention d'une rentabilité des projets sur les sites concernés, mais il est encore trop prématuré à ce stade d'avancer les dates jalons sur ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre franchise. J'ai l'impression qu'à chaque fois que l'on évoque le dossier on recule un peu. Dont acte.

Nous verrons donc dans les prochains mois quand on pourra avoir éventuellement quelques petites éoliennes en Wallonie.

QUESTION ORALE DE MME WAROUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES OUTILS CONTRE LES ERREURS DES AUTEURS DE PROJETS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les outils contre les erreurs des auteurs de projets ».

La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Ministre, j'introduirai mon propos par un exemple représentatif : celui de la saga « fil d'or » à Tournai. Je suis désolée d'en revenir sur Tournai.

En vue de revitaliser son « quartier cathédrale », la cité des cinq clochers a lancé un concours international de projets.

Au terme de ce processus, le lauréat se dégage nettement « par ses propositions simples, sobres, fonctionnelles tout en étant élégantes et opportunes ». Ce sont les mots du site web de la ville.

Le fil rouge au cœur du projet n'est autre que la pose d'un fil d'or, en réalité des lattes de laiton doré, censé guider les touristes vers les lieux d'intérêts patrimoniaux.

L'idée, certes séduisante sur le papier, s'est transformée en catastrophe sur le plan technique et pratique.

Les points d'encastrement des bandeaux en laiton étaient trop faibles et cédaient quasi immédiatement au passage des voitures. Le fil d'or, immédiatement posé, immédiatement cassé, emporté par les roues des véhicules, sans parler du bruit de claquage insupportable lors du franchissement des voitures sur ces bandeaux de laiton. Une erreur de conception flagrante, qui n'a pas empêché la poursuite de la pose sur de nouveaux tronçons, alors même qu'il était déjà retiré sur les plus anciens afin de préserver le sommeil des habitants.

S'en est suivi un jeu de ping-pong entre l'auteur de projet et l'entreprise de voirie pour déterminer à qui imputer la faute.

Récemment, une solution a été trouvée – ne riez pas – les lattes ne seront plus fixées mais collées.

Pour avoir pu expérimenter un de ces collages « centennal » dans ma commune, sur des murets en pierre, j'en connais les effets à très court terme.

Ceci est un exemple, mais ce fil d'or tournaisien me paraît symbolique de l'acharnement de certains auteurs de projet malgré le mauvais choix initial évident de conception et/ou de matériaux, de la non-réactivité des administrations

face à ce type de problème technique et du bénéfice des entreprises à poursuivre jusqu'à l'entêtement un aménagement de chantier plus que bancal, mais rentable.

Il est vrai que les autorités propriétaires des voiries sont bien souvent démunies pour faire entendre raison à leurs auteurs de projets. Seul le refus de réception définitive du chantier peut être utilisé comme levier.

Dès lors, Monsieur le Ministre, n'y aurait-il pas lieu de réfléchir à mieux outiller les gestionnaires ?

Je pense à des cahiers de charges établissant clairement les responsabilités de chacun, avec amendes et pertes d'honoraires à la clef en cas de problème, d'une part et primes à la réussite comme incitants, d'autre part.

Cela existe déjà, mais il faudrait pouvoir généraliser. Une telle disposition pourrait-elle être systématisée ? D'autres pistes pourraient-elles être envisagées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Députée. Votre question me permet de soulever un coin du voile sur le futur plan Patrimoine-Emploi puisqu'en effet, en début de mandature, j'ai annoncé la mise sur pied d'un plan Patrimoine-Emploi avec plusieurs volets dont je vais dévoiler la teneur dans le courant du mois de décembre de cette année et en réservant évidemment la primeur au Gouvernement, mais vous m'invitez à anticiper quelque peu et à décrire une partie, en tout cas, du volet qui concerne la problématique de l'amélioration de la qualité des réalisations sur les chantiers de restauration.

Je tiens toutefois à préciser que les actions que je compte mener ne concernent pas l'ensemble de la profession, mais bien le secteur spécifique de la restauration. Il incombe donc à mes collègues d'évaluer la pertinence d'une transposition des actions en préparation dans leur domaine de compétence.

L'amélioration de la qualité des réalisations sur les biens classés comme monuments nécessite en réalité une réflexion sur l'ensemble de la chaîne décisionnelle et opérationnelle, en ce compris la conception.

À ce sujet, et c'est une proposition qui est sur la table depuis quelque temps, nous planchons sur la mise sur pied d'un label patrimonial pour les auteurs de projets. Il s'agit d'une démarche volontaire de type *construction quality* offrant une série de modes opératoires permettant d'améliorer le management des bureaux d'étude, mais également dans le cas présent d'améliorer leur compétence en matière patrimoniale.

Nous travaillons également sur l'homogénéisation dans la suite de la directive européenne sur les marchés publics de 2014, des clauses administratives et techniques du cahier des charges de type bâtiment CCTB 2022. Cela permettra de tirer vers le haut les pratiques de sélection, notamment des architectes et des entreprises, mais également le niveau d'exigence en matière de matériaux et de technique de pose. En ce qui concerne la responsabilité de chacun, il incombe aux pouvoirs publics d'engager des agents de qualité et d'assurer leur formation continue afin qu'ils garantissent l'application des différentes clauses et contraintes déjà prévues dans les cahiers des charges. Cela constituera sans aucun doute une véritable amélioration.

Activons déjà l'existant, ce sera déjà un plus, et pour le surplus, vous m'aurez permis de répondre de manière plus globale comme ça sur le processus de monitoring de la qualité pour ne pas avoir à me prononcer sur un dossier plus particulier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. On ressent là chez vous le municipaliste qui a besoin que les travaux soient bien exécutés. On sent le vécu aussi, j'ai moi-même été échevine des Travaux publics. Il y a de quoi parfois s'arracher les cheveux et presque avoir envie d'en arriver aux mains avec certains auteurs de projets qui ne veulent jamais assumer leurs responsabilités.

Ce que vous venez de dire est très important. J'espère que beaucoup de gens en prendront conscience parce que cela pourrait enfin changer de vieilles habitudes. Responsabiliser à la fois les auteurs de projets, mais aussi effectivement travailler avec des agents communaux de qualité. Ce que vous êtes en train de proposer est à transposer évidemment sur tous les autres niveaux d'intervention sur les travaux publics.

**QUESTION ORALE DE MME WAROUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉSERVATION DES PAVÉS BELGES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la préservation des pavés belges ».

La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous assure, je ne fais pas une fixation.

Durant l'été, l'ARAU – l'Atelier de Recherche et d'Action urbaines – a publié une étude sur la préservation des *belgian blocks*, ou pavés belges, dans la Ville de New York. On peut s'en féliciter.

Les autorités ont lancé de grands travaux de rénovation de leurs rues pavées dans leurs quartiers industriels historiques de Brooklyn. Ils sont devenus une fierté patrimoniale pour la ville, qui tient à son expérience « Paris-Roubaix » outre-Atlantique. Les riverains y seraient également attachés puisqu'ils ont choisi leur restauration au détriment de pavés sciés lisses vieilliss artificiellement, qualifiés de Disneyland, suite à un processus participatif leur permettant de tester à pied ou à vélo les maquettes grandeur nature. Pour les cyclistes, des bandes de granit sont prévues pour assurer confort et sécurité sans avoir recours à l'asphalte.

Autre lieu, autre coutume. À Tournai, ville patrimoniale, les pavés belges sont arrachés et revendus par camions à l'étranger, notamment en Allemagne. Il n'y a pas qu'à Tournai, mais là on avait eu des informations sur cette ville. Une aberration quand on sait les difficultés à se procurer ce matériau de qualité de nos jours. Nos carrières de porphyre se sont réorientées vers le gravier.

Pour de nouveaux chantiers, nous sommes obligés de nous rabattre vers des pavés étrangers, aux fiches techniques souvent incomplètes et à la forme trop arrondie, contrairement à nos pavés belges d'époque taillés à la main. Il est aussi parfois proposé de scier en deux et de lisser aussi d'anciens pavés. Faute d'une hauteur suffisante, ils n'ont plus aucune tenue dans la durée. Pour preuve, les chantiers à répétitions pour refaire des

pavements descellés en un temps record.

Pointons aussi la perte d'un savoir-faire ancestral dans nos contrées, celui du poseur de pavés. Nous sommes contraints de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère, souvent portugaise, plus compétente. C'est un comble.

Cette perte de patrimoine matériel et immatériel me paraît regrettable. En tant que ministre tant des Travaux publics que du Patrimoine, avez-vous eu connaissance de cette étude de l'ARAU ? Partagez-vous ses conclusions sur l'intérêt de préservation et de valorisation de nos anciens pavés ? Une réflexion quant au stockage de nos vieux pavés et à leur recyclage dans nos cœurs de villes et villages historiques est-elle envisagée ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ai effectivement pu prendre connaissance de cette étude. Si je vous rejoins sur la nécessité de défendre nos produits – pas simplement par protectionnisme, mais aussi parce qu'ils sont très souvent de bien meilleure qualité – mon administration et moi-même ne pouvons toutefois pas nous soustraire à la réglementation sur les marchés publics et aux directives européennes.

Par ailleurs, l'exemple que vous pointez concerne une municipalité qui concentre dans un territoire circonscrit et densément peuplé des voiries à caractère historique. Je vous rejoins donc sur l'intérêt de maintenir, dans certaines zones qui présentent des caractères spécifiques, des dispositifs de cette nature. Toutefois, il faut exclure les voiries qui accueillent un trafic intense et lourd, car quand bien même la mise en œuvre serait irréprochable, les pavages résistent difficilement dans le cas de sollicitations lourdes et fréquentes.

Pour toute une série de raisons pratiques et financières, le stockage et la réutilisation de pavage qui se ferait hors chantier ne sont pas idéaux. Par contre, nous travaillons sur l'élaboration de clauses dans les cahiers des charges, telles les clauses environnementales ou les bilans carbone afin d'orienter les choix vers des solutions durables. Mon administration propose également des solutions mixtes, pas très éloignées de ce qui a été proposé à New York, pour marier les pavés et le béton par exemple.

Je pense notamment aux travaux de réfection de la place du Cadran à Liège, au-dessus de la place Saint-Lambert, sur la N3. Une solution mixte pavés-béton y a été choisie en collaboration et en accord avec tous les partenaires, y compris les défenseurs du cœur historique de Liège et les spécialistes wallons des pavés de pierres. Les zones les plus sollicitées seront réalisées en un béton traité afin de laisser apparaître des granulats de nature proche des pavés qui seront quant à eux placés principalement en partie centrale de la place du Cadran.

Voilà pour nous éloigner quelque peu de Tournai.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. On se rejoint tout à fait sur les principes de marchés publics. Néanmoins, c'est vrai que par facilité, on a tendance pour les travaux de démolition à tout évacuer. Or, parfois on pleure quand on doit retrouver et replacer quelques pavés de-ci de-là comme cela arrive régulièrement. À partir de trois pavés descellés, 15 jours après on se retrouve avec une vingtaine et au-delà, on sait que c'est bien plus grave.

Pour exclure les voiries de trafic lourd et mettre d'autres matériaux, je connais aussi des réalisations de mariages heureux entre pavés et asphalte. Cela peut se faire également.

Nous nous rejoignons tout à fait sur ces besoins. Je vous que vous y travaillez également. Merci pour votre attention et la poursuite dans ce sens.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PROGRAMMATION DES TRAVAUX
ROUTIERS ET AUTOROUTIERS EN
WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la programmation des travaux routiers et autoroutiers en Wallonie ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa

question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, je ne remets certainement pas en cause la nécessité de faire des travaux sur notre réseau qui en a grandement besoin. Des travaux durables d'ailleurs puisque vous êtes attentifs à ce que les pierres aient une longue vie. Pour nos tronçons routiers et autoroutiers, c'est exactement le cas puisque beaucoup de tronçons malheureusement sont très souvent en travaux de par à la fois la mauvaise qualité de la construction, mais aussi la mauvaise qualité des réparations qui s'ensuivent. Ici, ma question porte beaucoup plus sur ce qui est relatif aux travaux et à leur multiplication, ainsi qu'aux embouteillages.

Tout d'abord, les embouteillages coûtent plus de 600 000 euros par jour à notre économie. Par ailleurs, ils ont une tendance à être accentués justement par les difficultés du réseau et le fait qu'on y ajoute des travaux. Des axes qui n'étaient pas nécessairement embouteillés – je prends certaines autoroutes, par exemple la E42 ou même la E19 avant d'arriver à Bruxelles – sont devenus des endroits d'engorgement extrêmement important.

Il n'est pas rare entre des villes comme Mons et Liège, pour prendre vraiment l'ensemble de la route, qu'on se retrouve avec quatre ou cinq zones de travaux. Parfois, certaines zones de travaux sont simplement séparées de 500 mètres. Vous avez donc un goulot d'étranglement qui amène toutes les voitures, on passe sur une zone de chantier en ralentissement et puis les voitures sont libérées et repartent sur trois bandes. Ensuite, 500 mètres plus loin, vous avez à nouveau un goulot d'étranglement, ce qui parfois pousse vraiment les situations à l'absurde puisqu'on se dit : « Pourquoi ne pas avoir alors couvert l'ensemble de la zone plutôt que d'avoir créé d'un tel système qui en plus est accidentogène ? » Il y a un risque au moment où les voitures repassent d'une ou deux bandes à trois et un moment où elles repassent de ces trois bandes à deux, voire une bande à certains moments.

Il y a aussi une spécialité wallonne : les travaux dans les zones de travaux. Parfois, on a des ralentissements qui vous ramènent sur deux bandes et sur ces deux bandes, on décide qu'à un moment donné dans le chantier, une des deux doit également subir une intervention quelconque qui parfois n'a rien à voir. Cela peut être l'élagage de certains arbres qui se fait à la même période. Vous

n'étiez déjà plus que sur deux bandes et en plus, il faudra repasser sur une. Ce qui a l'art de créer parfois des blocages complets. C'était le cas encore il y a deux semaines, par exemple, du côté de Charleroi où vous aviez un blocage permanent et quotidien pendant deux à trois heures du fait de cette situation.

Monsieur le Ministre, ma question se présente en deux temps.

De façon globale et générale, indépendamment même des travaux, quelle est la situation des embouteillages et l'encombrement du réseau en Wallonie ? Voit-on une amélioration ou au contraire une dégradation, comme je le pense ? Mais c'est intuitif, vous allez certainement pouvoir me le confirmer ou me l'infirmier de manière objective.

En matière d'embouteillage de façon globale, quel est le nombre de kilomètres de files journalier en Wallonie ? Cela a-t-il tendance à diminuer ? Quelle que soit la tendance, quelles sont les actions que vous menez, que vous allez entreprendre pour faire diminuer ces files ? C'est également porteur de coûts pour l'économie, sans compter les dégradations en matière de qualité de vie que cela peut engendrer.

Deuxième élément, peut-être plus fondamental parce que peut-être plus direct pour vous. On le sait, réduire les embouteillages n'est pas simple. Il faut créer de nouveaux axes, il faut éventuellement favoriser les transports en commun, bus ou trains. Ce qui d'ailleurs prouve que là, des discussions entre différents niveaux de pouvoir peuvent aussi parfois faciliter les choses.

En tous les cas, on a la main sur quelque chose qui est assez évident : la programmation des travaux. Quand je vous l'indique sur certains axes, vous vous retrouvez à quelques kilomètres d'écart avec trois ou quatre zones de chantiers successives, en même temps, avec des travaux qui en plus parfois restent abandonnés pendant plusieurs semaines et même plusieurs mois. C'est intolérable pour l'utilisateur. C'est intolérable pour le contribuable wallon de se dire qu'il a si peu de services, ou en tout cas une situation qui semble aller à l'inverse du bon sens.

Sur ces programmations, la question est très simple : qui a la main ? S'agit-il de la SOFICO ou du SPW ? Quelles sont les mesures envisageables pour avoir une meilleure coordination de ces

chantiers ? Il faut les mener, la question ne se pose pas, mais il faut les mener aussi avec intelligence pour tenir en compte la qualité du trafic.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, malheureusement, vous l'avez souligné, réaliser les travaux sur voiries occasionne des perturbations pour les automobilistes. On ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs. Toutefois, ces chantiers sont un mal nécessaire pour améliorer le réseau routier.

De façon générale, et malgré les nombreux chantiers exécutés depuis quelques années, le Service public de Wallonie ne constate pas d'augmentation de bouchons, en tout cas sur le réseau structurant à l'exception de quelques zones traditionnellement plus délicates, notamment aux abords des grandes agglomérations. Cela est incontestable, on y est tous confrontés dans nos usages.

Des efforts ont d'ailleurs été faits en matière d'adaptation de l'infrastructure avec notamment la mise à trois voies de la part la plus congestionnée de l'autoroute de Wallonie et la continuité de cette mise à trois voies entre Andenne et Daussoix devrait d'ailleurs être discutée dans le cadre du plan Infrastructure que je présenterai fin de cette année.

Il est cependant vrai que la multiplication des chantiers engendre des mécontentements pour les automobilistes, mais sachez que mon administration essaye tant que faire se peut de minimiser ces désagréments et que mes services doivent respecter une circulaire de fluidité de façon à offrir aux usagers la capacité maximale sur la route. De plus en plus d'opérations de nuit ou de week-end sont réalisées, même si malheureusement tout ne peut pas être fait en dehors des heures de pointe.

Pour répondre aussi à vos questions, c'est bien la DGO1 qui est responsable de la programmation des chantiers et cela en concertation étroite avec la SOFICO, mais aussi avec les services de police et les autorités locales.

La SRWT quant à elle est chargée de l'organisation de l'offre de transport en commun, mais ne réalise à l'une ou l'autre exception près pas de grands chantiers routiers.

Je vous le disais, lorsque les chantiers se déroulent aux abords des agglomérations, une concertation avancée est menée avec les autorités politiques locales. Un très bon exemple à ce propos est celui du chantier de ring 9 de Charleroi pour lequel de nombreuses concertations et séances d'information ont été tenues avec les autorités communales locales et les zones de police concernées.

Si un chantier se déroule sur un réseau autoroutier, la police de la route est également concertée préalablement à sa mise en œuvre.

Au besoin, des campagnes d'informations peuvent être réalisées au profit des riverains et des usagers de la route que ce soit par le biais de l'information routière radio relayée depuis le centre PEREX, d'avis dans les journaux télévisés, d'articles publiés dans la presse. Parfois, le blog Internet spécifique, comme ce fut le cas par exemple pour l'important chantier des quais de Meuse à Liège. Je rappellerai aussi la récente conclusion d'un partenariat avec Coyote pour également permettre à ses usagers d'avoir des informations additionnelles sur les travaux.

Concernant la question de la possible concomitance entre des chantiers et la tenue de grands événements, je vous confirme que l'administration essaye autant que possible d'en tenir compte, même si ce n'est pas celle de tous les jours. Lorsqu'un chantier est en cours à proximité d'un événement, des mesures d'adaptation spécifiques et temporaires peuvent être prises afin de limiter la congestion : réouverture temporaire de la voirie, libération de bandes normalement soustraites au trafic, et cetera. J'imagine d'ailleurs, pour l'anecdote, que c'est dans ce cadre-là que le contournement ouest de La Louvière a pu être emprunté avant même d'être balisé.

Par ailleurs, lorsque cela est faisable et nécessaire, je vous rappelle que mon administration fait réaliser tout ou partie des travaux de nuit pour soit réduire les risques de congestion en journée, soit diminuer la durée d'un chantier. Un autre moyen de limiter la congestion aux abords des chantiers, c'est de diminuer le nombre de véhicules empruntant cette infrastructure routière. Ceci est souvent complexe et cela peut concerner différents aspects. Mon administration a d'ailleurs promotionné dernièrement le covoiturage par la mise à disposition de places de parking dédié à cet effet.

Pour la suite, et sous réserve de ce que j'ai déjà dit, je souhaite en tout cas me montrer attentif à la bonne coordination des chantiers du futur plan Infrastructures.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. La réponse que vous m'apportez est certainement effective dans certains cas, mais peut-être plus le reflet d'une théorie dans d'autres.

Vous parliez d'événements, je peux vous dire qu'à plusieurs occasions – on prend souvent des exemples qu'on connaît – lors du dernier grand événement de Mons 2015 durant la fête de clôture qui se déroulait à Saint-Ghislain, l'autoroute entre Mons et la France, que vous devez prendre pour aller à Saint-Ghislain, était totalement fermée ce week-end-là, ce qui engendrait des bouchons extrêmement importants.

Alors quand vous me dites qu'il y a concertation avec les autorités, je n'ai pas à le mettre en doute dans certains cas, mais dans le cas que j'expose ici, objectivement, permettez-moi d'en douter ou alors il y avait vraiment des distraits autour de la table le jour où les choses se sont décidées.

Pour le reste, j'entends bien ce que vous indiquez.

Mme la Présidente. - Vous pouvez clôturer. Pour la réplique, c'est une minute.

M. Bouchez (MR). - C'est de plus en plus court ! Je vais clôturer de toute façon.

Sur les deux axes que sont l'E42 et l'E19, qui sont des axes extrêmement importants, ainsi que l'E411, il est quand même important de limiter le volume d'embouteillages. Il ne me semble pas diminuer. Pour la raison que vous avez expliquée, l'approche des grands centres urbains, mais des solutions sont à trouver en la matière et particulièrement dans la programmation des chantiers.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PETIT ÉOLIEN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la

question orale de M. Stoffels à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le petit éolien ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Ministre, selon *Le Vif/L'Express* – une de mes lectures préférées, je dois vous l'avouer – d'ici quelques semaines, la Wallonie lancerait un nouvel appel d'offres pour un projet pilote de 27 petites éoliennes à répartir sur trois sites autoroutiers : à savoir Strépy, Ronquières et Péronnes. Un projet pilote périlleux pour les investisseurs potentiels, car ils ne pourront compter que sur les recettes de l'électricité produite pour amortir un investissement de plusieurs millions d'euros. Confirmez-vous cette information ?

Ce marché viserait à identifier le potentiel de la technologie du petit éolien, jusqu'alors très peu répandu en Belgique et dès lors critiqué pour son coût élevé de production d'électricité. N'a-t-on pas identifié son potentiel depuis que le débat a été lancé ?

Lancé en 2014 par votre prédécesseur, le premier appel d'offres européen n'avait séduit qu'une seule entreprise : Fairwind, implantée à Seneffe. Son offre avait été jugée irrégulière. Pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Ces démarches font suite à l'ambition appelée « Route du vent », dévoilée en 2013 par le ministre en charge des Travaux publics, votre prédécesseur. Cette démarche visait à installer des milliers d'éoliennes de petite puissance aux abords des autoroutes et des voiries navigables wallonnes via la SOFICO.

Vu l'objectif global et vu la réticence d'accorder des permis d'urbanisme pour le grand éolien, il va falloir remplacer le grand éolien par des petites éoliennes et à vouloir atteindre l'objectif au moyen de petites éoliennes. Combien faudra-t-il ériger de petites éoliennes pour atteindre l'objectif ?

Si on démarre maintenant, à savoir deux ans plus tard après le démarrage, sera-t-on toujours en mesure d'ériger le nombre suffisant de petites éoliennes pour rencontrer l'objectif auquel nous avons souscrit à l'égard de l'Union européenne pour 2020 ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, comme j'ai pu le répondre à la question 8 de M. le Député Henry sur le même sujet, le projet du petit éolien est essentiel pour atteindre les objectifs des pouvoirs publics en termes de production d'énergies renouvelables.

L'obtention d'une rentabilité doit néanmoins être assurée, sinon il n'y a pas de mécène qui spontanément se propose. Dès lors, suite à la non-attribution du marché précédent en raison du fait que l'offre était affectée d'une irrégularité substantielle la rendant nulle, j'ai chargé mon administration de procéder à la rédaction d'un nouveau marché et d'un nouveau cahier spécial des charges qui tienne compte aussi des remarques antérieures et de pouvoir alors relancer la procédure.

J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer précédemment les raisons pour lesquelles l'appel d'offres lancé en 2014 n'avait pas pu aboutir, mais il reste clairement dans nos objectifs de lancer des projets pilotes sur le petit éolien et de tout faire pour atteindre le but fixé pour 2020.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Ce sont des propos qui sont exprimés de façon très généreuse. Vous allez tout faire pour atteindre l'objectif. Cela ne veut rien dire d'autre que ce n'est pas votre tasse de thé. Atteindre l'objectif, c'est le problème du ministre de l'Énergie, très probablement.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES DÉBORDEMENTS OBSERVÉS LORS DES DERNIERS MOUVEMENTS DE GRÈVE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les débordements observés lors des derniers mouvements de grève ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
RÉSEAUX « EUROVÉLO 3 » ET
« EUROVÉLO 5 » EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les réseaux « EuroVélo 3 » et « EuroVélo 5 » en Wallonie ».

La question est retirée.

Je vous propose de clôturer nos travaux pour ce matin et de reprendre à 14 heures précises avec le volet « Normes de transport ».

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 38 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS
ORALES
(Suite)**

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
RENFORCEMENT DE LA SIGNALISATION
SPÉCIFIQUE AUX CAMIONS SUR LES
AUTOROUTES BELGES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le renforcement de la signalisation spécifique aux camions sur les autoroutes belges ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). - Monsieur le Ministre, selon la législation belge, il est formellement interdit aux

camions de plus de 7,5 tonnes de dépasser par temps de pluie. Cependant, étant donné qu'il s'agit d'une spécificité belge, beaucoup de camionneurs étrangers ne respectent pas cette réglementation, par oubli ou confusion, et prennent parfois beaucoup de risques dans leurs dépassements. Le nombre d'accidents de la route impliquant des camions en atteste formellement.

Selon l'IBSR, le problème vient principalement du fait que les camionneurs étrangers n'ont aucun moyen de savoir, en entrant sur le territoire belge, que cette disposition du Code de la route existe.

Dès lors, envisagez-vous de placer à l'entrée du territoire belge des panneaux de signalisation rappelant aux camionneurs étrangers l'interdiction de dépasser par temps de pluie pour les camions de plus de 7,5 tonnes ?

Par ailleurs, aucun camion ne peut dépasser hors agglomération sur des routes à moins de trois bandes, et ce, par tout type de temps.

La législation étant inversée dans la plupart des autres pays européens, pensez-vous renforcer l'information de notre réglementation via, par exemple, des panneaux F109 sur les autoroutes à deux voies ?

Une harmonisation des règles belges avec celles de l'Europe est-elle à l'étude ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'interdiction de dépassement des camions sur les autoroutes à deux bandes et par temps de pluie est une mesure instaurée par le Fédéral. La Région, gestionnaire des autoroutes, a investi dans la signalisation pour informer les usagers belges et étrangers de ces interdictions. Des panneaux d'information ont été placés aux frontières.

Je suis d'avis et d'accord sur le fait que ces deux règles belges d'interdiction généralisée de dépasser pour les camions ne sont pas très utiles. Elles sont peu comprises par les transporteurs, spécifiquement par les étrangers.

Durant les précédents travaux pour la révision du Code de la route, en 2011, la suppression de ces interdictions de dépasser pour les camions a été avalisée par toutes les parties. En effet, les camions

sont insensibles à la pluie. D'une part, la pression de leurs pneus les rend insensibles à l'aquaplanage et, d'autre part, vu la position haute du poste de conduite, les conditions de visibilité sont bonnes par temps de pluie.

L'interdiction de dépasser sur les autoroutes à deux bandes est une mesure utile dans certains cas pour une meilleure fluidité de la circulation. Dans ces cas de figure, elle mérite une signalisation internationalement admise ou une signalisation variable comme la Région l'a installée sur l'autoroute entre Namur et Liège.

À votre question de savoir si une harmonisation des règles belges est envisagée avec celles de l'Europe, ma réponse est oui.

En guise de conclusion, la Région a fait ce qu'il faut pour informer les usagers. Ces interdictions générales de dépasser étant inopérantes et non judicieuses, nous demandons, comme vous le ferez, j'imagine, au Fédéral de modifier le Code de la route afin de les supprimer.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - Merci Monsieur le Ministre. J'imagine que cela a déjà été abordé en comité de concertation. Si cela n'a pas été fait, il serait utile de le faire, parce que la divergence des mesures de Code de la route entre les pays entraîne souvent une incompréhension des règles d'un pays à l'autre. S'il y a bien une matière qui mériterait une harmonisation européenne, c'est bien celle-là.

Que l'on en revienne à la situation antérieure ou à d'autres situations, pour avoir assisté à des débats à la Chambre des représentants, les avis étaient déjà très divisés lorsque la règle a été mise d'application. On sait que nos voisins de la région du nord ont une approche en matière de circulation dans le Code de la route beaucoup plus restrictive et sévère. Ce n'est sans doute pas notre conception de la chose, mais à tout le moins j'en appelle à une harmonisation européenne dans cette matière. Je vais voir du côté de mes collègues du Fédéral ce qu'il en est aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PARTENARIAT DE LA WALLONIE AVEC LE SYSTÈME D'AVERTISSEMENT « COYOTE » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le partenariat de la Wallonie avec le système d'avertissement « Coyote » ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Monsieur le Ministre, vous venez de signer, fin du mois dernier, avec le service communautaire Coyote, un nouveau partenariat dans le but d'optimiser l'échange d'informations pour la communauté des usagers et pour l'ensemble de la communauté wallonne.

Les échanges se feront dans les deux sens. Concrètement, les usagers du service Coyote disposeront désormais d'informations sur les chantiers mobiles ou fixes, les accidents et les zones à haut risque, ce qui n'était pas encore le cas dans le partenariat précédent.

Pour PEREX, en revanche, pas de changement.

Quant à la Région wallonne, elle peut désormais mieux gérer la mobilité en disposant du flux des véhicules en temps réel au profit de tous les usagers de Wallonie. Des statistiques permettront aussi de mieux déterminer dans quelles zones il faut agir en fonction de la vitesse moyenne constatée sur certains tronçons.

Le service Coyote, bien connu pour sa fonction de détection de radars routiers, compte 900 000 utilisateurs sur notre territoire et accumule sept millions de remontées d'informations par mois en Belgique. Chaque mois, il s'agit ainsi de plus de quatre millions d'informations qui sont diffusées, correspondant à des perturbations et dangers rencontrés sur les routes en Wallonie : rétrécissements, ralentissements, véhicules arrêtés, accidents, objets sur la voirie et j'en passe.

La Wallonie pourra exploiter ces données dans le cadre de ses missions de gestion du trafic, notamment au travers d'une info trafic destinée à

tous les usagers via les canaux habituels – radio, système GPS ou encore sites internet. En échange, la Wallonie partagera avec Coyote ses propres informations de sécurité routière détenues par le centre wallon de gestion du trafic, à savoir PEREX, comme les travaux routiers, les chantiers mobiles, les incidents, les véhicules à contresens, les données météorologiques, visibilité réduite, précipitations hivernales, et cetera.

Coyote va aussi développer une interface qui permettra à l'administration wallonne de disposer de diverses données supplémentaires. Par exemple, les services de l'administration wallonne pourront disposer d'informations sur des zones précises comme le nombre de véhicules par heure, la vitesse moyenne, la vitesse pratiquée par 85 % des véhicules et le temps de parcours.

Ces renseignements permettront de définir les actions efficaces en matière d'aménagement de voiries ou de sensibilisation des usagers de la route. La Wallonie partagera également avec Coyote ses propres données de sécurité routière telles que les zones à haut risque, les ZHR, de façon à inviter via l'application Coyote à une plus grande prudence dans ces zones. Cela me semble être une excellente initiative pour lutter notamment contre la vitesse excessive de certains automobilistes.

Cet échange d'informations entre Coyote et la Wallonie, donc la police de la route, pose toutefois la question de la vie privée et de l'utilisation des données récoltées, car peu de gens apprécieraient que les données de leurs déplacements, un traçage « à la Google », soient ensuite transmises à des entités tierces.

Monsieur le Ministre, à ce sujet, avez-vous obtenu des garanties ? Comment être sûr que ces données ne seront pas transmises ? Vous en êtes-vous assuré ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui, Madame la Députée, je m'en suis assuré. Vous pouvez donc être rassurée. La Wallonie ne trace effectivement pas les véhicules. Coyote trace les véhicules de manière totalement anonymisée et ne transmet à mes services que des données statistiques qui ne contiennent aucune donnée

permettant d'identifier un conducteur. L'utilisation des données et le stockage des données par Coyote sont donc, je le redis, absolument anonymisés et donc conformes aux dispositions de la Commission de la vie privée belge.

J'espère de la sorte avoir pu apaiser vos inquiétudes sur le respect de la protection de la vie privée qui est total dans le cadre de ce partenariat qui est, je le rappelle, une vraie avancée en matière de sécurité routière, ce dont je suis particulièrement satisfait.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie M. le Ministre. Il m'a en effet rassurée. Je souligne, évidemment, que c'est une excellente initiative, comme je l'ai déjà dit auparavant, et j'espère que cela contribuera réellement à diminuer le nombre d'accidents sur nos routes wallonnes.

**QUESTION ORALE DE MME LECOMTE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ENFANTS VICTIMES DE LA ROUTE »**

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMPLICATION DES CITOYENS EN
MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Lecomte, sur « les enfants victimes de la route » ;
- de M. Puget, sur « l'implication des citoyens en matière de sécurité routière ».

La parole est à Mme Lecomte pour poser sa question.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre, chaque jour, dans le monde, sur le chemin de l'école, 500 enfants perdent la vie dans un accident de la circulation. Afin de sensibiliser le public à cette problématique, un clip-choc a été réalisé par Luc Besson pour le compte de la Fédération internationale de l'automobile.

Deux facteurs principaux expliquent ce chiffre éloquent. D'une part, l'enfant est un usager de la route vulnérable : faible vision d'ensemble de la situation, conscience insuffisante des dangers, et d'autre part, les automobilistes par leur comportement peuvent-être la cause des accidents. En 2012, une étude de l'IBSR révélait ainsi que seuls 10 % des conducteurs respectent la vitesse maximale autorisée en zone 30.

Monsieur le Ministre, je souligne la pertinence d'une récente campagne de sensibilisation à la sécurité routière telle que « Gaff' à la route ». Organisée dans l'enseignement secondaire, cette action soutenue par la SOFICO et l'AWSR a notamment abouti à une campagne d'affichage sur 300 panneaux stratégiques des axes routiers et autoroutiers nationaux.

Cependant, selon une enquête de l'IBSR de 2012, parmi les piétons, la catégorie d'âge dans laquelle on recense le plus de victimes de la route est celle des « 5-9 » ans, avec plus de 60 victimes pour 100 000 habitants en 2012. Suivent de façon dégressive les tranches « 10-14 ans », « 15-19 ans » et « 20-24 ans ».

J'en viens à mes questions.

Des campagnes de sensibilisation adressées aux automobilistes, concernant ce public spécifique que sont les enfants usagers de la route, sont-elles prévues par votre département ?

Combien de zones 30 intelligentes sont actuellement installées en Région wallonne ? Une évaluation de ce dispositif a-t-elle déjà eu lieu ? Dans l'affirmative, quels sont les résultats ? Quels critères déterminent les sites où sont installées des zones 30 intelligentes ?

Disposez-vous de chiffres sur les morts accidentelles d'enfants sur le chemin de l'école en Région wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est M. Puget.

M. Puget (PP). - Je suis un peu étonné que ma question soit jointe, dès lors qu'elle ne porte pas vraiment sur le même sujet. Je pense que ma collègue a soulevé quand même un point très important en matière de sécurité routière, donc c'est un peu décalé. Je ne suis pas responsable, ce n'est pas moi qui ai joint la question. Je trouvais que la question de ma collègue méritait toute l'attention à une réponse particulière.

Monsieur le Ministre, l'Institut belge pour la sécurité routière organisera ses quatrièmes états généraux le 15 décembre 2015 au cours desquels la ministre fédérale, Mme Galant, exposera sa vision de la sécurité routière.

Elle appelle, via son site Internet, les citoyens à lui adresser des suggestions et des recommandations. Mme Galant semble juger irréaliste la réduction à 420 le nombre de morts sur les routes d'ici 2020 et fait ainsi appel à M. et Mme Tout-le-Monde pour lui souffler des conseils qui seront ensuite, je cite Mme la Ministre, « confrontés en interne ».

Vous avez aussi, Monsieur le Ministre, dans les limites de ce qui est régionalisé, la compétence de la sécurité routière à laquelle vous vous attachez, comme en témoignent les discussions que nous avons déjà eues ici même.

Vous avez même un certain nombre de revendications. Vous prenez l'exemple, dans une des dernières réponses à une de mes questions écrites – mais je pense que vous avez bien communiqué sur la réponse, moi pas, évidemment –, des pictogrammes qui ne sont plus facilement reconnaissables. Ou alors, on ne voulait pas parler de ma question, ce qui arrive de temps en temps.

Je vous cite : « Le pictogramme « moto » ressemble fort à une Sarolea des années 30. Le pictogramme pour les passages piétons ne représente pas correctement le marquage du passage piéton. Certains pictogrammes n'existent même pas, comme le pictogramme « accidents ». En conséquence, le gestionnaire qui utiliserait le pictogramme convenu internationalement, la voiture couchée sur son côté, pour annoncer la présence d'un accident, commet une infraction.

Mes questions seront les suivantes, Monsieur le Ministre. Êtes-vous favorable à l'implication directe des citoyens dans la politique de sécurité routière ou bien est-ce du blabla ?

Ensuite, pour élargir le débat, quelle sera votre implication dans les états généraux et quelles seront vos revendications principales ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, Monsieur le Député, merci pour vos questions.

En Wallonie, 0,06 % des enfants qui vont à l'école ont un accident sur le chemin de l'école. Il s'agit d'un chiffre heureusement fort faible et correspondant à des blessés légers dans plus de 90 % des cas, mais bien évidemment, nous travaillons sans relâche pour améliorer encore la situation.

Signalons que près d'un enfant accidenté sur deux l'a été en tant que passager d'un véhicule.

Un très bon guide sur la méthodologie d'aménagement des abords d'écoles a été publié, en 2011, par la Direction générale des Routes du SPW. Il donne des lignes directrices pour la sécurisation des abords des écoles et permet d'assurer une cohérence dans les aménagements quel que soit le réseau.

Ce guide souligne qu'il faut une réflexion globale sur l'ensemble du chemin de l'école, ce qui passe par la création de trottoirs, la gestion des traversées piétonnes, l'aménagement de cheminements cyclables sécurisés, le positionnement des arrêts de bus, et cetera. En ce qui concerne mes services, ce guide est systématiquement pris en compte.

Un gros enjeu aux abords des écoles, surtout en maternelle et en primaire, est le comportement des parents. Il faut conscientiser les parents, principalement dans la gestion du stationnement. Le guide aborde également ce sujet du stationnement. Le stationnement peut se concevoir dans les abords immédiats de l'école sous forme de dépose-minute par exemple, mais il peut aussi se concevoir plus loin. La marche, et plus largement l'activité physique, est bonne pour la santé de nos chères têtes « blondes ». Petite digression : concernant le vélo, n'oublions pas les actions de formations du « Brevet du Cycliste » organisées par Pro Vélo avec le soutien financier de la Région.

Afin de renforcer la crédibilité des zones 30 en rapport avec les horaires scolaires, signalons l'installation progressive de panneaux « zones 30 variables » en cours en Wallonie. Il en existe déjà une dizaine actuellement. Afin de vérifier l'efficacité de ces nouvelles installations, des mesures de vitesse ont été réalisées aux abords de certaines écoles et seront répétées après aménagements pour pouvoir faire une comparaison avant-après. Ces mesures permettront également d'évaluer l'utilité de placer un radar répressif ou non dans certaines zones.

En ce qui concerne, Monsieur Puget, l'implication des citoyens dans la « chose publique », la « res publica » comme disaient les Romains, c'est bien et naturel.

Pour la sécurité routière, c'est même essentiel, car le comportement des usagers est à l'origine de la grande majorité des accidents. Si l'on souhaite améliorer le comportement et sensibiliser les usagers sur certaines mauvaises habitudes, comme le GSM au volant par exemple, ou simplement rappeler que l'erreur est humaine et qu'il s'agit d'en tenir compte, il faut une implication des usagers.

Toutefois, il s'agit d'éviter de tomber dans certains travers que peuvent mener les forums « populaires » sur Internet.

On y retrouve rapidement de fausses bonnes idées, des « Y'a qu'à » ou des trop faciles assertions du style « le problème, c'est les autres ».

À titre d'exemple, presque tout le monde réclame des ralentisseurs de vitesse près de chez soi, mais les mêmes personnes sont les premières, quelques années après, à contester ces mêmes ralentisseurs sur les routes non seulement chez eux parce que ça crée des problèmes à leur propre habitation, et il y a souvent des conflits qui naissent avec des maisons qui commencent à avoir des problèmes de fissures x ou y. Mais les mêmes personnes qui réclament ces ralentissements près de chez eux ralentissent dès lors qu'il y a des ralentisseurs sur les routes qui constituent leur propre circuit de déplacement.

Ceci étant dit la démarche d'implication des citoyens en matière de sécurité routière est intéressante, cela contribue à l'appropriation du sujet par le public. J'espère aussi une meilleure intériorisation des règles et une remise en question de soi en vue d'améliorer sa conduite au volant d'un véhicule et plus généralement son comportement dans la circulation.

Un meilleur respect des règles et des autres et un peu plus de prudence et de courtoisie ne font pas de tort.

Les prochains états généraux annoncés pour décembre concernent le fédéral et ses compétences. Pour sa part, la Wallonie a organisé ses états généraux de la sécurité routière en 2012. Une concertation entre tous les acteurs institutionnels, les fédérations et les associations d'usagers a abouti à une série de recommandations présentées au Gouvernement et approuvées par

celui-ci. Le débat a donc déjà eu lieu. On est dans une phase de réalisation des recommandations.

Les prochains états généraux wallons de la sécurité routière sont prévus en 2017 pour lesquels un bilan sera effectué ainsi qu'un nouveau travail de débat et de constitution de liste de recommandations sera mené. En cette année 2015, nous sommes à mi-parcours de nos états généraux et beaucoup des recommandations sont faites ou en cours d'implémentations.

En tout cas, la situation en Wallonie est plutôt positive puisque l'on est passé de près de 400 victimes en 2010-2011 à moins de 300 en 2014 et le baromètre de la sécurité routière nous est favorable en 2015. Nos actions commencent à porter leurs fruits. Je souhaite toutefois, comme vous le savez, amplifier et augmenter ces différentes actions, l'objectif étant, conformément à la DPR, de réduire le nombre de tués sur les routes wallonnes en 2020 par rapport à 2011 de 50 % et c'est à notre portée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Il n'y a pas de doute que la problématique de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école était l'une de vos priorités. Cependant, vous évoquez une dizaine de zones 30 dites intelligentes qui ont été aménagées depuis quelque temps. Votre prédécesseur parlait en 2014 de 69 sites qui devaient l'être fin de l'année en question ; on est quand même un peu loin du compte.

Cela étant, effectivement à Arlon, il y a une zone 30 intelligente qui vient d'être aménagée avec ce fameux panneau lumineux. Est-ce parce que c'est récent et que les réglages n'ont pas encore été effectués, mais il fonctionne 7j/7 toutes les heures de la journée. Il rate finalement l'objectif pour lequel il a été placé, qui est la crédibilité d'une telle limitation de vitesse pour permettre de sécuriser les entrées et les sorties des élèves qui, par définition, vous l'avez rappelé sont des usagers faibles et vulnérables.

Une enquête de la VAB a été réalisée, qui montre que les adultes respectent davantage ces zones 30 intelligentes que les zones 30 d'une manière générale. Encore faut-il qu'elles soient vraiment intelligentes et qu'elles ne soient actives que pendant la période scolaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Pour moi aussi, il est essentiel que les citoyens soient impliqués, mais il faut faire attention. C'est vous qui avez cité le mot que j'avais mis dans ma question, je n'avais pas envie de le dire parce qu'on le met à toutes les sauces : « pas de populisme » je reprends vos termes.

Revendications lors des états généraux, effectivement si en 2012 il y a eu les états généraux de la Wallonie avec les prochains en 2017 mais je pense qu'ici au niveau du Fédéral, j'ose espérer que vous serez présents ou en tout cas représentés lors de ces états généraux fédéraux afin de faire prendre conscience au niveau fédéral des enjeux et de la volonté de la Wallonie de diminuer le nombre de tués sur ses routes.

Je suis un peu ce que vous avez dit : personnellement, je ne connais pas de mauvais conducteur. Jamais personne ne m'a dit : « Moi je conduis mal ! ». Vous pouvez demander à n'importe qui, tout le monde conduit bien, ce sont toujours les autres. Je n'ai jamais rencontré un mauvais conducteur. Ce serait peut-être intéressant d'en rencontrer un jour, mais faudrait-il encore qu'il s'auto-identifie.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTERDICTION DES QUADS DANS CERTAINES ZONES URBAINES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction des quads dans certaines zones urbaines ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Monsieur le Ministre, les quads dans nos quartiers posent souvent de nombreux problèmes : vitesse excessive, dangerosité, accidents, et cetera. Leur passage occasionne également de nombreuses nuisances sonores.

Ces engins motorisés à 4 roues produisent, en effet, un bruit supérieur au bruit normal des véhicules à moteur.

D'autant qu'ils semblent constituer une source de nuisance supplémentaire, car il est fréquemment que ces quads effectuent le même parcours, et ce pendant des heures dans la ville.

La Wallonie ne pourrait-elle imiter le modèle bruxellois où 18 des 19 communes de la Région bruxelloise – seule Uccle n'a pas adhéré au règlement complémentaire – ont, après plusieurs années de réflexion, trouvé une solution ? Les panneaux d'interdiction ont, en effet et finalement été installés, depuis mai dernier, aux frontières de la Région bruxelloise avec la Région flamande et avec la commune d'Uccle.

Pour interdire la circulation des quads sur les voiries bruxelloises, il a suffi que chaque commune – puisque ce sont elles qui sont compétentes en la matière - vote un règlement complémentaire adéquat. Cependant, étant donné l'absence de fondement légal, il a d'abord fallu modifier le Code de la route. Un nouveau panneau de circulation C6 a ainsi été introduit dans le règlement communal. La mesure devant être applicable sur l'ensemble du territoire de la Région, toutes les communes ont dû, comme pour un dimanche sans voiture, approuver un seul et même règlement complémentaire. Au total, à Bruxelles, ce sont 165 panneaux qui vont être installés ; actuellement ce sont déjà 104 d'entre eux qui sont placés.

À l'instar de la région bruxelloise, serait-il envisageable, en Wallonie, d'interdire la circulation des quads sur les voiries communales, ou en tous les cas pour les communes qui le souhaiteraient ? Des études sur le sujet ont-elles déjà été menées ? Des projets inhérents à l'interdiction des quads en zone urbaine ont-ils déjà été examinés ? Ne serait-il pas envisageable de laisser la liberté à ces monoplaces tout-terrain de circuler sur de grands axes, pour peu que la sécurité y soit respectée bien sûr, ainsi que dans les bois et forêts ? Qu'en pensez-vous ? Avez-vous déjà partagé votre point de vue sur la question ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je n'avais pas eu l'occasion de partager mon point de vue sur la question jusqu'à

présent et donc ça va être un mal réparé. D'après mes informations, le quad serait une mode qui diminue. Mais là n'est pas tant l'objet de la question.

Au niveau régional, une interdiction générale de la circulation des quads n'est pas envisagée en ce qui me concerne. Le quad est un véhicule comme un autre.

De manière générale, les règlements complémentaires de police et la signalisation de circulation sont faits pour régler la circulation. Dans les motivations citées, je ne vois pas de motivation relative à la circulation. On reproche à certains quads de faire du bruit ou de rouler trop vite. Faut-il pour cela une punition collective d'interdiction des quads partout ?

Des contrôles peuvent être faits pour la vitesse et aussi, pour les émissions sonores. Les quads sont des véhicules homologués. Ils doivent donc répondre à différents critères techniques, y compris en termes de limitation d'émission sonore.

C'est le même cas pour les motos et les cyclomoteurs. Certaines motos et cyclomoteurs font autant de bruit et de désagréments que les quads. Toutefois, il n'est pas pour autant envisagé une interdiction générale de circulation pour ces motifs.

Pour le domaine forestier, le code forestier interdit l'accès des véhicules à moteur en dehors :

- des routes ;
- des chemins balisés à cet usage ;
- des sentiers balisés à cet usage ;
- des aires affectées à cet usage.

Ceci est une réflexion sur le plan général. Sur le plan local – et on sait que dans l'une des communes, le débat s'est posé – pour des motivations de régulation de la circulation, il est tout à fait envisageable d'interdire la circulation des quads pour autant que l'on vise des zones restreintes ou des sections de voiries, et si la zone concernée contient des riverains, qu'un additionnel « excepté riverains » soit apposé.

À ma connaissance, une interdiction de quads existe dans une zone limitée du centre de La Louvière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Je remercie

M. le Ministre pour ces précisions.

Donc, vous n'envisagez pas l'interdiction, ce que je comprends bien. Cela ne doit donc pas être une punition collective.

Toutefois, vous partagez les mêmes constats, notamment au niveau des nuisances. Est-ce qu'en zone urbaine, il n'y aurait pas du tout moyen de limiter l'accès de ces véhicules motorisés ?

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Oui, mais chaque commune doit prendre un règlement de police.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. - Pas de question supplémentaire dans la réplique, il faudra envisager une nouvelle question.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTERDICTION DES QUADS DANS CERTAINES ZONES URBAINES »

(Suite)

Mme Gonzalez Moyano (PS). – Je suis un peu déçue de la réponse dans le sens où j'aurais voulu que l'on trouve une solution plus collective. Merci, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PASSAGE DES SERVICES DE SECOURS EN CAS D'EMBOUEILLAGES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le passage des services de secours en cas d'embouteillages ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le

Ministre, je me réfère à une campagne qui est menée en Allemagne depuis un an.

Beaucoup d'automobilistes ne savent pas comment se comporter en cas de bouchons, afin de créer un passage pour les services de secours. En effet, tout le monde sait comment se positionner sur une autoroute à deux bandes, mais pratiquement personne ne le sait quand on se situe sur la bande du milieu d'une autoroute à trois, voire à quatre bandes. La campagne démontre, ainsi, par des visuels, le bon comportement à adopter en cas de l'occurrence de gyrophares et de sirènes.

J'ai une affiche de démonstration du bon comportement en cas de bouchons, peut-être que l'on peut vous donner cette feuille.

N'envisageriez-vous pas de mettre en place une campagne afin de sensibiliser la population à se positionner, le plus rapidement possible, de manière adéquate, de façon à ce que les services de secours puissent passer en cas de bouchons ?

Comme vous le savez parfaitement, le fait d'avoir un passage pour les services de secours peut s'avérer décisif pour la vie des victimes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'émission *Contacts*, réalisée en commun entre la police fédérale et la RTBF, avec l'appui de l'AWSR, pour la Région wallonne, et de la Région de Bruxelles-Capitale a déjà traité le sujet du comportement en différentes situations.

L'émission du 28 février 2015 s'intitulait « *En panne, que faire ?* ». Vous trouverez les archives des émissions *Contacts* sur le site de la RTBF.

Je profite de l'occasion pour vous signaler que l'émission *Contacts* a pris un coup de jeune ce week-end, notamment grâce à un nouveau générique et à un graphisme plus coloré.

L'émission *Contacts* fête sa 45e année de diffusion sur les ondes de la RTBF, avec près de 2 000 émissions au compteur. Le programme a connu plusieurs transformations sonores et visuelles au cours de son existence, mais n'a jamais failli à sa mission : sensibiliser le grand public à la sécurité routière : Code de la route, conduite défensive, sensibilisation, mobilité, et cetera. Tous

les aspects de la sécurité routière trouvent leur place dans cette émission.

Via la nouvelle Agence wallonne pour la sécurité routière, la Wallonie s'investira pleinement dans cette émission de renom, qui présente, avec pédagogie, et en profondeur, les messages que nous souhaitons faire passer auprès des usagers de la route. On ne le répétera jamais assez, la sécurité routière est l'affaire de tous !

Pour revenir à votre question précise, le Code de la route donne également des consignes de sécurité et de comportement pour des situations de véhicules en panne, de perte de chargement, d'accident et d'embouteillage. Lors de la révision du Code de la route qui s'annonce, nous avons des propositions d'ajout à ce sujet. L'objectif n'est pas nécessairement d'instaurer de nouvelles obligations, mais de donner des recommandations. Ces mêmes recommandations de comportement dans diverses situations font, ou feront, également partie de la formation au permis de conduire.

Notez également que sur les autoroutes, la bande d'arrêt d'urgence a cette fonction de bande d'accès pour les services de secours.

Pour les routes ordinaires, le déport sur les bords de chaussée, afin de laisser une voie libre au centre pour l'arrivée des secours, est une consigne évidente et de bons sens.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations et votre réponse, qui va dans la bonne direction.

Toutefois, vous dites que c'est au centre que le chemin doit être libre pour les services de secours, mais quand on a trois ou quatre bandes, il y a des gens qui ne voient pas directement vers où ils doivent s'orienter. C'est donc pour cela que j'ai fait cette proposition.

Je pense que vous êtes régulièrement en discussion avec l'Agence wallonne pour la sécurité routière, et si cela vous semble important, à un certain moment, je ne doute pas que vous ayez le courage nécessaire pour en organiser initier un dialogue à cet égard.

QUESTION ORALE DE MME VIENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE LABEL BACKSAFE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le label BackSafe ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉNOVATION DU GRAND THÉÂTRE DE VERVIERS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la rénovation du Grand Théâtre de Verviers ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous au sujet du délabrement du Grand Théâtre de Verviers. Comme vous le savez, au mois de juin, une moulure de 7 mètres, pesant environ 10 kilos, s'est détachée du plafond du foyer du théâtre. Depuis, le Grand Théâtre n'est, évidemment, plus accessible au public ; les représentations sont donc déplacées dans d'autres salles verviétoises moins prestigieuses.

Cet incident marquant n'est que la conséquence d'une dégradation progressive depuis de nombreuses années. C'est ainsi que, dans le cadre de l'appel à projets du FEDER 2014-2020, la Ville de Verviers a soumis le projet de rénovation du Grand Théâtre au Gouvernement wallon, qui ne l'a, malheureusement, pas retenu.

Par ailleurs, les quatre grands partis traditionnels présents sur les bancs du conseil communal verviétois soutiennent la rénovation de ce bâtiment d'exception. Une union sacrée existe bien autour de ce beau projet. De plus, pour rappel, la majorité communale prévoyait de rénover et

sauvegarder les éléments patrimoniaux du Grand Théâtre. Cela concernait donc la totalité de l'infrastructure, à l'exception des équipements de scène, tels que le son et la lumière, par exemple, qui seraient traités dans un deuxième temps.

Dans le cadre d'une interpellation de mes collègues, Mme Schyns et M. Stoffels, sur ce sujet, dans la commission du 29 septembre, vous avez déjà annoncé

avoir, désormais, une idée plus précise de la somme que la Région wallonne devrait elle-même mobiliser, mais que l'on resterait toujours dans un schéma à huit chiffres : cela veut dire 10 millions d'euros au minimum, si ce n'est plus, voire beaucoup plus.

En outre, vous avez parlé de la piste de la convention-cadre pour pouvoir mobiliser cette importante somme et avez souligné qu'il s'agit d'un enjeu patrimonial lourd avec un effet lissé dans le temps.

Vous avez dit que, fin octobre ou fin novembre au plus tard, vous auriez une réponse claire à la fois sur la somme et sur les modalités de la restauration de ce bâtiment.

Vu que la fin octobre est déjà passée, et que l'on arrive à fin novembre à grands pas, la somme d'intervention de la Région wallonne est-elle, à ce jour, connue ? À quelle hauteur s'élève-t-elle ? La piste de la convention-cadre est-elle toujours la bonne ?

En outre, pouvez-vous nous fournir des précisions par rapport au calendrier des travaux ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie d'avoir fait à la fois et la question et la réponse à travers votre seule intervention, puisque vous rappelez les éléments de réponse que j'ai portée à votre connaissance, le mois passé. Ceux-ci sont toujours d'actualité, puisque la date butoir évoquée, fixée à la fin novembre, n'a pas été modifiée.

La seule chose qu'il me reste à faire maintenant, c'est de prendre contact avec le nouveau Collège communal de la Ville de Verviers, pour m'assurer

que le montage que nous avons esquissé avec le précédent bourgmestre restera toujours d'actualité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Dommage que je n'ai pas reçu d'éléments nouveaux, parce que l'annonce était quand même que, à la fin novembre au plus tard, on connaîtrait la somme d'intervention pour la Région wallonne, ce qui n'est pas encore le cas. La question vient peut-être trop tôt. Il faut juste peut-être encore patienter.

Je vais revenir sur ce sujet. Je vous souhaite beaucoup de succès pour mener les débats. Mais je ne pense pas que le point de vue du collège communal ait changé, parce que, comme je l'ai dit, les quatre grands partis traditionnels sont du même avis pour ce projet. À ce jour encore, il s'avère qu'ils ont toujours la même position. Je ne pense pas que vous deviez persuader les gens à Verviers d'une chose difficile. Vous tomberez, selon moi, vite d'accord.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DU TRIAGE-LAVOIR DE
PÉRONNES-LEZ-BINCHE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avenir du Triage-Lavoir de Péronnes-lez-Binche ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, construit en 1954, le triage-lavoir de Péronnes-lez-Binche fait parler de lui depuis sa fermeture, en 1969.

Quelques travaux de rénovation extérieure ont été menés, mais rien à l'intérieur, soit une surface de 12 000 mètres carrés ; 11,6 millions d'euros, dont la moitié de subsides, y ont été investis.

En octobre 2014, le projet a repris, pour la partie Régie des bâtiments, qui y a aménagé des réserves muséales, dans un bâtiment juste à côté. Le gros œuvre fermé est achevé et la fin du

chantier prévue pour juin 2016.

Concernant l'avenir du monument, la SA de droit public Triage-Lavoir du Centre, s'étant assurée du bon déroulement du chantier à destination de la Régie des bâtiments, a décidé, lors de son dernier conseil d'administration de juin dernier, d'interpeller le Gouvernement wallon quant à la concrétisation de sa décision de principe de mai 2009, laquelle prévoyait une rénovation de l'intérieur du lavoir pour y accueillir l'Institut du patrimoine wallon, l'IFAPME et des surfaces à louer pour des activités économiques.

Vous avez été saisi officiellement du dossier en question pour la première fois en juin dernier. Le calendrier de la Régie vous avait, alors, été confirmé et vous souhaitiez trouver une solution au regard de la réalité budgétaire. Une analyse plus en profondeur devait être menée, en concertation avec la SA Triage-Lavoir du Centre.

Monsieur le Ministre, avez-vous rencontré vos collègues wallons sur ce dossier ? Quelles sont les pistes que vous avez dégagées dans ce dossier ? Par ailleurs, qu'en est-il de la concertation avec cette société Triage-Lavoir du Centre ? Un destin se dessine-t-il pour le lavoir ? L'Institut du patrimoine wallon et l'IFAPME s'y installeront-ils ? À combien se chiffre le montant nécessaire afin de rendre ce site exploitable ? Un budget sera-t-il dégagé en 2016 ou passera-t-il encore à la trappe ?

Voilà toute une série de questions, Monsieur le Ministre, que je souhaitais vous poser sur l'évolution de ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je tenterais de vous apporter toute une série de réponses à toute cette série de questions.

Comme vous le rappelez, des efforts et des budgets très importants ont déjà été consacrés à la restauration des façades et des toitures du triage-lavoir. Ce ne sont pas quelques travaux de rénovation extérieurs qui ont été menés, mais bien plus.

Le Département du patrimoine, avec quelques millions d'euros et toute l'énergie déployée par l'Institut du patrimoine wallon, s'est préoccupé de

préserver le bâtiment avec son impact visuel fort dans le paysage.

Il a cassé l'image de chancre, qui se dégageait des bétons fissurés et des vitres cassées. Le site a été assaini, les bétons intérieurs ont aussi été nettoyés et sécurisés, et ce, en cofinancement avec l'Union européenne et la Wallonie.

Effectivement, le triage-lavoir n'est pas que l'affaire du patrimoine, qui n'est, ici, qu'un partenaire, mais relève de politiques transversales, puisqu'il concerne surtout les implantations régionales, l'économie ou encore les SAR, les sites à réaménager.

La question centrale concerne la réaffectation des espaces intérieurs, pour laquelle des études de faisabilité sont toujours en cours. En effet, la difficulté majeure à laquelle nous sommes confrontés est liée à la spécificité de cette architecture, avec des systèmes d'ossature intégrale en béton armé et une disposition intérieure conçue pour répondre précisément aux besoins d'un triage-lavoir de charbon, avec des cuves, des plans inclinés, des silos, des rampes, des piliers, sans compter les ouvertures dans le sol laissées par l'enlèvement des machines.

C'est pourquoi le projet de réhabilitation en dépôt archéologique est toujours à l'étude. Le coût est très élevé, en raison des nécessités de restauration des bétons et de restructuration des espaces. On parle, à cet égard, d'une vingtaine de millions d'euros, uniquement pour les surfaces brutes sans finitions. Rien qu'à la lumière de ce chiffre, vous comprenez mes réserves sur ce dossier, ne trouvant pas que c'est nécessairement, dans le contexte de disette que l'on connaît, raisonnable.

Les conditions matérielles offertes par ce bâtiment pour cette fonction précise de dépôt archéologique ne sont pas optimales, tant s'en faut. D'autres pistes sont donc également toujours explorées et, à mon sens, à privilégier. Il ne faut fermer aucune porte, à ce stade. Si nous disposions de la même surface exploitable, mais en vaste plateau continu et aisément accessible, les possibilités de réhabilitation s'élargiraient considérablement.

Avec mes collègues du Gouvernement, nous ne perdons nullement ce dossier complexe de vue, tout en poursuivant les priorités socio-économiques que nous nous sommes fixées, dans

le cadre des moyens budgétaires disponibles.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, je partage, évidemment, votre perplexité par rapport à la configuration. J'ai eu l'opportunité de visiter ce bâtiment. En effet, il n'est pas évident à aménager, ni de trouver des destinations pour une future utilisation.

Néanmoins, j'aurais plusieurs réflexions à formuler, si je peux me permettre.

La première, c'est de s'interroger, encore aujourd'hui, ce que l'on va en faire. Ne pensez-vous pas que l'on aurait dû commencer par là ? Je pense que cela aurait été, me semble-t-il, beaucoup plus opportun.

On sait que – et vous l'avez dit – des travaux ont été faits, mais la chose étant ce qu'elle est, un bâtiment qui reste vide, qui reste inoccupé, c'est un bâtiment qui se détériore, d'une part, naturellement, et d'autre part, parce que, malheureusement, il y a du vandalisme. Vous ne l'avez pas cité, on a procédé au remplacement de tous les châssis, et bien, aujourd'hui, je peux vous assurer qu'une bonne partie est déjà à nouveau à remplacer.

Quand vous viendrez, je l'espère, prochainement, non plus pour inaugurer le contournement ouest – puisque maintenant, c'est fait – mais le jour où il sera ouvert – ce sera plus sympathique – je pense que vous verrez véritablement la difficulté du site.

Je pense que l'on a peut-être mis la charrue avant les bœufs, mais en tout cas, il faut absolument rester attentif à ce dossier, parce qu'il en vaut la peine, notamment en raison de sa dimension historique pour notre Région. Je comprends que, à un moment donné, il va falloir prendre une décision : stop ou encore ?

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA STRATÉGIE DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL WALLON »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la

question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la stratégie de restauration et de valorisation du patrimoine industriel wallon ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, en mai dernier, je vous avais interrogé sur la question de la valorisation de notre patrimoine industriel. Comme j'essaie quand même d'avoir de la suite dans les idées, je vous réinterroge aujourd'hui, puisqu'à l'époque, vous aviez annoncé une stratégie en la matière, sans trop la dévoiler sur la base et la réalité selon laquelle on n'aurait pas des moyens budgétaires illimités.

Six mois plus tard, Monsieur le Ministre, je voulais savoir si vous aviez avancé sur ce projet et quels étaient les choix stratégiques que vous aviez déterminés.

Premier élément : va-t-on choisir quelques sites emblématiques un peu partout en Wallonie ou la stratégie est-elle, dans chaque province, de déterminer certains sites ?

On peut mettre cela en lien avec les différents projets FEDER qui ont été rentrés, et voir si, dans le cas de cette programmation, une partie de vos objectifs ont peut-être, d'ailleurs, déjà été rencontrés.

Deuxième élément : quel type de revalorisation ? Est-on, à un moment donné, sur une idée de valorisation du site au sens strict ou est-on dans de la restauration avec une nouvelle affectation ? Cela peut être des affectations assez traditionnelles, comme des musées : pourquoi pas ?

Dans ma région, par exemple, il n'y a pas de musée relatif à l'histoire minière ou industrielle. Je trouve qu'il serait intéressant qu'un ancien site minier ou industriel puisse, à un moment donné, être reconverti, surtout qu'avec les nouvelles technologies, on peut faire des miracles en matière de sensibilisation et de découverte.

On peut aussi envisager des transformations moins traditionnelles. On peut avoir d'anciens sites industriels qui deviennent des lieux de rencontres, de soirées, de développement économique. Là aussi, c'est une stratégie à poser. Simplement, les restaure-t-on ou, au contraire, les valorise-t-on ?

Dernier élément, Monsieur le Ministre : pour les sites qui ne pourraient pas faire partie de cette revalorisation et qui sont, néanmoins, laissés à l'abandon, envisage-t-on, alors, tout bonnement et simplement, un plan de destruction, en arguant que l'on ne saura pas les valoriser, qu'ils se dégradent, qu'il peut parfois y avoir des dangers pour la sécurité publique, des dangers même environnementaux. Dans ce cas-là, y a-t-il un plan qui pourrait envisager la suppression de certains de ces sites ?

Pour conclure, je crois que la mise en avant de notre patrimoine industriel, comme je vous l'avais indiqué, est vraiment essentielle, et ce, également dans le cadre de la constitution d'une identité wallonne et dans la revalorisation aussi de notre histoire, puisque l'industrie a joué un rôle. La Wallonie a, en effet, été, à l'époque, la deuxième région la plus puissante sur le plan économique au niveau mondial. Ce sont des éléments de notre histoire que l'on oublie. C'est important, de temps en temps, sans chauvinisme ridicule et suranné, d'avoir un sens de cette conscience que les Wallons savent faire de grandes choses, comme ils ont pu le faire à l'époque industrielle.

Mme la Présidente. - La réponse à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je ne serai pas très long dans ma réponse, parce que c'est un sujet que j'ai déjà eu l'occasion de développer, à de multiples reprises, au sein de la commission, et notamment lors de débats plus larges, vers lesquels je vous renvoie, pour avoir la substantifique moelle de l'approche que je souhaite développer à l'égard de ce patrimoine industriel wallon.

Soyons clairs, ce que l'on qualifie de patrimoine industriel représente environ une centaine de biens, ce qui reste assez marginal, globalement, à l'égard non seulement du volume de biens, singulièrement les biens classés, mais aussi des sites qui sont liés aux phases à chaud de l'industrie sidérurgique, qui concernent encore une part plus faible. Je n'ai pas caché que mon objectif n'était pas de rentrer dans un processus de classement de ces hauts-fourneaux et autres témoins des sites, notamment liés à l'industrie sidérurgique.

La proposition sur laquelle je travaille avec mes collègues, c'est de pouvoir accompagner le nécessaire redéploiement économique des sites qui

sont en phase de reconversion par une dimension d'enregistrement mémoriel au sens large, et donc archivistique, cartographique, technique, architecturale, scientifique, anthropologique, sociale, sociétale, artistique et archéologique. Ce sont, là, toutes les dimensions qui sont liées à ce que vous appelez notre identité, qui a façonné nos paysages et nos emplois et structuré notre organisation de la société. Il s'agit d'enregistrer un maximum de données liées à ces sites et, dans les domaines que je viens d'énumérer, de glaner un maximum d'informations, avant qu'ils ne disparaissent ou qu'ils ne soient reconvertis.

Mais la question de la reconversion de sites, notamment de sites sidérurgiques industriels, n'est pas du ressort du ministre du Patrimoine. C'est une politique globale, liée à l'assainissement des friches industrielles, pour lesquelles c'est davantage le ministre en charge de l'Économie, mais surtout celui en charge de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, qui disposent des clés. Ce n'est pas le rôle du ministre du Patrimoine d'aller travailler à la reconversion socioéconomique d'anciennes friches.

Je me contente de regarder cette question sous l'angle de la préservation a priori des aspects mémoriels. Cela ne doit pas, à mon estime, passer nécessairement par des procédures de classement à tour de bras, qui, d'ailleurs, sont souvent lourdes de contraintes pour ces anciens sites ou éléments du patrimoine industriel sidérurgique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, j'entends bien que vous dites que vos collègues ont un rôle en matière de reconversion, mais vous pouvez être un moteur en lien avec ces collègues. C'est vous qui avez la carte de l'ensemble de ces sites, ou vous devriez, puisque vous êtes en charge du Patrimoine, et cela en fait partie.

Il y a une différence entre le classement et la préservation. Vous avez raison : on n'est pas obligé de classer pour dire que l'on va préserver, mais en termes de leviers politiques, l'impulsion peut venir de vous. Vous me dites que non. Vous allez certainement m'éclaircir.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Un ministre du Patrimoine n'est en charge que du patrimoine classé.

M. Bouchez (MR). - Je suis d'accord avec vous.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Dès lors que ce patrimoine industriel n'est pas classé, le ministre du Patrimoine n'a pas à intervenir. La vraie question en amont, c'est : est-il judicieux ou non que ce patrimoine soit classé ? Si oui, alors je peux intervenir. Si tel n'est pas le cas, ce n'est pas le rôle du ministre du Patrimoine.

M. Bouchez (MR). - Oui, mais je pense – et c'est ce que j'étais en train d'expliquer – qu'il y a une voie médiane. Vous êtes aussi vice-président du Gouvernement wallon, sauf erreur. On a l'impression que vous êtes presque un fonctionnaire et que vous êtes limité dans votre champ.

Il faut être sérieux, ce que je suis en train de vous dire, c'est que d'un côté, on a le classement, de l'autre, on ne fait rien. Et puis, il y a cette voie médiane qui consiste à dire qu'il y a des sites où l'on ne s'engage pas dans le classement, parce que l'on considère que c'est trop lourd en matière de charges, et que l'on n'a pas nécessairement les budgets. Néanmoins, on peut avoir des éléments d'un patrimoine non classé, pour lesquels vous n'êtes pas directement compétent, dans votre sphère limitée de compétences, mais en tant que vice-président du Gouvernement wallon, vous pouvez adopter une politique à l'égard de ces sites, qui peut être très diversifiée. Je pense que l'impulsion peut venir de vous en la matière.

**QUESTION ORALE DE MME LECOMTE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ARRÊTS CARDIAQUES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lecomte à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les arrêts cardiaques ».

La parole est à Mme Lecomte pour poser sa question.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre, en Belgique, 15 000 personnes décèdent, chaque année, d'un arrêt cardiaque. Au Grand-Duché de Luxembourg, on dénombre 400 arrêts cardiaques

par an, avec un taux de récupération des victimes de l'ordre de 4 %. Dans les pays anglo-saxons, ce taux varie entre 20 à 40 %.

Lorsqu'un accident cardiaque se produit, il est nécessaire d'intervenir rapidement. Selon le Conseil belge de la réanimation, des gestes simples pourraient éviter 30 % des décès. Comme une large majorité de ces accidents cardiovasculaires se produisent en dehors du cadre hospitalier, une réanimation cardiopulmonaire par un témoin, par un proche, permettrait de multiplier les chances de survie de la victime par deux ou trois.

Pour intervenir de manière adéquate, le témoin d'un arrêt cardiaque doit être formé. Ainsi, des cours de premiers secours permettant au citoyen d'apprendre ces gestes qui sauvent combinés à la multiplication de défibrillateurs dans l'espace public augmenteraient sensiblement les chances de survie de la victime.

Avez-vous des chiffres quant au nombre de victimes d'arrêts cardiaques en Région wallonne ? Dans l'affirmative, quel est le taux de récupération face à ces accidents cardiovasculaires ? Une politique spécifique consistant à promouvoir conjointement l'initiation à l'utilisation de défibrillateurs et la formation aux premiers secours est-elle envisageable ?

À l'instar du soutien accordé aux clubs sportifs en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles, des aides spécifiques aux communes et aux provinces, pour la mise à disposition de défibrillateurs dans les lieux publics sont-elles prévues ? Disposez-vous d'un cadastre sur la présence de défibrillateurs dans la sphère publique en Région wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que dès lors que vous sollicitez des renseignements d'ordre statistique, conformément au règlement, c'est via une question écrite que cela doit se faire. N'hésitez pas à me l'adresser.

Ensuite, en ce qui concerne vos interrogations portant sur la mise en place de défibrillateurs externes automatiques dans les lieux publics, je vous informe que l'utilisation de ces appareils ressort de l'État fédéral et est régie par une loi

du 12 juin 2006. Les communes et les provinces de Wallonie sont compétentes pour installer, sous leur responsabilité, des défibrillateurs sur leur territoire. Par ailleurs, il convient de souligner que les clubs sportifs relevant de la Région wallonne ne peuvent recevoir de subventions que si l'infrastructure sportive à laquelle se rapporte ladite subvention est équipée de l'un des défibrillateurs externes automatiques.

S'agissant du développement du nombre de défibrillateurs externes automatiques dans les lieux publics en Région wallonne, je constate que de nombreuses communes ont mis en place un inventaire desdits appareils sur leur territoire et ont, parfois, même développé des applications spécifiques. Je connais une ville qui s'y est employée, pour permettre, en cas de nécessité et rapidement, de pouvoir, via un GSM, puisque maintenant la plupart en disposent, identifier le défibrillateur le plus proche au niveau des lieux publics.

Incontestablement, ces dernières années, il y a eu, à travers les initiatives multiples, locales ou régionales, une amplification du nombre de défibrillateurs automatiques externes qui ont pu être placés aux quatre coins de la Wallonie, et c'est tant mieux !

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces informations et de me renvoyer effectivement au niveau de pouvoir compétent. C'est un aspect de la problématique.

Le second aspect, c'est la formation aux premiers secours. Vous savez mieux que moi que la répétition est la mère d'apprentissage et que plus les apprentissages sont organisés tôt, mieux ils sont maîtrisés.

Il n'y a pas de fatalité par rapport à cette problématique que constituent les arrêts cardiaques. Il importe de mener une politique volontariste, à cet égard. Ainsi, la combinaison de la formation, qui est quand même de votre ressort, et de la présence de défibrillateurs contribuerait à réduire le nombre de ces accidents cardiovasculaires.

À titre d'informatique, à Seattle aux États-Unis, le taux de récupération atteint 50 %, c'est-à-dire que 79 % de la population est formée aux premiers secours. Il y a des défibrillateurs partout.

Vous savez qu'aux États-Unis on dit même qu'il y a un défibrillateur sur deux par ménage.

À la limite, à partir du moment où l'on utilise des appareils ménagers, parfois bien plus complexes que les défibrillateurs, plus vite, parce qu'il y a aussi par rapport au maniement de ce type d'appareil, parfois un peu de crainte, plus tôt on apprend tout cela, plutôt on apprend les gestes qui sauvent et plus tôt on permet à des gens de s'en sortir.

**QUESTION ORALE DE MME WAROUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉALISATION D'ENQUÊTES
ÉPIDÉMIOLOGIQUES STANDARDISÉES
AUPRÈS DES MALADES DU CANCER »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réalisation d'enquêtes épidémiologiques standardisées auprès des malades du cancer ».

La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Ministre, je voulais aborder cette question qui réellement me touche particulièrement et sincèrement. Inspiré par des amis confrontés au cancer et qui s'interrogent sur l'origine de leur maladie quand leur comportement peut vraiment être qualifié comme sain.

Cet été encore, une information de la fondation Registre du cancer belge soulignait la corrélation entre lieu de résidence et type de cancer. Ainsi, les cancers buccaux sont par exemple plus présents à Mons, alors que ceux du poumon sont plus présents en région liégeoise. Un des grands enseignements est l'impact du style de vie sur le développement de certains cancers, explique la directrice. En effet, les répercussions de l'environnement et des modes de vie sur l'incidence de certains cancers sont une préoccupation majeure de santé publique.

En l'état actuel des connaissances, il reste très compliqué d'estimer avec précision l'impact réel de ces différents facteurs. Ce n'est pourtant pas faute d'essayer : les organismes spécialisés

multiplient les études ciblées pour tenter d'établir des corrélations ; tâche ardue et sujette à controverses en raison notamment de sources de données divergentes.

Des médecins me disent, d'ailleurs, qu'ils travaillent souvent par approche intuitive. Ce qui est quand même assez étonnant.

Je suis toujours étonnée lors de discussions avec des malades, veufs ou médecins, d'apprendre l'absence d'enquête épidémiologique développée et standardisée dans nos hôpitaux. Les malades ne sont pas interrogés en profondeur pour tenter d'identifier des paramètres d'exposition aussi banals que les habitudes alimentaires, on peut penser à l'alcool, les aliments principalement consommés. Hier, justement l'Organisation mondiale de la santé faisait part de son classement de viande rouge probablement cancérigène et la charcuterie cancérigène. On a aussi entendu parler de l'impact de pâtes à tartiner, des fruits et légumes lavés ou pas lavés, ou de sucreries. Les habitudes en matière d'hygiène, quels produits utilisés ? Il faut parfois s'interroger sur les dentifrices, la fréquence d'utilisation, l'habitat, l'habillement des meubles en alcantara, en cuir enduit, en contre-plaqué, l'exposition de produits de jardinage et des loisirs (produits utilisés, exposition au soleil, etc.), l'environnement (proximité avec parcelles agricoles ou avec route à trafic dense, etc.).

Ces personnes malades disposent pourtant, malheureusement, d'assez de temps pour répondre à de longs questionnaires et sont d'autant plus enclines à le faire qu'elles supportent difficilement le caractère aléatoire du déclenchement de leur maladie.

Par recoupement informatique, ces enquêtes permettraient sans doute de détecter certains paramètres d'exposition communs. Sans pour autant les dénoncer, mais au moins les porter attention et études complémentaires.

Évidemment, ce type d'enquête devait être réalisé uniformément sur le territoire bien plus vaste que la Wallonie. Les données fournies pourraient être compilées par le centre international de recherche sur le cancer de l'OMS.

À votre connaissance, ce type d'enquête internationale existe-t-il déjà ? Si pas au niveau international, dans les territoires tels que les États-Unis ou la France ?

Si oui, pourquoi ne participe-t-on pas et est-il

possible d'y prendre part ?

L'Observatoire wallon de la Santé, ou la Direction de la Santé environnementale mènent-ils une réflexion sur le sujet ? Merci pour vos réponses et j'espère ne pas être dirigée vers le Fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme vous le savez, les cancers ont presque toujours une origine multifactorielle. De nombreux éléments, dont le mode de vie pour plus de la moitié des cas et des facteurs environnementaux peuvent influencer, parfois fortement, la probabilité de développer la maladie. Bien des inconnues subsistent à ce niveau.

L'endroit où une personne habite peut affecter son risque d'être atteinte de certains types de cancer. Les raisons pour lesquelles l'emplacement géographique pourrait jouer un rôle dans le risque de cancer sont très complexes et sont probablement liées à un certain nombre de facteurs comme les expositions environnementales ou le statut socioéconomique.

Il existe à l'échelle nationale ou internationale de nombreuses études épidémiologiques sur les facteurs favorisants potentiels, voire les causes du cancer - radiations ionisantes, milieu agricole, et cetera. Le tabagisme, la consommation d'alcool, une mauvaise alimentation et la sédentarité sont les principaux facteurs de risque dans le monde. Selon l'OMS, le tabagisme est le facteur de risque évitable le plus important de la mortalité par cancer dans le monde, car il cause, selon les estimations, 22 % des décès par cancer par an. En 2004, 1,6 million des 7,4 millions de décès par cancer était dû au tabagisme.

Au niveau national, un plan national cancer a été mis en place le 10 mars 2008 pour identifier les meilleures stratégies d'approche et de lutte contre cette maladie grave qui touche beaucoup d'entre nous. Ce plan est décliné en différentes actions dont 6 sont relatives à la recherche, aux technologies innovantes et à l'évaluation. Par ailleurs, il est important de souligner le travail de la Fondation Registre du Cancer qui enregistre au départ de plusieurs sources les cas de cancers en Belgique. Cette surveillance du nombre de cas de

cancer est fondamentale pour évaluer la situation, estimer les tendances et donner l'opportunité à des chercheurs de faire des investigations sur la base notamment de ces chiffres. Le Comité consultatif de la Fondation examine d'ailleurs des projets de ce type.

Au niveau international, le choix a été fait de travailler sur le contrôle du cancer. Il passe par plusieurs modules comme expliqués par l'OMS. En ce qui concerne la prévention, l'évaluation des risques permet d'identifier les priorités d'action contre le cancer. Il faut, ensuite, axer les interventions sur les personnes à haut risque, mais aussi sur toute la population indépendamment du risque individuel. Rappelons, en effet, qu'un petit risque sur toute la population - exemple, la pollution atmosphérique - peut générer plus de cas de cancer qu'un haut risque sur quelques individus.

Les connaissances progressent, mais il reste encore beaucoup d'inconnues.

En appliquant des stratégies fondées sur des constats pour mettre en œuvre la prévention, le dépistage précoce et la prise en charge des patients, les chances de guérison ou de rémission sont meilleures pour de nombreux cancers.

Actuellement, la Direction de la Santé environnementale en collaboration étroite avec la Fondation registre du cancer s'aligne sur les recommandations de l'OMS. Le transfert de compétences permet de rationaliser l'organisation de la prévention en Wallonie et une nouvelle organisation va progressivement se mettre en place. Au demeurant, j'ai pris bonne note du commentaire de l'OMS, d'aller passer la consommation de viande au même niveau que l'amiante ou autres effets nocifs, cela m'apparaît particulièrement sujet à caution et interrogation. Je reste plutôt un défenseur de la consommation pour soutenir notre secteur agricole.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Merci pour cette réponse complémentaire. J'ai une formation en géologie et l'on appliquait ce qu'on appelle la géostatistique. Une analyse multifactorielle. Ici faisait un peu parallèle et je continue à penser que d'aller très loin dans les questionnements. En fait les malades se questionnent énormément puisque bon vous parliez notamment de l'effet du tabac. On connaît tous des malades, ou des personnes

décédées qui ne fumaient pas, qui n'étaient pas sédentaires, qui avaient des comportements tout à fait sains. Il y a encore beaucoup de questionnements. C'est vrai que la pollution atmosphérique, nous sortons maintenant des chiffres sur l'impact de cette pollution. Je pense que ce n'est pas facile non plus à établir, mais continuons à interroger, à chercher. Vous êtes dans cette optique. Merci Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE MME TROTTA À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SANTÉ MENTALE DES JEUNES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la santé mentale des jeunes ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Monsieur le Ministre, la politique de la santé mentale à destination des enfants et des adolescents est en cours de réforme. C'est dans ce cadre qu'un guide qui définit les contours de cette réforme a été approuvé le 30 mars dernier lors de la conférence interministérielle Santé publique.

Les défis sont importants en la matière, notamment parce que les problèmes psychologiques et psychiques sont sous-estimés alors qu'ils concernent une large part de la population, notamment les jeunes. Beaucoup de nos jeunes donc, ne vont pas bien. Cela a été mis en exergue par plusieurs études et sondages comme le Thermomètre Solidaris mai 2013, qui révélait qu'un adolescent sur cinq va mal voire très mal en Belgique francophone. Ce sondage révèle également, et c'est aussi interpellant, que les 18-30 ans ne pensent presque jamais à consulter un professionnel quand ils sont confrontés à des souffrances psychologiques. Ils restent donc seuls face à leur souffrance, ce qui complique les perspectives d'amélioration de l'état de santé mentale.

Je fais ici une petite parenthèse sur la dépression. Ce n'est évidemment pas le seul trouble de santé mentale, mais l'on estime qu'entre 5 et 7 % des ados connaissent un épisode dépressif majeur et dans les deux tiers des cas, ils ne sont pas soignés. Le risque est donc de se voir développer des troubles du comportement, des échecs scolaires, des dépendances, des conduites suicidaires, et cetera.

La dépression reste peu diagnostiquée pendant l'adolescence. Pourtant, si elle n'est pas traitée, l'on sait qu'elle peut devenir récurrente, chronique et plus sévère

à l'âge adulte.

Début septembre, Solidaris révélait les résultats d'une autre étude, qui porte sur les admissions à l'hôpital de ses affiliés pour tentative de suicide. Entre autres faits interpellants, l'on apprend que 27 % des personnes n'ont pas eu de contact avec un médecin généraliste ou un psychiatre dans les trois mois qui suivent la tentative et que les moins de 18 ans qui ont consommé des antidépresseurs ont 12 fois plus de probabilités de tenter de mettre fin à leurs jours.

Le diagnostic, l'accompagnement et une prise en charge adaptés s'avèrent donc fondamentaux. En Wallonie, il y a bien sûr les Services de santé mentale qui s'adressent prioritairement aux enfants et aux adolescents, mais comment mieux prévenir les troubles de santé mentale chez les jeunes ? Comment ensuite mieux les diagnostiquer, qu'il s'agisse de la dépression, des troubles du comportement alimentaire, des assuétudes, du stress, et cetera ?

Comment mieux les accompagner et comment mieux les prendre en charge une fois que le diagnostic est posé ?

Quelles réponses à ces défis la réforme de la politique de santé mentale à destination des enfants et des ados propose-t-elle, Monsieur le Ministre ?

Quels sont les chantiers en cours pour ce qui concerne votre politique en la matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'adoption en Conférence interministérielle santé publique, le 30 mars dernier, du « guide vers une nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents » est un moment tout à fait innovant de politique en ce domaine. C'est en effet la première fois qu'une politique globale et intégrée est décidée concernant notre jeunesse. Les soins sont un élément – important, mais pas unique – parmi tous les aspects pouvant influencer la santé mentale des enfants et adolescents.

La nouvelle politique de santé mentale ambitionne donc de considérer celle-ci dans son ensemble, comme le soutient, d'ailleurs, l'OMS.

Par la mise en place de réseaux intersectoriels, il est attendu que l'accompagnement d'un jeune en difficulté se fasse en valorisant l'intersectorialité et en s'assurant que chaque intervenant, dans sa spécialité et ses compétences, procure l'aide nécessaire en complémentarité et conjointement à l'intervention d'autres acteurs.

La nouvelle politique, globale et intégrée, vise à terme à couvrir tout le territoire et à pouvoir atteindre tous les jeunes qui en auraient besoin. Un des objectifs est de procurer l'aide nécessaire au jeune, dans son milieu de vie habituel, autant que possible et si cela est indiqué.

Les nouveaux moyens mis en œuvre au sein des réseaux mettent l'accent sur la fonction de coordination et sur des équipes mobiles soutenues par des pédopsychiatres.

Dans un premier temps, ce sont les situations de crise qui seront investies en misant sur la collaboration étroite entre les divers services intersectoriels mis en réseau, qu'ils soient résidentiels ou ambulatoires.

Ensuite viendra la mise en place d'équipes mobiles pour les soins assertifs.

À un niveau plus spécifique, diverses démarches sont en cours pour encourager tous les intervenants dépendant de la Région – en termes de handicap, de services de santé mentale, de conventions INAMI, et cetera – à participer activement à la mise en place des nouveaux réseaux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Je me réjouis évidemment de ce guide. C'est, comme vous l'avez dit, une grande première et c'est très bien. En effet, s'occuper du jeune dans son milieu est quelque chose qui va nous faire avancer.

Il y a aussi des structures, et il y en a d'ailleurs une nouvelle qui a vu le jour à Uccle, qui s'appelle AREA+, qui sont des centres pour ados, celle-ci peut accueillir 52 ados entre 12 et 20 ans et cela répond vraiment à tous types de crises et de problèmes.

J'avais proposé à la Présidente, ce sera peut-être intéressant même d'aller le visiter avec la commission. J'espère vraiment qu'un jour il y aura ce type de structure qui pourra naître en Wallonie, une structure multidisciplinaire qui accompagne l'adolescent pour tous les problèmes qu'il peut rencontrer.

Je voulais aussi mettre l'accent – vous n'en avez pas parlé Monsieur le Ministre – par rapport à tous ces traitements qui sont médicamenteux, car cela

peut aider nos jeunes dans certaines situations où il est indispensable qu'ils en prennent, mais il y a aussi un risque de développer des dépendances et de perturber la régulation neuronale. Il est très important d'être vigilant à cet égard. Je vous remercie.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous en prie.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN
QUINQUENNAL DE PROMOTION DE LA
SANTÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal de promotion de la santé ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, depuis l'entrée en vigueur du décret du 4 juillet 1997, portant organisation de la promotion de la santé en Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a eu deux programmes quinquennaux de promotion de la santé.

Celui qui couvrait la période 1998-2003 et celui allant de 2004 à 2008. Ce dernier ayant été prolongé à plusieurs reprises depuis 2009 jusqu'au 31 décembre cette année.

Dans une question datée d'avril dernier, je vous avais demandé si vous comptiez prolonger le programme existant ou si un nouveau plan quinquennal était en cours d'élaboration. Vous m'aviez répondu que vous étiez en pleine réflexion à propos de l'évolution que vous souhaitiez donner à ce programme de santé. Dès lors, afin de garantir la continuité de subventionnement des organismes de promotion de la santé et de la médecine préventive et le travail des acteurs de terrain, vous aviez décidé de le prolonger encore d'une année au travers du décret budgétaire.

Le débat budgétaire ayant eu lieu au

Gouvernement wallon, je reviens vers vous afin de connaître l'état d'avancement de votre réflexion et de faire le point sur ce dossier.

Monsieur le Ministre, tout d'abord avez-vous pu avancer comme vous le souhaitiez sur ce dossier ?

Avez-vous consulté les représentants du secteur ? Si oui, quel est leur avis sur la question ?

Un nouveau plan de la promotion de la santé est-il en cours de préparation ou est-ce que vous privilégiez une nouvelle prolongation, ce qui n'était visiblement pas votre choix premier lorsque je vous ai interpellé au mois d'avril ? Si un nouveau plan quinquennal est à l'examen, quand sera-t-il présenté et adopté ?

Quel est l'échéancier des travaux relatifs à sa mise en oeuvre ?

Existe-t-il une base légale nouvelle qui déterminerait une procédure précise de consultation suite au transfert vers la Wallonie ? Le cas échéant, quels seront les axes de ce nouveau plan ?

Pourriez-vous nous rassurer sur le prolongement des agréments – cela c'est plus par rapport au secteur – des structures ad hoc et sur le financement justement du secteur pour 2016 et des années qui suivent ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, dans la phase transitoire actuelle, il a été décidé de maintenir le « standstill » des subventions pour l'année 2016. En effet, le Décret budgétaire 2016 permettra la prolongation des agréments et des subventions récurrentes jusqu'au 31 décembre 2016. Le secteur actif en promotion de santé peut donc être rassuré. Dans ce cadre, l'ensemble des opérateurs de promotion de la santé sera prochainement invité à envoyer leurs demandes de subventions pour l'année 2016.

Cette période sera d'ailleurs mise à profit pour élaborer un nouveau décret intégrant la promotion de la santé dans les politiques de santé de la Région wallonne.

Une des premières missions du Conseil de Stratégie et de Prospective du futur OIP et, plus

particulièrement, les acteurs de promotion de la santé, sera de proposer un schéma intégré de programmes de promotion de santé pour la fin de l'année prochaine. Par ailleurs, soulignons qu'un travail analysant les points forts et les points faibles de l'ancien décret a été réalisé par divers représentants du secteur, la plateforme promotion de la santé et l'on en tirera les enseignements dans le cadre des nouveaux dispositifs à prévoir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Visiblement votre réflexion a fait chemin, vous avez avancé par rapport à cela M. le Ministre, puisque lors de ma question, je vous parlais de la difficulté de prolonger une nouvelle fois le quinquennal 2014-2008. Je pense qu'on aurait perdu la quintessence même du quinquennal et peut-être même une certaine crédibilité. J'entends que la réflexion a évolué par rapport à cela et, cela faisait l'objet de ma dernière question, la prolongation des agréments jusqu'au 31 décembre 2016. C'est une nouvelle rassurante pour le secteur. Je resterai attentif à ce dossier. Je vous remercie pour vos réponses en l'état.

**QUESTION ORALE DE MME GAHOUCI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVENIR DES CENTRES DE PLANNING
FAMILIAL »**

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE
À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
DÉLIVRANCE DE LA PILULE
CONTRACEPTIVE ET DE LA PILULE DU
LENDEMAIN DANS LES CENTRES DE
PLANNING EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Gahouchi, sur « l'avenir des centres de planning familial » ;
- de Mme Morreale, sur « la délivrance de la pilule contraceptive et de la pilule du lendemain dans les centres de planning en Wallonie ».

Mme Gahouchi n'étant pas là, Mme Morreale

va commencer.

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, je reviens sur la question. J'ai déjà eu l'occasion il y a plusieurs semaines d'évoquer cette problématique à la fois au sein de cette Commission, mais aussi en question d'actualité. Ce problème a fait grand bruit, à raison, puisque les centres sont aujourd'hui dans une situation particulièrement délicate. Je vais répéter le contexte, parce que les choses sont un peu confuses, ou l'ont été.

La Région wallonne n'interdit pas formellement de délivrer la pilule contraceptive ou la pilule du lendemain. Mais, à mon sens et ce sentiment est d'ailleurs partagé par plusieurs fédérations, elle ne leur donne pas non plus les moyens de le faire. Nous nous trouvons dans une situation intermédiaire, personne ne sachant réellement ce qu'il peut ou ne peut pas faire.

En effet, si l'on en croit un avis de votre administration, ce n'est pas de votre fait et je me permets de le signaler, la délivrance qui se fait depuis des années ne pourrait plus se faire qu'en présence d'un médecin. Or, tout le monde sait que, malheureusement, les médecins ne peuvent pas être en permanence dans les centres de planning pour différentes raisons. En termes de financement, les médecins ne sont pas à temps plein dans les centres de planning, parce qu'ils pourraient être en consultation, ils pourraient aussi pratiquer une IVG pendant que des femmes viendraient pour demander la pilule du lendemain, par exemple.

La décision de l'administration met donc à mal le fonctionnement et la délivrance des pilules. Vous sembliez partager cet avis puisque vous m'affirmez prendre cette problématique et, pour parler des centres de planning, à bras le corps. C'était un beau terme.

Un mois plus tard, qu'en est-il ? Des contacts ont-ils déjà été pris avec le Fédéral puisque l'avis relevé par l'administration soulevait une difficulté par rapport à un arrêté sur l'art de pratiquer la médecine de 1967 ? Quels sont les échos du Fédéral ? Je voulais avoir un suivi de la situation. Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la

Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, rappelons-le et je le redis avec force, ma conviction est clairement que les centres de planning familial doivent toujours pouvoir délivrer les pilules contraceptives et singulièrement la pilule abortive, dite pilule du lendemain. C'est ma conviction.

À côté de cela, hélas, la législation fédérale et non régionale, aujourd'hui, aussi obsolète que nous puissions la considérer, reste toujours d'application. En la circonstance, la délivrance des moyens contraceptifs doit faire l'objet d'une prescription par un médecin.

Je m'étais engagé le mois dernier, lorsque vous m'aviez questionné sur le sujet, à porter le débat en conférence interministérielle de la santé publique. Je l'ai fait. Elle s'est tenue la semaine dernière. À cette occasion, j'ai attiré l'attention de mon homologue fédérale, Maggie De Block, sur cet imbroglio dans lequel nous nous trouvions, particulièrement inconfortable à la fois pour l'autorité publique, mais a fortiori encore plus pour les acteurs des centres de plannings familiaux et singulièrement la patientèle, les jeunes qui pourraient bénéficier de ces moyens contraceptifs.

La ministre De Block m'a confirmé que dans l'état actuel des choses, cela revenait exclusivement aux médecins, qu'il y avait donc une situation non conforme au prescrit, dont on mesurait bien la nécessité d'une certaine tolérance. La volonté de la ministre est clairement de vouloir clarifier la donne, notamment à travers les réflexions qu'elle est en train de mener sur les actes que les différents acteurs médicaux ou paramédicaux seraient amenés à devoir poser. Dit autrement, elle semblait assez ouverte à l'idée que cela puisse être des infirmiers ou infirmières qui demain, délivrent ces pilules contraceptives ou abortives, de manière à pouvoir faciliter la situation. S'il n'y a pas de médecins tout le temps, il y a en général toujours une infirmière dans les centres de planning familial.

L'autorité publique, régionale comme fédérale, a bien conscience du problème. L'autorité fédérale compétente en la matière, en l'occurrence Maggie De Block, est consciente que c'est un élément sur lequel elle doit travailler. Elle ne m'a pas donné d'élément de calendrier, mais elle est clairement à la faveur du débat que j'ai souhaité porter en fin de conférence interministérielle de la Santé publique la semaine dernière. C'est un dossier sur lequel elle s'attelle désormais.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Merci pour les éléments d'éclairage. Il est intéressant d'avoir l'évolution des discussions sur ce dossier. Je vous remercie d'avoir porté le débat à la conférence interministérielle de la Santé. Je suis ravie de voir que l'écho est positif. Je pense que c'est une ineptie, pour être claire, à partir du moment où les centres de planning fonctionnent à Bruxelles et en Wallonie depuis 30 ans, ils fonctionnent selon ces modalités-là. Le fait d'avoir relevé un problème juridique, cela serait tout à fait logique et naturel de l'adapter, mais en attendant, la situation est compliquée pour les centres de planning. La forme de tolérance pour pouvoir continuer à les délivrer en attendant que la situation se rétablisse me semble la plus pertinente.

Je lisais ce matin que votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Isabelle Simonis – homologue au sens égalité des chances – avait proposé que l'on se calque sur la Loi française du 13 décembre 2000 sur la contraception d'urgence pour délivrer sans prescription obligatoire une contraception d'urgence qui n'est pas susceptible de présenter un danger pour la santé. Elle a écrit également à Maggie De Block en ce sens. J'espère que la situation pourra être totalement éclaircie au plus tôt. Je vous remercie pour vos réponses.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
GEL DES SUBSIDES AUX POSTES
MÉDICAUX DE GARDE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le gel des subsides aux postes médicaux de garde ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, pour rester dans le thème « Maggie De Block » et ses décisions, elle a décidé de geler les subsides INAMI destinés aux postes médicaux de garde, et ce, malgré les engagements de financement structurel pris par le Gouvernement vis-à-vis de ces formules d'organisation de garde, qui sont particulièrement utiles. Elles sont utiles en milieu rural, face à la pénurie de médecins généralistes

que l'on connaît.

Je trouve cette décision à la fois incompréhensible et inadmissible, puisque ces financements ont été annoncés, les acteurs mobilisés autour des projets concrets de création ou de renforcement de postes médicaux de garde, notamment, dans l'arrondissement de Dinant.

C'est d'autant plus incompréhensible que la soi-disant économie ainsi réalisée est relativement faible par rapport aux coûts générés par des visites injustifiées aux urgences des hôpitaux. Si ces 10 millions d'euros sont peu de choses dans le budget total des soins de santé et face aux économies générées par une meilleure organisation de la première ligne, ils représentent un apport vital pour les postes médicaux de garde et pour les médecins généralistes.

Il faut rappeler que les postes médicaux de garde sont un outil indispensable, en particulier dans le sud de la province de Namur et dans la province de Luxembourg qui souffre d'une pénurie de médecins généralistes et où les rares jeunes médecins motivés pour s'installer dans les communes en pénurie ne peuvent assurer une disponibilité sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Ces postes sont une réponse appropriée à cette situation et les garants d'un accès pour toutes et tous des soins de première ligne de qualité.

Monsieur le Ministre, je vous pose la question. Un Comité de concertation la semaine dernière n'a pas hésité à mettre le point à l'ordre du jour. Allez-vous saisir ce Comité de concertation si ce n'est déjà fait ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ce n'était pas un comité de concertation, c'est une conférence interministérielle de la santé publique la semaine dernière.

Je crois qu'il y a un comité de concertation prochainement. Mais il y a tellement de réunions de concertation que finalement, que l'on s'y perd au niveau de l'agenda.

Vous l'avez vous-même dit d'entrée de jeu, Monsieur Daele, cette question relative aux subsides des postes médicaux de garde n'est pas du ressort de la Région, c'est effectivement une compétence fédérale. Il n'en demeure pas moins

que la problématique de pénurie de médecins dans les régions moins densément peuplées, les régions rurales ou bien même dans certains quartiers particuliers, rentre bien dans mes préoccupations.

Avec la sixième réforme de l'État, le Fonds Impulseo est désormais dans les mains de la Région de même que l'organisation des soins de première ligne. Pour rappel, dans le package financier d'Impulseo, une prime de 20 000 euros vise spécifiquement à encourager l'installation de médecins généralistes dans des zones en pénurie.

Il serait peut-être plus opportun que les députés fédéraux interrogent la ministre quant à la stratégie mise en place dans cette matière pour éviter finalement d'avoir des stratégies qui aillent à rebours des besoins que nous devons concrétiser et rencontrer dans les milieux moins densément peuplés et à l'inverse des signaux que le Fédéral envoie.

La volonté, en tout cas, de la Wallonie, est bien d'inciter à une réorganisation des systèmes de garde pour que ce soit moins lourd, mais l'organisation de la garde, à proprement parler, reste toujours une prérogative du Gouvernement fédéral, ou encore d'encourager les pratiques groupées, médicalement s'entend, veiller à ce que l'on identifie les meilleures manières d'inciter les médecins et autres spécialistes à s'installer dans nos zones rurales, car elles le méritent au titre de l'accès universel aux soins. Elles méritent aussi cette qualité et cette proximité.

Donc nous sommes en train d'y travailler et pas de difficulté à poser le point lors, soit d'une prochaine conférence interministérielle de la santé, soit d'un prochain comité de concertation en fonction des opportunités qui se feront jour pour moi-même me permettre de mieux mesurer la politique que souhaite mener en la circonstance Mme De Block.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - En effet, si l'organisation des gardes est de nature fédérale, vous l'avez dit, le Fonds Impulseo, l'organisation de première ligne, tout s'entremêle entre les niveaux fédéraux et régionaux. Pour avoir une politique cohérente en termes de première ligne et d'accès aux soins de santé, je pense, surtout dans les zones rurales, qu'en effet comité de concertation ou conférence interministérielle, je dirais que peu importe le moyen pourvu qu'à un moment il y ait une

concertation, il y ait une cohérence qui se fasse jour. Je vous y incite, vous vous y êtes engagé, affaire à suivre.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
« CANNABIS SOCIAL CLUB » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les « Cannabis social club » ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, on a appris, en lisant la presse, l'existence d'un Cannabis social club à Tournai. Le fondateur du club se donnait pour mission de faire grandir un plant de cannabis dont les membres du club, une dizaine apparemment, auraient pu profiter d'ici quelques semaines.

J'avoue que ce concept m'a laissé pour le moins perplexé.

En raison d'un flou juridique, l'ASBL avait été reconnue par le tribunal du commerce de Tournai. La possession de maximum trois grammes de cannabis par personne, ou d'un plan par consommateur est tolérée, à défaut d'être autorisée, mais surtout, on s'écarte ici de la philosophie de la loi. Les plants de marijuana du Cannabis social club ont été saisis et l'ASBL risque d'être dissoute.

En termes de santé publique, on doit reconnaître que le Cannabis social club pose question. En faisant des recherches sur la question, je remarque que le Cannabis social club n'est pas le premier et ne sera probablement pas le dernier à se développer.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre : avez-vous connaissance de l'existence actuelle d'autres clubs du genre ? Quelle est la position du Gouvernement par rapport à ceux-ci ? Quelle est la politique de prévention du Gouvernement par rapport à la consommation de cannabis ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Monsieur le Député pour cette question. J'ai effectivement eu connaissance de la perquisition au Cannabis social club de Tournai.

Je crois savoir qu'il y a d'ailleurs d'autres ASBL qui ont tenté de se structurer de la sorte, y compris, à l'époque, en terre namuroise, mais cela n'a pas fait long feu, le procureur n'étant pas très enclin à considérer que l'on était là du côté clair de la force.

La question de la détention et de la consommation de cannabis est toutefois de la compétence du Fédéral et vous me permettrez de ne pas trop m'étendre sur cette question, mais n'hésitez pas à solliciter votre collègue pour qu'il s'en fasse le relais, le cas échéant.

Dans le cadre de leurs compétences respectives, la stratégie développée tant par la Wallonie que par la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est de s'attacher de manière globale en comportement d'assuétude plutôt que de trop s'attarder sur les produits.

Le sens que les consommations ont pour les usagers, l'environnement dans lequel il y a consommation, ont autant d'importance que le produit lui-même.

L'influence du réseau social est très importante, mais on travaille également à développer l'esprit critique des jeunes.

Ainsi, je soutiens plusieurs associations qui sont actives en matière de prévention des assuétudes qui offrent aux institutions qui en ont besoin - je pense aux écoles, aux AMO, aux maisons de quartier - des formations, des accompagnements de projets et des outils pour travailler la question des consommations avec les jeunes. Parmi celles-ci, on peut citer l'ASBL Infor Drogues, Univers Santé, Citadelle, le service prévention de la Ville de Mons, NADJA, Prospective Jeunesse, et j'en passe, j'en passe et il y en aura encore tant d'autres à pouvoir citer.

Donc, une action qui implique largement aussi le terreau associatif pour pouvoir, au plus près, obtenir des résultats.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Effectivement, je pensais bien qu'il avait plus ou moins la même

vision des choses que moi, sur ce point.

**QUESTION ORALE DE M. PUGET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
POLITIQUES DE PRÉVENTION EN
MATIÈRE DE CANCER DE LA PEAU »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Puget à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les politiques de prévention en matière de cancer de la peau ».

La parole est à M. Puget pour poser sa question.

M. Puget (PP). - Monsieur le Ministre, selon une étude menée par les Professeurs Annemans et Brochez pour la Fondation contre le cancer, le coût du cancer de la peau pour la société s'élève annuellement à 114 millions d'euros. Évidemment, avant d'être un coût, un cancer est une épreuve humaine difficile à traverser pour les malades et leurs proches.

On apprend que le nombre de cancers de la peau devrait tripler d'ici 20 ans, ce qui ne manque pas de nous inquiéter. La bonne nouvelle, c'est qu'une détection précoce permet de soigner efficacement les cancers de la peau.

En 20 ans, pas moins de 1 250 vies ont ainsi été sauvées. En 2012, 30 000 nouveaux cas ont été diagnostiqués, dont 2 511 de mélanomes malins qui sont la forme la plus agressive.

Chaque année, le mélanome tue 400 personnes.

Je pense que les citoyens, dans leur grande majorité, sont conscients des risques encourus lorsqu'ils s'exposent trop longtemps au soleil ou aux UV, mais ne renoncent pas toujours à leurs mauvaises habitudes. Et pourtant, ils ont tort.

Les chercheurs pensent qu'une prévention efficace pourrait sauver 1 100 vies et permettre par ailleurs d'économiser 300 millions d'euros.

Quelles sont donc les mesures préventives prises par le Gouvernement en matière de cancer de la peau ? N'y a-t-il pas moyen de les intensifier afin de sauver des vies ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, des membres de mon cabinet et de l'administration, de la FWB, assistaient à la table ronde organisée ce 19 octobre par la Fondation contre le cancer, au cours de laquelle les Professeurs Brochez et Annemans ont présenté l'étude à laquelle vous faites référence.

Les chiffres que vous citez sont effectivement interpellants.

Je suis préoccupé par le véritable problème de santé publique que le cancer de la peau représente, tant par l'augmentation de son incidence que par les moyens de prévention à mettre en œuvre.

Cependant, avant de prendre de nouvelles initiatives, il est judicieux d'établir un inventaire des actions menées dans notre pays et au niveau international.

Au niveau européen, un programme de sensibilisation au cancer de la peau, Euromelanoma, existe depuis 1999. C'est un programme de prévention qui est axé sur les gestes à adopter face aux facteurs de risques liés à l'exposition au soleil et propose une fois par an des consultations de dépistages gratuits chez des dermatologues.

En 2007, la Communauté française, via le Service communautaire de promotion de la santé « Question Santé », a réalisé une campagne de communication intitulée « Apprivoisons le soleil ». L'objectif poursuivi était de sensibiliser un public cible, les enfants et leurs parents, sur la façon de se protéger des risques liés à l'exposition au soleil.

Les messages furent abordés sous la forme d'un conte illustré « Palou, le petit garçon qui voulait devenir l'ami du soleil ». Ce conte a été décliné sous la forme de différents outils de communication. Les relais de diffusion étaient les Centres locaux de promotion de la santé, l'ONE, la Promotion de la santé à l'école, les médecins généralistes, les pharmaciens, les dermatologues, et encore d'autres acteurs.

Une rediffusion de la campagne fut organisée en 2011.

À l'initiative de la Fondation contre le cancer, une « Alliance pour la prévention des cancers de la peau » a été organisée et une première réunion s'est tenue le 19 décembre 2013. La dernière réunion de l'alliance s'est tenue le 4 décembre 2014.

L'alliance a diffusé un communiqué de presse le 25 mars 2014 en réaction au communiqué de presse du SPF Économie sur les centres de bronzage.

Le SPF Économie collabore actuellement avec le secteur des bancs solaires et leur a demandé de formuler des propositions afin de mieux se conformer aux règles actuelles. Le Conseil supérieur de la santé est en train d'émettre un avis sur les rayons UV.

Comme vous le constatez, la multiplicité des intervenants nécessite des contacts et des synergies auxquels je participerai selon les compétences qui m'ont été attribuées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Puget.

M. Puget (PP). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse complète. Si je comprends bien aujourd'hui nous attendons l'avis du Conseil supérieur de la santé wallonne pour prendre des actions complémentaires si besoin en est, ou soutenir des actions qui sont déjà sur le terrain.

Merci, Monsieur le Ministre.

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS DE SANTÉ INTÉGRÉE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le développement des associations de santé intégrée ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, pour faire simple sur le développement des maisons médicales - je crois que la population comprend mieux sous ce vocable - sous la précédente législature, un décret modifiant et insérant dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé des dispositions relatives aux Associations de santé intégrée a été adopté. À l'occasion des débats entourant cette proposition de décret, l'importance de ces maisons médicales a été soulignée à de

nombreuses reprises.

Ces centres de santé pluridisciplinaires permettent un accompagnement global et continu du patient, tant physique que psychologique et social. Cette démarche, qui n'a pas uniquement un rôle en matière de soins curatifs mais également une importante dimension préventive, est donc fondamentale.

En 2013, les chiffres énoncés révélaient que les 52 maisons médicales agréées couvraient seulement 5,5 % de la population wallonne. La volonté était donc de développer ces structures de soins de première ligne.

Aujourd'hui, quels constats pouvons-nous poser sur les premiers effets de ce décret ? Le but visait l'agrément de nouvelles maisons médicales afin de voir apparaître une couverture plus optimale du territoire wallon et d'améliorer leur rôle, surtout dans les zones rurales et dans les zones où les besoins socio-économiques sont importants. Si de nouvelles maisons médicales voient le jour, se répartissent-elles correctement sur le territoire ? De quelle manière les zones les plus nécessiteuses sont-elles touchées ?

Enfin, je terminerai par une remarque plus générale. Les nouvelles compétences en matière de santé et de soins de première ligne héritées par la Région nous permettent de reconsidérer de manière plus globale les différents acteurs de soins. Cela nous offre de nouvelles perspectives concernant le rôle des maisons médicales. Comment les envisagez-vous, considérant qu'il nous faut travailler activement pour que chacun ait un accès au droit fondamental qu'est la santé ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, en ce qui concerne la nouvelle réglementation relative aux ASI, je me réjouis cette année de la demande d'agrément de huit opérateurs.

Ces demandes jugées recevables sont actuellement analysées par l'administration et dans le meilleur des cas, huit nouvelles ASI seront agréées au 1er janvier 2016 ; une croissance de plus ou moins 15 % qui est appréciable et qui démontre la volonté du terrain à se regrouper et à développer une approche globale de la santé.

En outre, comme vous le signalez, la sixième réforme de l'état confère à la Wallonie un certain nombre de compétences relatives, notamment, à l'organisation de la première ligne de soins.

Le fonds Impulseo, par exemple, est désormais dans nos compétences. Pour rappel, dans le package financier d'Impulseo, une prime de 20 000 euros vise spécifiquement, à encourager l'installation de médecins généralistes dans des zones en pénurie. Il y a matière à réfléchir sur cette question, d'autant que l'on se rend compte que, concernant Impulseo, s'il a pu être un élément positif, l'on constate néanmoins que ce n'est pas suffisant ; l'attrait financier, à lui seul, n'est pas l'élément déclenchant pour encourager une série de médecins à s'installer, par exemple, dans les zones rurales. C'est souvent la charge liée à l'exercice des gardes et la volonté concomitante d'avoir une certaine qualité de vie qui sont pointées du doigt pour ne pas aller dans les zones où l'on risque d'être sollicité en permanence, puisqu'il est quasi le seul à des kilomètres à la ronde.

Le dispositif Impulseo n'a jamais été évalué par le pouvoir fédéral qui en avait la compétence. Je souhaite mener une évaluation globale de ce dispositif et le faire évoluer au cours de cette législature.

En outre, dans le cadre de la programmation 2014-2020, la Wallonie a inscrit les associations de santé intégrées en tant que bénéficiaires potentiels du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Le premier appel à projets sera lancé incessamment et permettra aux associations de santé agréées par la Wallonie de bénéficier d'un soutien qui portera sur les investissements en infrastructures matérielles et/ou en équipements.

Le FEADER propose de soutenir les investissements - construction et/ou équipements - visant à soutenir le développement d'associations de santé intégrées en milieu rural. C'est un élément clé auquel j'ai souhaité porter une attention particulière.

Les premiers appels à projets pourraient être lancés au mieux d'ici fin novembre cette année.

Les critères de sélection ont comme objectif de retenir les projets qui répondent au mieux aux attentes de la population et aux enjeux du territoire. Ils portent sur la localisation de l'investissement, la valeur de l'indicateur synthétique d'accès aux droits

fondamentaux et l'ancienneté de l'association de santé intégrée.

Enfin, n'oublions pas que les acteurs de soins de première ligne restent financés par le pouvoir fédéral.

Les maisons médicales, quant à elles, offrent déjà des soins intégrés à la population, en y intégrant des prises en charge globales et multidisciplinaires.

Nous devons généraliser les pratiques multidisciplinaires au-delà des maisons médicales et, pour ce faire, je compte travailler notamment avec les cercles de médecins généralistes, les services intégrés de soins à domicile, les réseaux locaux multidisciplinaires, et cetera.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Merci Monsieur le Ministre. C'est une bonne nouvelle. Huit opérateurs nouveaux qui arrivent sur le territoire wallon. J'espère que ces huit opérateurs seront géographiquement bien situés. Cela veut dire qu'ils vont aussi couvrir les zones qui sont en pénurie. Il faut bien dire les zones rurales et vous avez mis l'accent là-dessus et je vous rejoins évidemment entièrement. Il faut que toutes les zones de la Wallonie soient couvertes en matière de santé, de pouvoir faire la promotion de ces organismes intégrés, c'est très important. Donc, que l'on fasse la promotion, que l'on développe, que l'on finance me semble de bonnes politiques.

J'aurais voulu savoir si, comme je vous l'ai dit, ces huit zones couvraient en partie les zones qui ne sont pas bien couvertes pour le moment. Mais j'aurai l'occasion de vous reposer la question éventuellement dans quelques mois, quand on aura fait l'évaluation de tout.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
COMMUNAUTÉS THÉRAPEUTIQUES
POUR PERSONNES TOXICOMANES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les

communautés thérapeutiques pour personnes toxicomanes ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, les communautés thérapeutiques accueillent des personnes consommant des drogues illégales, des médicaments, de l'alcool ou certains produits psychoactifs. Ils proposent différents types de suivis ambulatoires ou résidentiels pour se sevrer, se défaire d'une addiction et permettre une meilleure insertion sociale.

Ces communautés ont pour vocation d'accompagner des personnes ayant des comportements de dépendance aux drogues dans un processus d'apprentissage basé sur l'expérimentation et l'entraide afin qu'elles puissent devenir autonomes et se réinsérer en société. Ces structures sont donc indispensables pour aider les personnes en situation de dépendance à se sortir du terrible engrenage de la drogue.

En Belgique, près de 60 000 personnes sont héroïnomanes. Sans parler des addictions aux autres drogues, il est facile de comprendre que le secteur est confronté à un problème de taille : celui du nombre de places d'accueil disponibles.

Pouvez-vous nous donner le détail du nombre de places d'accueil disponibles en communauté thérapeutique en Wallonie ?

La DPR énonce une série d'intentions du Gouvernement en termes de déploiements de dispositifs visant à aider les personnes souffrant de dépendance aux drogues dures. Pouvez-vous nous dire s'il est prévu que de nouvelles places soient ouvertes ? Avez-vous pu avoir des échanges avec le secteur à ce sujet ? Si de nouvelles places sont ouvertes, le seront-elles dans des structures existantes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, les communautés thérapeutiques dont vous faites état sont des centres conventionnés INAMI qui dispensent des suivis résidentiels ou ambulatoires et accueillent des personnes consommant des drogues illégales, des médicaments, de l'alcool ou certains produits

psychoactifs. Ils proposent différents types de suivis pour se sevrer, se défaire d'une addiction et permettre une meilleure insertion sociale. Ainsi, chaque centre dispose d'une convention spécifique adaptée à son action. Dans le cas spécifique de l'accompagnement de type communautaire, le patient s'intègre à une communauté de pairs pendant une durée déterminée.

Pour la Wallonie, les centres de réadaptation fonctionnelle pour toxicomanes bénéficiant actuellement d'une convention sont les suivants : Phénix à Jambes, Trempline à Châtelet, L'Espérance à Thuin, Les Hautes Fagnes à Malmedy, C.L.E.A.N. à Bressoux, Ellipse à Carnières, Transition à Gilly, Diapason à Charleroi, Start à Liège et Parenthèse à Mons.

Trois d'entre eux sont des MASS - des maisons d'accueil sociosanitaires - dont le financement est apporté en partie par la santé, via l'INAMI qui agit notamment pour la Wallonie en période transitoire, suite à la sixième réforme de l'État, et, pour une autre partie, par la politique des grandes Villes. Je ne dispose pas du chiffre exact de places en Wallonie, mais à titre indicatif, je peux vous dire que sur l'année 2011, 2 359 patients ont été pris en charge dont 666 en résidentiel et 128 en centres de jour. Les 1 265 restants ont bénéficié d'un suivi ambulatoire.

L'INAMI a transmis les demandes d'ouverture de nouvelles places pour l'ensemble des conventions, mais il est extrêmement difficile de déterminer actuellement, en l'état des dossiers communiqués, des priorités, et ce, d'autant plus qu'en matière d'assuétudes, il s'agit d'articuler des politiques provenant de différentes origines – l'INAMI, les deux Fonds « Assuétudes » gérés auparavant par le SPF Santé publique, les subventions allouées par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la promotion de la santé – avec celles déjà existantes en Région wallonne, comme les actions de certains services de santé mentale et les réseaux assuétudes. La priorité est actuellement à la continuité pour maintenir l'offre au bénéfice des usagers, le temps de pouvoir se poser et de voir comment opportunément rebattre les cartes pour être encore plus efficaces demain.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Je remercie M. le Ministre pour cet exposé de la question, mais il ne répond pas vraiment à la mienne, si ce n'est que

vous m'annoncez qu'il faudra être patient pour pouvoir viser le long terme et essayer de trouver une solution. Ceci étant, je pense que l'on ne doit pas vraiment traîner dans ce dossier. Le secteur est vraiment en crise et crie à l'aide, parce que le chiffre de personnes dépendantes - on parle surtout d'héroïnomanes, mais comme je l'ai dit, il y a beaucoup d'autres addictions - ne fait qu'augmenter.

Même si c'est un problème de places, essentiellement, il y a différentes manières de traiter le problème, d'autant que le sujet est très important pour le reste, dans une vie sociale. J'espère que vous rebattrez les cartes au plus vite et que vous me distribuerez un beau jeu.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
RÉPERCUSSIONS WALLONNES DE
L'APPEL À PROJETS VISANT DES
ACCOUCHEMENTS AVEC SÉJOUR
HOSPITALIER ÉCOURTÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les répercussions wallonnes de l'appel à projets visant des accouchements avec séjour hospitalier écourté ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, le raccourcissement de la durée de séjour en maternité suite à un accouchement a été décidé par le Gouvernement fédéral dans le but de réaliser des économies dans le secteur des soins de santé.

Comme vous le savez, cette décision a fait couler beaucoup d'encre. Nous étions nombreux, dont vous, à alerter les ministres des entités fédérées pour dire que cette décision était irresponsable, car elle entraînerait des conséquences certainement dommageables pour la santé des mères et des nouveau-nés et qu'il était indispensable de mettre en place des collaborations à l'échelon national et régional entre les différents professionnels de la santé, de la promotion de santé et de la petite enfance pour organiser le suivi des soins postnataux.

Le 28 juillet dernier, dans le cadre du Plan d'approche de relance pour la réforme des hôpitaux, Mme la Ministre de la Santé publique, De Block - on en parle énormément - lançait un appel à projets pilotes visant à des accouchements avec séjour hospitalier écourté. L'objectif visait précisément à organiser un réseau périnatal comprenant un plan de soins et d'accompagnement en associant tous les prestataires de soins et d'aide entourant la femme enceinte.

Monsieur le Ministre, tout d'abord je souhaiterais savoir si des structures d'aide et de soins à domicile qui relèvent de la Région wallonne sont concernées par cet appel à projets. Dans l'affirmative, avez-vous mis en place une communication pour encourager les fédérations hospitalières et les structures ad hoc à participer à ce projet pilote ?

Enfin, pourriez-vous nous faire état des différentes réunions que vous avez annoncées avec le secteur hospitalier ainsi qu'avec la ministre de l'Enfance à la Fédération Wallonie-Bruxelles et vos homologues en charge de la santé sur ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'appel à projets pilotes visant à réduire la durée des séjours hospitaliers pour les accouchements, lancé le 24 juillet dernier par Mme la Ministre de la Santé publique, De Block, s'inscrit dans le cadre de la réforme du financement des hôpitaux.

Cet appel est élaboré en plusieurs phases opérationnelles. Le cabinet de la ministre fédérale a reçu dans une première phase les dossiers des hôpitaux désirant participer au projet, c'était fin septembre. Dans la deuxième phase, parmi les dossiers déposés, les hôpitaux ont reçu les modalités pratiques de mise en œuvre de leur projet au cours de la semaine dernière.

Les hôpitaux doivent se positionner pour le 13 novembre prochain par rapport à leur engagement ou non dans la phase opérationnelle du projet pilote.

Nous n'avons pas encore eu de retour de la part du cabinet de Mme De Block sur la proportion des dossiers reçus entre la Flandre et la Wallonie, mais nous aurons plus d'information après l'analyse des dossiers reçus suite à cette deuxième phase du

processus qui s'est, comme on le disait, conclu la semaine dernière.

Par contre, dans certaines régions, les hôpitaux ont contacté les réseaux locaux multidisciplinaires pour qu'ils les aident à la mise en place du projet - c'était le cas à Liège par exemple - mais, d'une part la compétence relative aux réseaux locaux multidisciplinaires sera transférée à la Wallonie en janvier 2016 et, d'autre part, ces réseaux ont des missions pour un public cible bien défini, qui ne touche pas actuellement la population visée par l'appel à projets.

Ce que les hôpitaux recherchaient dans le chef des RLM, c'est leur expérience du contact à la fois avec les médecins généralistes et avec les médecins spécialistes ainsi que leur faculté à assurer la communication entre ces deux niveaux de pratique.

Il n'y a pas eu de communication particulière de la part de mon administration au sujet de cet appel à projets au niveau des fédérations hospitalières et des structures ad hoc, mais celles-ci ont été informées directement par le cabinet de la ministre fédérale, Mme De Block.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je ne vous cache pas, Monsieur le Ministre, que j'avais interrogé il y a quelques semaines également la ministre de l'Enfance par rapport à cette problématique et elle était évidemment très sensibilisée également. Elle m'avait dit aussi que c'était une très bonne idée de vous interroger et d'avoir votre sentiment également sur cette problématique - qui dépend, on ne va pas revenir sur cette réforme du secteur hospitalier envisagée par le Fédéral - mais je reste, comme de nombreux observateurs, très interpellé sur ce raccourcissement du séjour hospitalier dans les maternités. J'ai peur que cela ne complique la prévention et le suivi postnatal des mamans. Je pense notamment aux mamans qui le sont pour la première fois, aux jeunes mamans, aux mamans précarisées. Dès lors, je pense que cet appel à projets vaut ce qu'il vaut et émane de la ministre De Block, mais là où l'on a les leviers, il faudra être très attentif à ce suivi dans l'intérêt des mamans et des nourrissons.

Je vous remercie en tout cas de vos réponses.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RECOURS INTRODUIT CONTRE L'ATTRIBUTION DES APPAREILS DE RÉSONANCE MAGNÉTIQUE NUCLÉAIRE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le recours introduit contre l'attribution des appareils de résonance magnétique nucléaire ».

La question est retirée.

Mme la Présidente. - Je vous propose de suspendre nos travaux quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 1 minute.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 21 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux avec le volet aide aux personnes.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ADJUDICATION DU MARCHÉ VISANT L'ÉTUDE RELATIVE AU FUTUR RÉGIME DES ALLOCATIONS FAMILIALES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'adjudication du marché visant l'étude relative au futur régime des allocations familiales ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez décidé de commander, via un marché public de service, une étude sur le futur modèle de fonctionnement des allocations familiales en Wallonie. Ce marché aurait été attribué, il y a peu, par vos services.

Le seul problème que j'ai, c'est surtout l'objet de ma question, c'est qu'il est difficile de s'en trouver un exemplaire ou d'avoir une information sur le contenu même de ce marché. J'aurais donc aimé avoir un peu plus de détails et de précisions sur l'objet et l'étendue du marché.

Quels sont les objectifs qui ont été repris dans le cahier des charges ?

On avance un montant de 175 000 euros pour une étude. Cette étude est-elle toujours d'actualité ? Je fais un peu les rétroactes de votre avis que je partage entièrement sur votre politique en tout cas idéale en matière d'allocations familiales, c'est « un enfant = un enfant ». Il y a donc lieu de revoir le système actuel.

Je pense que, avec ce que vous avez énoncé, vous étiez dans le bon pour pouvoir réformer intelligemment le système qui est actuellement en place. Ce que j'aurais voulu savoir, c'est en quoi cette étude va vous apporter un plus si cet objectif, vous l'avez, à moins qu'il ait changé ? Vous m'informerez peut-être d'un changement de cap dans votre politique, mais en quoi cette étude vous sera-t-elle utile ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je n'ai pas changé d'opinion en la matière, mais soyons clairs : une chose, ce sont les grands principes généraux, une autre, c'est la transformation et le bouleversement d'un système.

Il faut savoir que, rien qu'aujourd'hui, on est presque à 700 cas de figure différents quand on croise tous les indicateurs potentiels. Même si on peut s'entendre rapidement sur de grands principes, ce n'est pas pour autant que d'un claquement de doigts, les 700 cas de figure arrivent à être convertis dans de nouveaux principes. Cela demande un travail titanesque en amont, a fortiori si, comme c'est le cas ici, il faut garantir la soutenabilité budgétaire de la concomitance des mises en œuvre des deux dossiers, des deux

approches.

Je vous confirme donc que le marché a bien été attribué, il y a quelques semaines. Le cahier des charges comportait des clauses habituelles contenues dans le cahier de charges types pour un marché passé en procédure négociée sans publicité et le prix maximum a été fixé à 175 000 euros et il n'est pas atteint par l'adjudicataire.

L'objet du marché est d'explorer les pistes de simplification et d'amélioration du modèle d'allocation familiale en tant que soutien à la parentalité, compte tenu de certains aspects contextuels wallons : le budget disponible, le contexte réglementaire, le paysage social, la prise en charge du handicap, des enfants malades, et cetera.

Chaque type de prestation et de supplément du modèle actuel sera examiné et remis en perspective suivant ces différents éléments. Il sera également question du système de droits acquis à prévoir.

Je disposerai de ces résultats, a priori, pour les vacances d'été 2016. Je n'ai pas commandé cette étude pour qu'elle conforte les lignes directrices que j'aurais déjà moi-même arrêtées. Je l'ai commandée pour qu'elle puisse être un éclairage additionnel sur les opportunités de réforme ou sur les écueils de celle-ci pour que nous ayons un système beaucoup plus modernisé de régime d'allocations familiales. Ma règle et mon souhait restent d'être dans une démarche assurantielle et qui fonde son principe sur l'égalité entre les enfants, a fortiori à l'heure où les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses et qu'il convient de les soutenir de manière adéquate.

C'est une thématique tellement sensible, mais aussi tellement complexe qu'elle ne peut pas s'improviser en un coin de table. On a besoin d'un regard extérieur. Pour l'information – je ne pense pas que cela soit confidentiel – c'est BDO qui a remporté le marché et qui s'occupera de cette question-là.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci pour ces informations. Je vous rejoins sur l'ampleur du travail titanesque. Cela me fait dire que, 175 000 euros, surtout s'ils ne sont pas atteints, ce n'est pas tellement cher payé pour une étude de ce genre. Vous devriez peut-être conseiller vos collègues en la matière qui, parfois, nous

surprennent avec des marchés qui ont un prix titanesque.

On sera attentif, fin de l'été ou début de l'automne 2016, pour les conclusions de ce rapport qui, je l'espère, seront un éclairage additionnel, mais qui conforteront ce vers quoi on s'exprime déjà depuis plusieurs mois, depuis que vous avez pris les manettes de cette matière. Il y a vraiment lieu de faire quelque chose. L'aspect social a évolué, il faut que cette matière évolue avec et dans le bon sens.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RÔLE DE LA RÉGION PAR RAPPORT AUX ACTIONS PROVINCIALES FAVORISANT L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES CANDIDATS RÉFUGIÉS POLITIQUES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le rôle de la Région par rapport aux actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, c'est une résolution du Conseil provincial de Liège qui m'amène à vous poser quelques questions au sujet de celle-ci.

La Province, via son conseil, mène des actions, dites provinciales, pour favoriser l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques sur le territoire dont elle a la compétence. En parallèle à Fedasil, la Croix Rouge, Caritas, les communes et les CPAS, la province décide donc d'organiser des actions dans le cadre de cet accueil et de l'intégration des demandeurs d'asile situés sur son territoire.

Sachant que les actes d'une province sont sous tutelle régionale, j'aimerais, Monsieur le Ministre, connaître le regard que porte la Région, que vous portez sur ces actions provinciales ? Y a-t-il d'autres initiatives dans d'autres provinces wallonnes ? La Région a-t-elle également décidé de s'inscrire dans cette même démarche d'aide aux

réfugiés en complément ou dans un autre cadre ? Comment organisez-vous la coordination des différentes initiatives ?

On parle, ici, d'initiatives provinciales, mais il y a des initiatives locales. Il y a aussi ce que la Région peut elle-même proposer. Disposez-vous, Monsieur le Ministre, d'un cadastre de l'offre en terme de cours de français, langue étrangère, nombre de places, de formateurs, durée des listes d'attente et les moyens d'apprentissage ?

L'offre est-elle répartie de manière homogène sur le territoire wallon ? Disposez-vous d'une estimation du nombre de primo-arrivants présents sur le territoire wallon n'ayant pas eu accès à cette offre ? Quels ajustements à cette offre seront nécessaires pour répondre à la demande dans le cadre d'un parcours enfin obligatoire ? Qu'en est-il des cours de citoyenneté à ces différents égards ?

De la même manière, qu'en est-il également de l'insertion socioprofessionnelle ? Voici les questions que je souhaitais adresser à M. le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la question fait référence à l'organisation d'actions menées par la Province de Liège dans le cadre de l'accueil et de l'intégration des demandeurs d'asile.

Je souhaite d'emblée préciser que ma réponse concernera le volet intégration des personnes étrangères. Pour ce qui est du volet réfugiés ou plutôt demandeurs d'asile, je renverrai l'honorable membre vers les instances fédérales. C'est de leur ressort, instance à qui nous avons fait la proposition de concertation pour construire une réponse qui soit la plus cohérente possible. À ma connaissance, elle n'a toujours pas été suivie d'effet.

Le dispositif wallon d'intégration des personnes étrangères s'appuie sur les acteurs suivants : les huit centres régionaux d'intégration, le SETiS qui est l'organisme agréé d'interprétariat en milieu social et les 138 opérateurs associatifs et publics qui sont actifs en 2015 sur les axes d'apprentissage du français, de la formation à la citoyenneté, de l'orientation socioprofessionnelle et de l'aide à l'exercice des droits et des obligations des personnes étrangères.

Ces opérateurs mettent en œuvre le parcours d'accueil, dont les cours de français, langue étrangère, que je ne vais pas détailler, puisque vous le connaissez bien. J'anticipe aussi en partie la réponse à une question orale déposée par M. Bouchez à laquelle je répondrai tout à l'heure. Vous allez retrouver certains éléments en commun dans mes réponses.

C'est via l'appel à projets qui sera organisé dans le cadre de ce dispositif global que les moyens du parcours d'intégration seront distribués. La répartition des moyens tiendra compte de l'inventaire des besoins que le secteur réalisera. Ce ne sera pas forcément homogène géographiquement parlant, mais en corrélation avec l'analyse des besoins qui sera réalisée.

Cette répartition des moyens se fera sur base des structures existantes déjà connues dans notre dispositif actuel. Ce sera, en quelque sorte, une montée en puissance du dispositif et sur celles qui vont se développer pour répondre aux objectifs fixés par la Wallonie.

L'objectif sera d'organiser les activités de formation là où seront les primo-arrivants. C'est un grand défi pour le secteur de pouvoir mettre en œuvre ce prochain plan opérationnel.

Sur toutes les autres questions que vous avez, en fin d'intervention, posées et qui sont relatives aux statistiques, au nombre, au dispositif, je ne peux que vous renvoyer au débat que nous avons eu en long et en large à l'initiative de votre groupe suite au départ de la proposition de décret, débat que nous avons eu il y a quelques semaines en cette commission et également en plénière lors de la précédente réunion, me semble-t-il. Vous avez, là, par le détail, l'ensemble des explications dont je ferai l'économie de me répéter ce soir.

Pour ce qui est de la synergie entre les opérateurs, celle-ci est sous la responsabilité des Centres régionaux d'intégration qui réalisent le cadastre de l'offre sur leur territoire et orientent les personnes suivant leurs besoins, leurs compétences et les places disponibles. C'est à ce niveau-ci que les CRI veillent à la coordination des activités locales, provinciales et régionales. C'est d'ailleurs une de leurs missions.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je me référerai donc à ces travaux qui ont

suivi la déposition de notre proposition, référerai aussi à la réponse que vous adresserez à mon collègue, M. Bouchez. Mon information sera complète.

À travers vos réponses, je ne vois pas que vous évoquez une action similaire dans d'autres provinces. Là-dessus, je n'ai pas connaissance que d'autres provinces ont emboîté le pas à la Province de Liège par rapport à une action spécifique.

Pour le reste, je vous remercie de vos réponses. Je serai attentif à la répartition des moyens que vous évoquez dans celles-ci.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE SUICIDE CHEZ LES AÎNÉS »

QUESTION ORALE DE MME TROTTA À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA LUTTE CONTRE LE SUICIDE EN WALLONIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Péciaux, sur « le suicide chez les aînés » ;
- de Mme Trotta, sur « la lutte contre le suicide en Wallonie ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). - Monsieur le Ministre, l'enquête « Le thermomètre Solidaris-RTL-*Le Soir* » annonce que 16 % des seniors ont déjà pensé au suicide. D'après les experts de Solidaris, plus le capital culturel et le niveau social sont faibles, plus le nombre de ceux qui brassent des idées noires est élevé.

Si un senior sur sept avoue avoir un jour pensé à mettre fin à ses jours, les passages à l'acte font plutôt partie des exceptions : 3 % disent avoir déjà tenté de se suicider. C'est sans doute 3 % de trop, mais c'est bien moins que les adolescents et les jeunes adultes, par exemple.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ces chiffres ? Quelles politiques de prévention et de sensibilisation comptez-vous mettre en œuvre, particulièrement vis-à-vis des familles et des médecins de première ligne ?

Dans une réponse à ma collègue, Véronique Bonni, en mars dernier, vous lui signaliez que vous ne possédiez pas encore de chiffres précis pour la Wallonie concernant le sujet. Disposez-vous, aujourd'hui, de chiffres autres que ceux publiés par Solidaris ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Monsieur le Ministre, je vais vous interroger sur le suicide des hommes.

En février dernier, je vous interrogeais sur la prévention du suicide chez les personnes en âge de travailler, et en particulier chez les hommes, suite à la publication d'une étude menée en France entre 2000 et 2010 qui avait révélé une corrélation entre le chômage et le suicide.

Comme vous l'aviez souligné, les facteurs qui poussent au suicide peuvent être multifactoriels, mais ce genre de corrélation ne peut pas être sous-estimée.

Récemment, les résultats d'une autre étude universitaire qui porte sur le sujet ont été publiés. L'intérêt de celle-ci est que la période couverte s'étend de 1968 à 2012, dans plusieurs pays européens. Leur principale conclusion est que chaque baisse de 1 % du taux de croissance du PIB peut être associée à une augmentation de 0,9 % du taux de suicide à tous les âges. Cela fait plus de 6 000 suicides au total rien que sur la période 2011-2012.

Des facteurs comme l'effet de l'austérité et la situation économique sur la santé mentale, la réalité de la précarité ou même le sentiment de précarité, même s'il ne s'agit pas forcément de facteurs explicatifs uniques, ne peuvent pas être sous-estimés.

Il y a quelques mois, vous m'indiquiez qu'un bilan des actions menées en matière de lutte contre le suicide, ainsi qu'un bilan des manques éventuels, seraient établis pour pouvoir dire ensuite comment sera menée, et avec quels moyens financiers, cette politique dans notre Région, dans les années à venir. Toute cette politique, Monsieur le Ministre, dépend donc de ce bilan qui est essentiel. Autant

dire qu'il est fort attendu.

Pouvez-vous donc nous faire part de l'état d'avancement de celui-ci ? A-t-il déjà été entamé ? Je l'espère. Y a-t-il un calendrier ? Que pouvez-vous nous dire, pour l'heure, quant aux points noirs de la politique wallonne en la matière, aux pistes d'amélioration et au nerf de la guerre, le financement ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les députées, la question du suicide, quels qu'en soient les publics, les tranches d'âge, a déjà été largement et abondamment évoquée dans cette commission sur l'année écoulée. Allons-y une nouvelle fois !

Le suicide de nos aînés est une question importante et, pourtant, celle-ci souffre d'imprécision. À partir de quel âge peut-on parler d'aînés : 60 ans, 65 ans ? Selon les recherches et les études, ce critère varie et nous amène à être prudents quant à l'utilisation des chiffres qui en sont issus.

La dépression, chez les personnes âgées, peut être aussi assez atypique et, de ce fait, plus difficile à diagnostiquer. La sensibilisation des familles ainsi que des professionnels de santé, tout particulièrement des médecins généralistes qui ont de fréquents contacts avec les personnes âgées, est donc essentielle.

Pour les tentatives de suicide, les données hospitalières nous indiquent que, sur la période 2009-2011, il y a eu, dans les hôpitaux wallons, en moyenne 339 admissions de personnes de 65 ans et plus pour tentatives de suicide : 109 hommes et 230 femmes. Ces tentatives de suicide concernent des seniors jeunes, 50 % de personnes de moins de 75 ans. Les seniors jeunes, ce sont les personnes qui ont entre 65 et 75 ans. La grande majorité a eu lieu au domicile de la personne, dans 80 % des cas, et moins de 10 % en maison de repos : 34 tentatives de suicide en maisons de repos par an.

Le nombre de suicides est en légère diminution en Wallonie, avec 666 décès par suicide en 2013 contre 749 en 2011. On observe aussi cette diminution chez les personnes de 65 ans et plus.

Les 166 décès par suicide de seniors observés

en 2013 concernent surtout les seniors jeunes. En effet, chez les femmes, près de la moitié de ces suicides concernent les femmes de 65 à 69 ans et, chez les hommes, 62 % des suicides concernent des hommes de moins de 80 ans. Il faut noter que peu de ces décès par suicide se produisent en institutions d'hébergement. C'étaient neuf cas en 2013.

À l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide, le 10 septembre dernier, à Namur, le Centre de référence InfoSuicide a organisé, en collaboration avec Espace Seniors, un colloque international intitulé « Prévention du suicide ou suicide assisté : comment accompagner la personne âgée ? ». Ce colloque, essentiellement destiné aux professionnels de la santé, a été l'occasion de confronter les pratiques et les questions éthiques en Belgique, en France, en Suisse et au Québec, dans ce domaine.

Il faut, aujourd'hui plus que jamais, rester attentif aux problématiques que représentent l'isolement, la détresse et l'éventuel désir de la personne âgée de mettre fin à ses jours. La formation et la sensibilisation du personnel des maisons de repos et des services d'aide à domicile sont régulièrement mises à l'avant-plan et demeurent une de mes préoccupations. Je suis d'ailleurs en train d'examiner la possibilité de libérer un budget destiné au soutien du personnel accompagnant les personnes âgées.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je tiens à remercier le ministre pour ces éléments de réponse et je voudrais revenir, en tout cas, sur quelque chose qui m'a particulièrement marquée, par rapport à l'enquête de Solidaris et qui rejoint aussi ce qui est mis en place, notamment par les actions, dont celle que vous avez parlé, ici à Namur.

Ce qui est interpellant, c'est de savoir et de voir que, généralement, les personnes qui ont plus tendance à faire des tentatives de suicide sont des gens qui ont un capital culturel et un niveau social moins élevé.

Quand j'entends, effectivement, que des actions de prévention du suicide et des accompagnements des personnes vont être mises en place, je trouve cela vraiment intéressant, mais j'espère qu'il y aura une vulgarisation de l'information vers tous les publics.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je remarque, avant qu'elle ne le dise, que j'ai oublié de répondre sur la question du bilan. Je vous apporterai les réponses par courrier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Je voulais remercier M. le Ministre d'avoir répondu à la question de Mme Pécriaux. C'est vrai que j'ai écouté, d'ailleurs, avec beaucoup d'attention. J'avais peur qu'il associe les hommes et les vieux, qu'il oublie un peu les jeunes hommes qui sont aussi fort concernés.

Monsieur le Ministre, j'attendrai votre réponse avec impatience. J'espère que vous en dresserez le bilan qui déterminera votre plan d'action en matière de suicide.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'APPLICATION DE LA TVA DANS LES
MAISONS DE REPOS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'application de la TVA dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, je voudrais, ici, revenir sur un sujet sur lequel je vous avais interrogé déjà via une question écrite, à savoir le fait que la Cour européenne pourrait supprimer l'exonération de TVA dont bénéficie le secteur des maisons de repos et de soins.

Actuellement, les résidences de repos et résidences services ne doivent pas payer de TVA sur les frais d'hébergement et les suppléments facturés. Or, si la cour décide que les frais d'hébergement doivent être soumis à la TVA, il faudrait alors appliquer le même taux que pour les séjours à l'hôtel, soit 6 %, une décision qui, selon moi, se répercuterait inévitablement sur les portefeuilles des résidents. Cela correspondrait, semble-t-il, à environ 60 euros supplémentaires en moyenne sur la facture des résidents par mois.

Or, dans votre réponse à ma question écrite, vous vous vouliez rassurant sur ce point, rappelant que la réglementation wallonne ne permet pas aux gestionnaires de maisons de repos d'augmenter leurs prix de plus de 5 %, hors indexation, par an. Je dois vous avouer que je ne comprends pas cette réponse. En effet, si la décision de la Cour européenne de justice va dans ce sens de suppression de l'exonération, les gestionnaires n'auront d'autres choix que d'appliquer ce taux de TVA. Parallèlement à cela, ils pourront tout de même augmenter leurs prix tant que la hausse ne dépasse pas 5 %. Ce serait donc bien les personnes âgées les plus fragilisées qui en pâtiraient, à moins que vous ne preniez des mesures supplémentaires pour contraindre les gestionnaires de maison de repos.

Pourriez-vous clarifier votre position par rapport à ce point précis ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, ma position est assez claire. Pour moi, il n'y a pas lieu de modifier l'application du taux de TVA actuel au frais d'hébergement et au supplément facturé, plus largement au secteur des maisons de repos et de soins.

Parallèlement, il existe aujourd'hui une réglementation wallonne qui balise, effectivement, les augmentations de prix à 5 %. J'espère, dès lors, qu'il n'y aura pas application de cette TVA, mais l'application de la TVA est du ressort du Fédéral. Je n'ai pas d'autre choix que de vous inviter à demander à une de vos collègues de votre formation politique de questionner les intentions en la matière du côté fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Merci Monsieur le Ministre, on interrogera le Fédéral tout en sachant que ce sera peut-être les personnes les plus fragilisées qui subiront.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne l'espère pas puisqu'en l'occurrence, on n'est pas demandeur qu'il y ait une modification en la matière de l'application de la TVA, mais je n'ai aucun levier pour m'y opposer puisque ce n'est pas de mon ressort.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA RÉPARTITION DES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'AWIPH »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la répartition des bureaux régionaux de l'AWIPH ».

La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, le rôle des bureaux régionaux de l'AWIPH consiste à recevoir et traiter l'ensemble des demandes introduites par les personnes handicapées sur le territoire de leur compétence. La répartition actuelle au sein des différentes provinces a été fixée en 1996.

Afin d'accroître la proximité des services et permanences, des antennes locales ont été créées dans certains arrondissements. Toutefois, la situation sur le terrain a fortement évolué depuis 20 ans et les services rendus ne seraient plus efficaces dans certains arrondissements.

Sans oublier les problèmes auxquels font face les travailleurs concernés qui, outre l'augmentation des demandes d'intervention, doivent se déplacer d'un bureau à une antenne.

Avec la création de la nouvelle Agence wallonne de la Santé de la Protection sociale du Handicap et des Familles, envisagez-vous de mener une réflexion afin de revoir l'implantation régionale des bureaux et permettre une meilleure accessibilité de ceux-ci aux personnes concernées ?

Pouvez-vous nous rappeler sur base de quels critères la localisation et le nombre de bureaux régionaux avaient été fixés ?

Est-il prévu que le nombre de bureaux soit revu à la hausse ? Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous m'interrogez sur la répartition et l'avenir des actuels bureaux

régionaux de l'AWIPH.

Le nombre de ces bureaux régionaux, leur localisation et leur ressort territorial est actuellement fixé par l'article 367 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé (partie réglementaire).

Ces bureaux sont au nombre de 7 et sont localisés à Ottignies-Louvain-la-Neuve, Mons, Charleroi, Liège, Namur, Dinant et Libramont. Toutes les provinces dénombrent donc un, voire deux bureaux régionaux. Pour celles qui n'en ont qu'un, c'est la position centrale qui a été déterminante ; je songe notamment au bureau situé à Libramont.

Dans le cadre de la future Agence, nous visons une continuité du service et ces bureaux seront maintenus dans leurs ressorts territoriaux et compétences actuelles, c'est-à-dire que leurs agents continueront à accompagner les personnes en situation de handicap dans l'introduction de leurs demandes individuelles.

A contrario, ces bureaux ne verront pas leurs compétences s'étendre à d'autres compétences de la future agence en matière de santé et de personnes âgées, l'agence n'a pas vocation à être l'interlocuteur premier des citoyens puisqu'elle sera relayée sur le terrain par les opérateurs qu'elle agréera et subventionnera comme c'est déjà le cas aujourd'hui dans les matières de la santé relevant du Service public de Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du SPF Santé publique. En ce qui concerne les allocations familiales, l'actuel bureau déconcentré de Famifed en Région wallonne ne remplit que des missions liées à la caisse d'allocations familiales publique qu'est Famifed. Comme déjà annoncé, la Région wallonne a opté pour une caisse d'allocations familiales publique, indépendante du pouvoir régulateur qui sera incarné par l'Agence. Si cette caisse, dont la structure juridique est à créer, aura un ou des bureaux décentralisés, ce ne sera donc pas le cas de la branche « Familles » de l'Agence.

J'entends dans le Hainaut, près de Verviers ou encore en province du Luxembourg des voix qui réclament de nouveaux bureaux régionaux pour la compétence Handicap. Je laisserai à la future Agence prendre attitude à cet égard. Il me semble important, dans le calendrier qui est le nôtre, d'assurer d'abord à tous les citoyens un service au moins constant dans la nouvelle structure organisationnelle que constituera l'Agence. Ce n'est

que dans un deuxième temps, quand la transition sera assurée, qu'une nouvelle répartition sur le territoire pourrait être envisagée et ce, en considérant également les contraintes budgétaires qui seront celles de l'Agence à ce moment précis.

Je souhaiterais aussi attirer votre attention sur le fait que la proximité géographique avec les citoyens concernés par la politique du handicap ne passe pas nécessairement par la création de nouveaux bureaux régionaux. Des permanences régulières de l'AWIPH sont déjà organisées sur d'autres sites. Amplifier ce type d'initiatives pourrait rencontrer, à moindre coût et à brève échéance, l'objectif que nous souhaitons, de concert, rencontrer.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Merci Monsieur le Ministre, vous avez bien compris que c'était pour Verviers que je souhaitais qu'un bureau soit ouvert parce que c'est vrai que les personnes doivent se déplacer à Liège et les personnes qui viennent de la Communauté germanophone ont encore un plus long trajet à faire et c'est vrai que 1/5e des décisions prises dans les bureaux de Liège sont des décisions prises pour les Verviétois. Si vous avez une petite pensée pour Verviers à un moment donné, voilà.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'en ai souvent.

Mme Bonni (PS). - Je vous réinterrogerai dans quelques mois.

**QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
MISE EN ŒUVRE DU PLAN GRAND
FROID 2015 »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PLAN GRAND FROID 2015-2016 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Lambelin, sur « la mise en œuvre

- du plan Grand Froid 2015 » ;
- de M. Tzanetatos, sur « le plan Grand Froid 2015-2016 ».

La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Monsieur le Ministre, début du mois je me suis rendue à Louvain-la-Neuve pour y visiter le centre de jour pour sans-abris de l'ASBL « Un toit un cœur » qui est le seul en Brabant wallon pour rappel. J'ai rencontré ses bénéficiaires et travailleurs sociaux qui m'ont fait part de la situation et de leurs revendications.

Actuellement, 78 personnes fréquentent le centre et presque autant de chiens alors que l'exiguïté des locaux ne permet qu'à une petite vingtaine de personnes de s'asseoir en même temps. De plus, il ne s'agirait que de la face visible de l'iceberg, car, comme ils me l'ont confié, beaucoup de sans-abris n'osent pas pousser la porte du centre par peur de manquer des heures de manche ou simplement par pudeur.

La priorité pour eux serait de pouvoir bénéficier d'un centre décent plus grand. Mais au-delà de cela, reste le problème de l'absence d'un abri de nuit en Brabant-wallon. Il ne s'agit ici que d'un cas concret parmi d'autres.

Monsieur le Ministre je suis donc allée consulter vos réponses aux questions que vous ont posées d'autres députés sur le sujet lors de l'hiver précédent afin de faire une petite mise à jour pour cet hiver qui approche à grand pas.

Le plan Grand Froid 2015 va-t-il continuer à se limiter à un subventionnement complémentaire aux seuls relais sociaux urbains ou bien la prise en compte des spécificités du Brabant-wallon entre autres fera-t-elle l'objet d'une attention particulière ?

Qu'en est-il de la piste que vous avez mentionnée, d'agréer un abri de nuit sans l'intégrer dans un relais social, pour lequel la limite des 50 000 habitants, est indispensable et qu'aucune ville du Brabant wallon n'atteint ?

Cette limite va-t-elle finalement être revue à la baisse ?

Ou bien allez-vous laisser l'autorité provinciale décider de la localisation ou encore allez-vous vous tourner vers le chef-lieu de la province ?

Qu'est-il ressorti des contacts que vous avez eu

auriez-vous eus avec la Province du Brabant-wallon en particulier pour étudier les possibilités de création d'un abri de nuit à brève échéance ?

Où en êtes-vous dans l'adaptation du Code wallon de manière à imposer une programmation provinciale des abris de nuit ?

Enfin, quels sont les enseignements qui sont apparus lors de votre rencontre avec les relais sociaux en juin dernier ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, je serai peut-être plus général et je ne me limiterai pas au Brabant-wallon et je ne me limiterai pas non plus à Charleroi.

Je voulais également vous interroger sur votre plan Hiver pour cette période 2015-2016. y a-t-il des nouvelles places d'accueil qui pourront être ouvertes ? Si oui combien et dans combien de villes ?

On sait toujours que ce nombre de places dépend du financement qui sera affecté à cette politique. Avez-vous prévu des budgets complémentaires pour éviter les conséquences négatives de l'hiver et éviter que les drames connus l'an dernier se reproduisent.

Merci d'avance pour ces réponses, c'est plus une question d'ordre général pour nous rassurer sur cette période à venir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, les relais sociaux ont été choisis comme coordinateur du dispositif plan Grand Froid et le choix de privilégier les relais sociaux à d'autres structures s'explique par le rôle de coordination des actions qui sont menées par les opérateurs publics et privés locaux. Cette mission a été confirmée par le Code réglementaire de l'action sociale et de la santé et l'article 59 indique que le plan d'action mené par les relais sociaux urbains dans le cadre du Plan Grand Froid doit s'étendre du 1er novembre au 31 mars et prévoit l'inconditionnalité de l'accueil durant la durée du plan.

Le rôle de la Wallonie consiste en l'occurrence à

subventionner les relais sociaux pour la mise en œuvre de leur plan grand froid, les relais sociaux concluent ensuite des conventions avec des partenaires soit la commune, soit le CPAS, soit d'autres associations en vue du développement de projets à prévoir dans le cadre du Plan Grand Froid.

Le cahier des charges comprend 5 objectifs opérationnels :

- assurer une coordination efficace et efficiente du plan grand froid au départ des relais sociaux ;
- assurer une prise en charge accrue des personnes défavorisées pendant la période de grand froid ;
- optimiser l'accueil des bénéficiaires en assurant un accueil continu tout au long de la journée ;
- permettre à toute personne de bénéficier des commodités de bas ;
- et informer de l'existence d'un dispositif hivernal.

Ces objectifs sont déclinés en actions à mettre en œuvre et toutes ces mesures visent principalement deux objectifs :

- renforcer le dispositif hivernal ;
- répondre aux besoins urgents de personnes en détresse sociale aiguë.

Je travaille actuellement, Madame Lambelin, à une programmation territoriale des abris de nuit. Je prévois au moins un abri de nuit dans chaque ville ou commune de plus de 50 000 habitants. Au moins un abri de nuit par province, indépendamment de la limite des 50 000 habitants.

Je souhaite laisser un délai de trois ans pour la mise en œuvre de la mesure puisque l'on ne crée pas de toutes pièces en un claquement de doigt, un abri de nuit du jour au lendemain. En l'absence de relai social, comme c'est le cas en province du Brabant wallon, je compte associer à la création d'un abri de nuit, la province et les communes qui possèdent un pôle d'urgence social présent sur leur territoire.

Sa localisation dépendra de la volonté des autorisations communales et des disponibilités en matière de bâtiment. Le projet de texte est actuellement soumis pour relecture à mon administration. On est déjà bien avancés. L'objectif est clairement, là où il n'y a pas de villes de plus de 50 000 habitants, Province du Brabant wallon et du Luxembourg, d'avoir une concertation qui

impliquera l'autorité provinciale comme autorité supracommunale pour déterminer l'endroit où localiser adéquatement cet abri de nuit.

C'est d'ailleurs une réflexion au parallèle que l'on peut mener par rapport à la question des gens du voyage, mais c'est un autre débat.

Enfin, la réunion avec les relais sociaux en janvier dernier avait pour objet les recommandations de la recherche d'évaluation de dispositif des relais sociaux et les remarques des relais sociaux par rapport à l'étude.

Concernant le comité d'accompagnement qui suit le plan Grand Froid, il est organisé pour échanger sur les événements marquants. De façon générale, les plans Grand Froid permettent une meilleure coordination des actions en période hivernale et une meilleure gestion des situations d'urgence.

On regrettera, puisqu'il n'y a pas énormément de grandes nouveautés d'année en année en la matière, mais en tout cas il y en a une qui est singulièrement néfaste et regrettable, c'est le fait que désormais, l'armée, si elle continue malgré tout à être un partenaire facturera désormais chacun des lits qui sera mis à disposition ou occupé par le SDF.

Le cahier des charges a prouvé pour cette année au Gouvernement wallon, l'a été le 23 juillet 2015 et il a été adapté depuis le début de la mise en œuvre des plans Grand Froid pour tenir compte des différentes réalités auxquelles nous fûmes confrontés. Par exemple, l'obligation de formation, alors que les travailleurs sont fortement sollicités, n'était pas adéquate.

Une évaluation après la période hivernale permet de réajuster les pratiques en fonction des nouvelles situations. La mise en place de réunion de coordination psychosociale à La Louvière, par exemple, la pertinence du projet de relogement en période hivernale à Charleroi qui a permis aussi de diminuer la demande dans les abris de nuit, les projets Housing First, la mise en place d'un abri de nuit supplétif à Tournai en collaboration avec la Défense, et j'en passe.

Pour la période hivernale, les abris de nuits agréés étendent leur capacité d'accueil. Certains relais sociaux mettent en place un dispositif d'accueil complémentaire à l'offre existante. Le nombre de places passe ainsi de 166 à un total de 316 places réparties sur les sept zones d'influence

des relais sociaux. Je tiens un tableau à votre disposition si vous le souhaitez.

En termes budgétaires, les montants attribués aux relais sociaux sont prévus dans le Code réglementaire de l'Action sociale et de la Santé. Le budget des plans Grand Froid 2015-2016 est de 427 500 euros.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lambelin.

Mme Lambelin (PS). - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, merci beaucoup pour vos réponses. Pour répondre d'abord à mon collègue. Oui, je me préoccupe du Brabant wallon aujourd'hui parce que le Brabant wallon, vous l'avez dit vous-même, ne dispose d'aucun centre d'accueil de nuit et il ne dispose que d'un seul et unique centre d'accueil de jour qui ferme ses portes à 16 heures. Et ayant travaillé sur le terrain quand j'étais présidente du CPAS de La Hulpe mais également vivant sur place, je peux constater que la demande sociale en Brabant wallon ne fait qu'augmenter, que contrairement à ce que l'on croit, le Brabant wallon n'est plus une province privilégiée et qu'il y a aussi des sans-abris dans cette province. Et il y en a de plus en plus.

Cet unique centre de jour est complètement submergé et débordé de monde et c'est pour cela que je me préoccupe plus spécifiquement de cette province aujourd'hui, mais également de la Wallonie dans sa globalité.

Je suis ravie de voir que du coup vous avez revu cette question de répartition territoriale et géographique et que vous envisagez un abri de nuit par province. Cela me réjouit évidemment. Je suis aussi ravie de voir que vous mettez en avant l'importance des politiques coordonnées, des partenariats avec les relais sociaux. L'importance d'une meilleure gestion des urgences, du suivi psychosocial. J'espère que nous pourrons coordonner nos actions sur le terrain et j'espère que le Brabant wallon trouvera une solution et que la situation continuera à s'améliorer en Wallonie en général. Merci Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci Madame la Présidente. J'avais l'impression d'être dans la peau de Georges-Louis Bouchez. Une petite remarque et j'excite la majorité.

(Réaction d'un membre)

Peut-être pour Mme Lambelin mais pas pour moi.

(Rires)

Je n'y fais pas grief de défendre le Brabant wallon qui connaît de grandes difficultés, on le sait tous. Mais je les invite à venir à Charleroi, c'est une ville en plein redéploiement.

(Réaction d'un membre)

Monsieur le Ministre, je vais revenir à vous parce que, du coup, je vous ai évité une réplique de Mme Lambelin. Je veux bien le tableau dont vous disposez si vous êtes toujours d'accord de nous le communiquer. On sera vraiment attentif. Vous annoncez quand même une amélioration du dispositif mis en place pour votre Plan hiver 2015-2016. Il est évident que la précarité étant de plus en plus grande, on sera toujours un peu en dessous des exigences réelles. Mais petit à petit comme on dit, l'oiseau fait son nid. J'espère que l'on pourra éviter de grands drames.

QUESTION ORALE DE MME TROTTA À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES SERVICES DE RÉPIT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les services de répit ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Merci Madame la Présidente, j'ai décidé de passer la soirée avec vous aujourd'hui. Monsieur le Ministre, on a déjà eu l'occasion de discuter de l'importance des services répit dont la mission consiste à proposer des services aux personnes handicapées et aux aidants proches. Les services proposés sont multiples (prestations à domicile, activités collectives, accueil temporaire en milieu résidentiel, dépannage en cas de situation d'urgence).

Les services répit sont donc très importants pour beaucoup de familles. En décembre dernier, vous m'indiquiez d'ailleurs que le nombre de

bénéficiaires de ces services est en constante augmentation. Entre 2009 et 2013, on est passé de 387 utilisateurs à 976 utilisateurs.

Il est prévu cette année d'évaluer l'année 2014. Les besoins non rencontrés et les difficultés vécues par les usagers doivent faire l'objet d'une analyse et d'une réflexion avec les services répit dans le but donc d'optimiser la qualité des services proposés et de rencontrer encore plus les attentes des familles, conformément à ce que prévoit la DPR.

L'évaluation de l'année 2014 a-t-elle été réalisée ?

Les services répit devaient transmettre leur rapport d'activités à l'AWIPH pour le 30 juin.

Même si le rapport global n'est peut-être pas finalisé à ce jour, vous pouvez certainement, Monsieur le Ministre, nous faire part sur base des données communiquées, nous faire part des éléments d'information (par exemple la couverture géographique) ou autres éléments quantitatifs et qualitatifs ?

Et j'aurais voulu savoir aussi s'il y a des pistes de réflexion sur les mesures à mettre en place pour mieux répondre aux besoins en la matière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui, je le peux Madame la Députée, vous procurer pareille information. En 2014, 774 familles ont utilisé les différents services organisant le répit. Il faut être attentif à faire la distinction entre les personnes inscrites et les personnes qui utilisent effectivement le service. 49 % des bénéficiaires ont moins de 18 ans et 51 % ont entre 18 et 65 ans.

Comme pour les années précédentes, il y a une majorité de garçons avec 57 % pour 43 % de filles. On retrouve principalement des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle, d'un polyhandicap et de troubles envahissants du développement.

Afin de s'adapter aux attentes et aux besoins de ces familles, certains services ont élargi ou développé leur offre de service en effectuant notamment des prestations en demi-journée d'activités collectives et/ou résidentielles.

En 2013, le nombre total de prestations s'élève à 16 272 pour 12 264 en 2014, le nombre effectif

de prestations différentes est inférieur en 2014 par rapport à 2013. Cependant, les durées moyennes et la durée théorique totale sont plus élevées en 2014. Cela représente 102 413 heures de temps de travail en 2013 pour 115 967 heures en 2014. Donc moins de prises en charge, mais plus longues.

La difficulté des services réside, par ailleurs, dans le fait de pouvoir toucher le maximum de personnes n'ayant aucune aide, quelle qu'elle soit. Celles-ci vivant à temps plein au domicile, il est parfois assez ardu pour les services de prendre contact avec elles.

De plus, les services notent ce sentiment de culpabilité des familles à prendre du temps pour elles et à passer le cap de laisser leur enfant, leur conjoint ou autre membre de famille avec « des inconnus ».

Cette année encore, l'on constate un turnover important dans le personnel et le recrutement de nouvelles personnes reste problématique, car les services demandent une grande disponibilité, notamment en horaires inconfortables.

De plus, celles-ci doivent assurer des prestations plus ou moins complexes, difficiles en fonction d'un handicap lourd, de l'agressivité voire des gestes violents de certains bénéficiaires.

De nombreuses formations et supervisions sont donc mises en place pour outiller au mieux les professionnels du répit, les aider à mieux appréhender certains handicaps ou problématiques en lien avec la difficulté du travail autour de la notion de répit.

En 2014, 3 382 heures ont été consacrées aux formations. Pour permettre l'accessibilité aux services au plus grand nombre, une tarification des prix a été fixée par chaque service dans la limite des montants maxima autorisés.

Afin de répondre aux besoins non rencontrés, différentes actions et collaborations sont en cours, notamment la révision ou la mise en place de certains arrêtés SERJ, SAJA, Transition 16-25, Accueil Petite Enfance, et cetera, les protocoles d'accord entre l'AWIPH et l'ONE, l'AWIPH et la Ligue des Familles, les conventions AWIPH-TEC... Bref, toute une palette d'outils qui sont destinés à essayer de rencontrer ces besoins.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Je remercie le ministre pour ces précisions. On voit à travers les chiffres à quel point ces services sont utilisés et utiles.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Et il en manque encore.

Mme Trotta (PS). - Vous dites, Monsieur le Ministre, qu'il faut essayer d'atteindre ceux qui sont dans le besoin. Je pense que c'est vraiment très important. Je voyais cela de l'autre côté évidemment, mais il est aussi très important d'aller chercher ceux qui sont dans le besoin et qui n'utilisent pas encore ce genre de services.

L'importance aussi des formations. Il faut pouvoir donner les moyens à ce secteur pour répondre à l'évolution des demandes et à l'évolution – peut-être pas du nombre d'utilisateurs parce que vous dites qu'ils sont moins élevés, mais vous dites que les services sont plus longs – de ces demandes pour permettre à tous ces gens de s'épanouir plus, et aux autres de souffler un peu. Je pense que c'est toute la problématique.

Je vous remercie donc, je suis contente d'entendre que toutes des actions et des collaborations sont en cours. Je reviendrai vers vous plus tard pour voir comment cela fonctionne.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE
DE L'ANOREXIE MENTALE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention et la prise en charge de l'anorexie mentale ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous au sujet de la prévention et de la prise en charge de l'anorexie mentale et, plus globalement, des troubles du comportement alimentaire, suite à l'adoption par les parlements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de résolutions sur ces enjeux de société qui sont non

négligeables.

Je ne reviendrai pas sur le contenu de la résolution, on en a déjà parlé, cela a d'ailleurs été évoqué à plusieurs reprises, mais je voudrais revenir ici sur ce que vous m'aviez dit en février dernier.

Vous m'indiquiez à ce moment-là avoir demandé au CréSaM d'élaborer un projet pour mieux cerner la problématique de l'anorexie, en cherchant par exemple à établir la prévalence de la maladie en Wallonie, pour juger de la pertinence de créer ce numéro vert et un site internet, qui était une des demandes de la résolution.

Aujourd'hui, je reviens donc vers vous pour savoir où cela en est au niveau du CréSaM, dans son projet pour mieux évaluer l'ampleur du phénomène dans notre Région. A-t-il avancé dans cet objectif et si oui, la pertinence d'un numéro vert et d'un site internet a-t-elle été évaluée ?

Au-delà de cette mission, est-ce que le CréSaM mènera une réflexion sur l'amélioration de la prise en charge de l'anorexie ?

Quant à vous, Monsieur le Ministre, quelles sont les actions que vous comptez poursuivre pour faire face à cette maladie, et plus globalement aux troubles du comportement alimentaires ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous me rappelez la résolution que les parlementaires wallons ont adoptée en fin de législature précédente.

Il est exact que j'avais demandé au CRÉSaM de proposer un projet visant à mieux cerner la problématique de l'anorexie et à approcher la prévalence de cette maladie en Wallonie.

Je dois reconnaître que la proposition élaborée par le CRÉSaM, malgré la pertinence certaine qu'elle comporte, n'a pas été validée ni retenue jusqu'ici. Il n'est pas question pour moi de minimiser l'impact qu'il y a à se pencher sur cette problématique très délicate, mais j'ai dû faire des choix en cette première année de législature.

Toutefois, le projet du CRÉSaM reste toujours d'actualité.

Par ailleurs, mes collaborateurs vont rencontrer

prochainement des spécialistes en matière d'anorexie mentale.

Si une avancée dans la recherche concernant cette maladie s'avère réaliste, notamment sur le plan budgétaire, je ne manquerai évidemment pas d'y consacrer la subvention ad hoc.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - J'entends la réponse du Ministre. Je sais que les choix sont très difficiles. Je me réjouis quand même d'entendre que le projet d'actualité, que vous restez en contact avec le secteur, et que s'il y a des possibilités on pourra avancer dans cette problématique qui requiert énormément d'attention. Je vous remercie.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous en prie.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
FERMETURE DU CAMPING DE
BRUGELETTE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la fermeture du camping de Brugelette ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, quelques mots sur l'habitat permanent. Vous savez que je me suis abstenu de venir sur ce sujet depuis un certain temps et pour raison de mission parlementaire, c'est ainsi que l'on peut définir la tâche que vous nous avez confiée avec Mme Moucheron et M. Dermagne. Cela étant, un fait d'actualité m'invite à vous poser quelques questions, pas nécessairement d'ordre local ou sous-local, mais bien d'ordre général. L'on a ici le cas d'un camping qui vient d'être acquis par une société dont on connaît le rayonnement sur le plan touristique. Je pense que c'est de bon aloi pour les activités que dispense le parc Pairi Daiza pour le citer, et ce camping peut être un élément intéressant dans le développement de l'activité sur

ce site, puisqu'une autre forme d'activité touristique pourrait y être proposée, à savoir l'accueil de visiteurs qui ne se contenteraient plus d'une journée de visite dans le parc, mais bien d'y adjoindre une activité de logement en complément de la visite du parc. Ceci est une bonne chose pour cette commune, pour la région qui l'entoure, étant bien conscient du rayonnement de ce parc touristique.

Cela étant, 18 personnes vivent de façon permanente sur ce site. On évoque, dans l'article de presse que j'ai pu consulter, que ces personnes devraient quitter les lieux pour fin août 2016. Je rappelle que la commune de Brugelette fait partie des communes adhérant au plan Habitat permanent et que le plan Habitat permanent fait état lui-même de ce qu'un départ volontaire est requis pour mettre fin à une situation d'habitat permanent. Ici, cela ne semble pas prendre cette direction. Je voudrais – non seulement pour cette situation spécifique, mais pour toutes les autres situations, avant qu'il ne puisse y avoir des formules de solutions qui soient trouvées pour aller peut-être au-delà de ce qui existe aujourd'hui – me rassurer par rapport à ces personnes et vous entendre, Monsieur le Ministre, sur cette situation spécifique.

Que va-t-il en advenir de la situation de vie de ces 18 personnes, que ce soit aujourd'hui ou à l'horizon d'août 2016, sachant que cette date a été citée notamment dans les articles de presse qui commentent cette situation ? Je vous remercie par avance de l'éclairage que vous pourrez nous apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, j'ai accusé bonne réception de votre question. Elle concerne l'aide au logement qui sera proposée aux résidents permanents du camping de Brugelette, suite à l'acquisition de ce dernier par le Parc animalier Pairi Daiza.

Tout d'abord, je me dois de rappeler que la Commune de Brugelette est inscrite dans le plan Habitat permanent depuis de nombreuses années et qu'elle est respectueuse des engagements souscrits dans ce cadre.

Cela étant, le camping de Brugelette est un camping non autorisé qui présentait de nombreux manquements, corroborés suite à une visite des

pompiers. C'est dans ce contexte qu'un arrêté de fermeture communal a été pris en date du 1er juillet 2014, mais suspendu par le Conseil d'État en date du 17 juillet 2014 pour défaut de motivation.

À cette occasion, des séances d'information avaient déjà été organisées pour informer les seconds résidents et les habitants permanents et inviter ces derniers à entrer dans une dynamique de relogement. Suite à la suspension de l'arrêté, la commune n'avait en outre pas caché son intention de prendre un nouvel arrêté correctement motivé et s'était entourée pour ce faire des conseils d'un avocat.

Les habitants permanents savaient donc que leur situation était précaire et que tôt ou tard ils devraient envisager un relogement.

À l'époque, la commune bénéficiait d'une antenne sociale qui a accompagné toutes les personnes demandeuses vers un relogement. En 2014, le nombre d'habitants permanents a déjà significativement diminué puisqu'il est passé de 49 personnes, au 31 décembre 2013, à 25 personnes, au 31 décembre 2014. La commune a d'ailleurs spontanément renoncé à son poste d'antenne sociale en 2015, mais s'est engagée à ce que la personne qui assurait la fonction reste disponible pour les habitants permanents.

Suite à l'annonce de rachat du camping par Pairi Daiza, un courrier conjoint commune/CPAS a été transmis à chacun des 21 ménages encore présents – représentant 25 personnes – pour les inviter à contacter le CPAS ou l'ancienne antenne sociale afin de définir avec chacun son projet de relogement dans un premier temps, puis de mettre en place un suivi individualisé dans un second temps.

Des premiers contacts ont été noués avec la SLSP locale, mais la commune envisage aussi de faire appel à la solidarité des propriétaires privés de l'entité.

Pour terminer, sachez que Pairi Daiza, sur les conseils de la Commune de Brugelette, avait contacté la DiCS lors des négociations en vue du rachat pour s'enquérir du délai raisonnable à laisser aux habitants permanents pour se reloger, de manière à permettre la mise en place d'un accompagnement réel vers le relogement. La DiCS avait indiqué qu'un délai de minimum six mois serait raisonnable ; au final, c'est un délai de

10 mois qui est laissé aux résidents pour se reloger. Pairi Daiza a donc bien tenu compte de la problématique HP et du temps nécessaire à la recherche de solutions de relogement adaptées.

Voilà, Monsieur le Député, ce que j'étais en capacité de pouvoir vous livrer comme informations s'agissant de ce dossier. En vous remerciant par avance pour le travail de fond et méticuleux que vous réalisez dans le cadre de la mission parlementaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - À propos de ce travail méticuleux, votre réponse nous apportera aussi des éléments supplémentaires. C'est vrai qu'on est ici dans le vif du sujet. C'est évidemment la phase la plus sensible dans une problématique qui est parfois de longue haleine. C'est le moment où on signifie que les personnes doivent quitter l'équipement où elles vivent.

J'entends ce qui a été proposé. Six mois, c'est généralement ce que l'on peut donner à un locataire dans des conditions conventionnelles. Ici, on parle de 10 mois, donc on ajoute un peu de temps au temps.

Je pense que ce qu'il faut, c'est pouvoir entourer ces personnes via l'antenne sociale locale. Vous l'avez dit, vu le nombre d'habitants permanents, celle-ci n'a plus le même objet qu'elle pouvait avoir par le passé. C'est clair qu'il y a certainement moins de moyens humains et une attention peut-être complémentaire se doit donc d'être réservée à cette situation.

En tout cas, je prends acte de la manière dont on a géré le dossier et ceci me semble être de façon satisfaisante, je tiens à le souligner et je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, pour vos bons soins.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
SOUTIEN À LA LIGUE HANDISPORT
FRANCOPHONE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de

l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le soutien à la ligue Handisport francophone ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, la ligue Handisport francophone a pour objectif de favoriser la création et le développement de structures qui proposent des activités sportives aux personnes en situation de handicap. Elle regroupe pas moins de 1 160 membres répartis dans 42 cercles, avec la possibilité de pratiquer 26 sports différents sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Cette brève présentation est peut-être inutile pour vous puisque vous avez déjà reçu de nombreuses demandes de soutien de la part de la ligue. Ces dernières concernaient notamment le financement de campagnes de promotions et de projets en collaboration avec les centres de réhabilitation. Malheureusement, vous avez répondu par la négative à chacune de ces demandes.

Vous vous déclarez toujours sensible à la cause de la personne handicapée et je vous crois. Pouvez-vous nous détailler les raisons qui justifient ce refus ?

Il est certain que la Ligue dépend de votre collègue ministre des Sports, mais ne pensez-vous pas qu'en tant que ministre de l'Action sociale vous avez également un rôle à jouer pour soutenir ces projets ?

Au-delà de ce que je qualifie de manque de soutien – c'est un grand mot, on sait qu'en période de disette, on ne fait pas toujours ce que l'on veut, mais on fait ce que l'on peut –, je dois tout de même déplorer que vous ayez décidé de réduire de 5 000 à 3 000 euros la subvention accordée jusqu'ici, et depuis 2010, à la Ligue pour la publication de son magazine trimestriel.

Deux mille euros, c'est une économie anecdotique pour la Région, mais lourde de conséquences pour la ligue. Pouvez-vous nous détailler les raisons qui vous ont poussé à réduire cette subvention ?

Enfin, la Ligue doit-elle s'attendre à ce que la subvention soit maintenue à la baisse en 2016 – comme ça je jouerai, si c'est le cas mais j'espère que non, l'oiseau de mauvais augure – ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le

Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la Ligue Handisport francophone est reconnue par l'ADEPS pour le Handisport de haut niveau, contrairement à la Fédération multisports adaptés, la FEMA qui, elle, se consacre au sport de loisir.

Effectivement, la subvention facultative octroyée par mon cabinet à la ligue Handisport a été sensiblement réduite et cette subvention porte exclusivement, j'insiste, sur la rédaction et la diffusion d'une brochure trimestrielle et non sur une activité spécifique quelconque. Cette brochure est par ailleurs tout à fait accessible via le site Internet de la Ligue.

Les budgets ne sont pas malheureusement pas élastiques et les subventions facultatives, comme leur nom l'indique, ont pour but principal d'impulser des initiatives et pas forcément de les soutenir dans la durée, sans quoi on est alors plus proche du régime des subventions dites réglementées.

La diminution de la subvention allouée à la Ligue est simplement due à la qualité et aux nombreux projets rentrés par d'autres associations qui n'ont pas forcément la chance d'être déjà soutenus par d'autres ministères, car, comme vous le dites, la Ligue reçoit le soutien de mon collègue René Collin, ministre des Sports, et fort justement d'ailleurs puisque la Déclaration politique régionale prévoit que l'ensemble des politiques wallonnes intègre la dimension du handicap.

Si on veut mettre en place une réelle politique d'inclusion, c'est bien dans ce sens qu'il faut aller et la personne handicapée qui pratique un sport de haut niveau est avant tout un sportif et ce, avant d'être un sportif en situation de handicap.

Il n'entre donc pas dans mes intentions de revoir à la hausse la subvention prévue pour la publication et la diffusion de la revue de la Ligue, ce qui ne doit nullement empêcher cet opérateur de continuer à introduire des demandes de soutien pour des activités plus ponctuelles. Toutes les demandes seront toujours examinées avec la même attention. Ce n'est donc pas problématique par rapport à une activité clé qui a été mise en œuvre ou exercée par la Ligue, c'est pour la dimension publication du trimestriel.

Mme la Présidente. - La parole est à

M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Je suis quand même un peu déçu pour cette ligue parce que, même si le subside visait à cette campagne de promotion de projet et à la publication de cette brochure, il faut savoir que c'est un outil extrêmement important parce que beaucoup de personnes qui présentent un handicap et qui peuvent s'adonner à un sport de haut niveau pour ce qui concerne la ligue Handisport, ne savent pas qu'il y a un tas d'outils, un tas de structures qui sont mises à leur disposition.

C'est donc de manière disparate que ces sportifs présentant un handicap vont rejoindre tel club ou, au contraire, et cela, c'est dans l'aspect le plus négatif dans la matière, ne rejoignent pas un club parce qu'ils croient qu'ils ne peuvent pas être pris en charge de la manière la plus appropriée qu'il soit.

Cette brochure, même si cela semble être un détail et ce n'est pas une activité en tant que telle, revêt toute son importance. J'aurais aimé revenir avec une bonne nouvelle vers cette ligue Handisport francophone parce que même si elle sait qu'elle est soutenue par votre collègue le Ministre Collin, elle est encore sous-financée par rapport aux objectifs qui sont les siens parce que le matériel sportif pour personnes handicapées coûte extrêmement plus cher qu'un matériel classique et c'est là un peu où cette Ligue présente de grandes difficultés.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je trouve que l'argument de l'accès à l'information pour les personnes handicapées aurait été plus recevable sur la question du sport loisir. Ici, je rappelle que l'on vise les personnes porteuses de handicap qui sont dans une démarche d'élite sportive. Généralement, ils sont bien au fait des moyens qui sont à leur disposition.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SUITES DU « SIT-IN » » DU GROUPE
D'ACTION QUI DÉNONCE LE MANQUE DE
PLACES POUR PERSONNES
HANDICAPÉES DE GRANDE
DÉPENDANCE (GAMP) »**

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ACCUEIL DES PERSONNES
HANDICAPÉES EN GRANDE
DÉPENDANCE »**

**QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-
FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES
TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE,
SUR « LE PLAN AUTISME »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PLAN AUTISME »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « les suites du « sit-in » » du Groupe d'action qui dénonce le manque de places pour personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) » ;
- de M. Onkelinx, sur « l'accueil des personnes handicapées en grande dépendance » ;
- de Mme Defrang-Firket, sur « le plan Autisme » ;
- de Mme De Bue, sur « le plan Autisme ».

Les questions de MM. Daele et Onkelinx sont retirées.

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, avec ma collègue Mme De Bue, nous avons toute une série de questions à vous poser, questions que nous nous sommes réparties sur un sujet qui nous tient à cœur, à savoir le plan

Autisme et le plan Grande Dépendance.

Nous revenons sur ce dossier parce que vous savez que, le 19 octobre dernier, le groupe d'action dénonçant le manque de place pour personnes handicapées de grande dépendance, le GAMP, a organisé un sit-in devant votre cabinet.

Sept mois après l'annonce de votre plan Autisme, le 2 avril dernier, à l'occasion de la Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, on n'a rien vu de réellement concret à ce sujet quant aux intentions que vous aviez formulées à l'époque. Nous aurions voulu savoir où vous en êtes dans la préparation de votre plan Autisme.

Vous annonciez en avril dernier, dans la presse, une réunion dans les six mois avec les autres niveaux de pouvoir pour réaliser ensemble un état des lieux. Qu'en est-il ?

Vous annonciez également des rencontres avec les associations de parents et les professionnels dans leurs spécificités sectorielles. Combien ont eu lieu ? Qu'ont-elles donné comme résultat ?

La plateforme Annonce du handicap est-elle souvent utilisée ? Est-elle suffisamment connue et reconnue comme efficace ?

Toutes les évaluations et analyses annoncées sont-elles en cours ? Je pense à celles relatives aux initiatives de répit ou des services de soutien à l'accueil de la petite enfance.

Enfin, où en est la collaboration annoncée entre l'AWIPH, l'ONE et l'Aide à la jeunesse ? Quels contacts ont été pris avec vos collègues du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en charge de ces matières ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, nous avons effectivement des questions très similaires. Je veux juste vous rappeler qu'en 2013 la Belgique a été condamnée pour carence de solutions d'accueil par le Comité européen des droits sociaux en ce qui concerne les personnes handicapées de grande dépendance. D'après les associations qui vous ont rencontrées le 19 octobre dernier, le plan Grande Dépendance, annoncé par la Région wallonne, est resté lettre morte depuis la nouvelle législature.

Dans la foulée de cette réunion, qu'avez-vous

pu annoncer aux parents ? Quels engagements concrets avez-vous pris et avec quel calendrier ?

Comment votre plan sera-t-il agencé par rapport à celui de votre homologue de l'Éducation et de l'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Avez-vous travaillé chacun de votre côté, dans le cadre de vos compétences respectives, ou de concert ?

Depuis avril, quelles enveloppes budgétaires ont été dégagées pour le plan Autisme annoncé ? De quel budget disposerez-vous pour mettre vos engagements en place ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames les députées, il est vrai que, le 2 avril dernier, je donnais les grandes balises autour desquelles s'articulerait le plan Autisme, tout en signalant d'ailleurs, dans le même souci d'honnêteté, que ces lignes directrices étaient susceptibles d'être modifiées en fonction des rencontres organisées et des avis d'associations de parents et de professionnels qui seront collectés.

Dès le départ, j'ai annoncé que le chantier était vaste, car les interlocuteurs à concerter sont nombreux, et que le plan Autisme sortirait à l'été 2016. Je suis donc tout à fait dans les clous par rapport à ce que j'avais dit et annoncé.

En effet, si l'on veut mener des actions cohérentes et coordonnées pour qu'elles soient les plus efficaces possible, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des besoins et de ne pas improviser une approche au coin d'une table.

J'ai effectivement, lors du sit-in qui a été organisé, pu entendre les revendications d'un mouvement citoyen. Les aspects qui sont liés aux témoignages qui m'ont été livrés par les parents étaient très intéressants ; ils m'ont d'ailleurs remis un livre de témoignages personnels, que je me suis engagé à lire personnellement, mais que je n'ai pas encore eu l'occasion de faire depuis la semaine dernière.

D'autre part, soyons clairs, leur message était surtout un message qui visait à plaider pour une approche qui ne soit pas systématiquement celle de psychiatisation des prises en charge des enfants ou adultes autistes, plaidant pour que l'on puisse aussi mettre en œuvre d'autres approches pédagogiques

qui ont pu être éprouvées par ailleurs.

Il faut éviter, même si l'échange a été intéressant, que ce soit dans un cadre émotionnel plus aigu, que ne se décident les enjeux de fond en la matière, raison pour laquelle, avec leur accord, il a été convenu de les recevoir prochainement. Les représentants, lors du GAMP pour la grande dépendance, et d'Infor-Autisme pour l'aspect autisme, seront bien entendu invités dans les prochaines, par mon cabinet, pour discuter de leur attente, comme c'était d'ailleurs prévu.

À ce stade des rencontres avec les cabinets et les administrations, nous travaillons en collaboration avec nos collègues de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'aspect formation, élément essentiel dans la prise en charge de personnes autistes, devra être complètement cerné avant d'envisager les discussions avec le cabinet du Ministre Marcourt. Il me faudra aussi discuter avec Mme Tillieux sur cet aspect formation.

Les réunions, tant avec les professionnels du secteur qu'avec les associations de parents, se poursuivent donc. Pour les associations de parents, nous avons privilégié pour l'instant des rencontres individuelles, estimant que c'était aussi constructif et que cela permettait à chacun de pouvoir exprimer son point de vue.

Parmi les professionnels rencontrés ou pour lesquels des dates de rencontre sont fixées, on peut relever la Fédération des structures psychosociothérapeutiques. Les organisateurs du groupe de travail sur l'approche plurielle de l'autisme, qui étaient les initiateurs de la pétition suite au rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé, le SUSA, c'est-à-dire le Service universitaire spécialisé pour personnes avec autisme, les centres de référence, l'Association des pédopsychiatres francophones, les services résidentiels pour jeunes et adultes, et j'en passe. Il y avait là aussi déjà consultées diverses associations ayant des projets pour la prise en charge de personnes autistes.

Avant d'annoncer des moyens à mettre en place, il faut chiffrer les besoins et analyser quels sont les dispositifs les plus adéquats à développer. J'entends bien le cri des parents qui viennent me dire : « Nous savons ce qu'il faut pour notre enfant, c'est cela et cela ». Certes, mais je ne peux pas prendre de disposition ou légiférer uniquement sous l'angle d'un seul prisme, aussi légitime soit-il. Je me dois intellectuellement de pouvoir aussi prendre en

compte les autres cas de figure, parce qu'il n'y a pas de réponse univoque à cette problématique de l'autisme ou de la grande dépendance.

Au-delà de tout le respect que j'ai pour les parents, chacun comprendra que mon rôle comme ministre est d'être aussi à l'écoute des autres acteurs, des autres approches et de pouvoir veiller à proposer, à terme, un bouquet de solutions qui permettent une réponse aussi adéquate que possible au vécu qui est celui de chacun des parents et des enfants autistes ou de grande dépendance.

J'ai aussi pu annoncer que non seulement 5 millions d'euros avaient été dégagés cette année dans un appel à projets qui vient de se clôturer, la semaine dernière, à l'égard de la création de places d'accueil et d'hébergement additionnel, ou de rénovation de bâtis existants, mais aussi que deux enveloppes de 5 millions d'euros, donc 10 millions d'euros additionnels, sont prévues en 2016 : une première enveloppe de 5 millions d'euros pour permettre la création de places qui sont exclusivement destinées à la prise en charge de l'autisme, et la même enveloppe financière pour pouvoir répondre aussi à un autre enjeu en termes de santé mentale, qui est celui de la prise en charge de personnes souffrant de double diagnostic. Dix millions d'euros complémentaires, c'est à peu près 200 places nouvelles qui vont pouvoir ainsi être créées.

Je n'ai pas l'intention, l'ambition ou l'impudeur de considérer que le problème va être réglé avec cela. On sait que les besoins sont encore bien plus conséquents, mais à travers ces 10 millions d'euros complémentaires, dans le contexte budgétaire que l'on connaît, c'est un signal important et un pas additionnel qui est fait au bénéfice des ceux qui sont confrontés à ces difficultés.

Pour ce qui concerne le modèle flamand, nous n'avons pas voulu foncer tête baissée dans cette direction et nous calquer sur celui-ci, parce qu'il ne fait pas non plus l'unanimité, ni auprès des associations de parents, ni auprès des professionnels.

Il ne s'agit plus d'opposer handicap et approche psychologique. Toute démarche univoque engendre de l'exclusion. Ainsi, la création d'écoles de type 9, bien qu'elles veuillent effectivement aider les enfants autistes, entraînerait une nouvelle ségrégation et une stigmatisation de ces enfants qui va à l'encontre des modèles d'inclusion et ce qui est en porte-à-faux avec les recommandations de la

Convention de l'ONU. Je le redis, il n'y a pas de solution unique, univoque, mais j'ai entendu ce signal exprimé par les parents que j'ai rencontrés de sortir de cette volonté presque systématique de psychiatrisation des approches.

On va donc continuer avec l'ensemble des acteurs de terrain et avec les associations représentant les familles à réfléchir à la prise en charge qui soit la plus adéquate de ce public spécifique et si difficile à appréhender dans sa diversité.

Le groupe de travail Autisme constitué au sein de l'AWIPH avait pour seul objectif la réalisation d'un guide de recommandations positives en termes de bonnes pratiques au niveau de l'autisme. Les travaux sont aujourd'hui terminés et doivent être avalisés par le comité de gestion de ce mois.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation des besoins et la liste unique, le projet a été conceptualisé dans le courant de l'année. La Commission de la vie privée a donné son accord sur le principe, mais les contacts avec cet organisme doivent être réactivés dans les mois à venir en fonction de l'avancement du projet. Le travail d'informatisation de la liste unique est en cours et l'outil devrait déjà être partiellement utilisable pour le mois de mai 2016.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je pense que dans les rencontres avec les différentes associations, c'est important pour elles de fixer un calendrier clair, notamment fixer des dates précises de leurs rencontres et de leur donner des échéances pour la concrétisation de vos engagements pour que cela ne soit pas un catalogue de bonnes intentions, mais des choses concrètes qui sont réalisées. Je sais que c'est difficile.

Vous nous avez parlé d'un état des lieux avec une concertation qui était faite avec M. le Ministre Marcourt et la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je pense que c'est important – et vous l'aviez annoncé d'ailleurs dans votre plan, le 2 avril dernier – d'avoir une concertation avec le Fédéral qui a aussi un rôle à jouer en la matière ; c'est comme cela que l'on obtiendra le plus de résultats. C'est en travaillant dans le même sens tous ensemble.

Vous avez prévu un budget assez conséquent, il faut le reconnaître, de 10 millions d'euros. Ce n'est certes pas suffisant, mais c'est déjà un premier pas. Mais il faut aussi prévoir une planification pour de nouvelles places d'accueil. Ce qui n'est pas le cas. Vous prévoyez des budgets, mais qu'en est-il ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Les appels à projets vont suivre.

Mme Defrang-Firket (MR). - Oui, j'imagine, mais c'est dans la mesure où les parents sont dans l'attente de solutions concrètes. Il faut savoir aussi que pour mettre tout cela en œuvre, il faut beaucoup de temps et de nombreuses années seront nécessaires pour mettre cela en place. Il ne faut pas tarder à mettre cela en musique, surtout qu'il existe déjà des structures privées qui travaillent avec peu de moyens. Des structures existent et il suffirait de les soutenir d'une certaine manière pour leur permettre de se déployer et de venir en aide à bon nombre de familles.

Enfin, il faut être attentif aux problèmes des personnes handicapées avec la différence de traitement entre les Wallons et les Bruxellois – c'est une question qui se pose dans de nombreuses problématiques – que la situation de personnes handicapées ne soit pas différente en fonction du lieu de domicile. Peut-être qu'un accord de coopération avec Bruxelles serait nécessaire pour éviter des différences de traitement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse qui est complète et les nouvelles concernant les budgets. Je pensais que vous alliez plus procéder par étape. En fait, vous avancez sur plein de domaines en même temps : un état des lieux et déjà des budgets pour les places.

Je voudrais simplement souligner que les parents sont très impatients – et on peut les comprendre – après autant d'années de non-réponse. Je pense que leurs attentes sont énormes et je compte sur vous pour concrétiser ce plan Autisme et plan Grande Dépendance dans les délais promis.

**QUESTION ORALE DE MME VIENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ACCUEIL DE FRANÇAIS ATTEINTS
D'UN HANDICAP EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
CRITIQUES RELATIVES À L'ACCUEIL DE
PERSONNES HANDICAPÉES FRANÇAISES
SUR LE TERRITOIRE WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Vienne, sur « l'accueil de Français atteints d'un handicap en Wallonie » ;
- de Mme Vandorpe, sur « les critiques relatives à l'accueil de personnes handicapées françaises sur le territoire wallon ».

La question de Mme Vienne est retirée.

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, on parle beaucoup et depuis longtemps du fait que la Région wallonne accueille des personnes handicapées de nationalité française sur son territoire. Il y a de nombreux motifs : la proximité géographique, l'absence de barrières linguistiques, l'insuffisance des places en France, la qualité de l'ensemble des services, et cetera.

Les services accueillant des personnes de nationalité française sont majoritairement des services agréés non subventionnés ainsi que des services avec autorisation de prise en charge. À intervalles réguliers, des personnes et familles peu informées s'insurgent contre le manque de places d'accueil pour un parent proche souffrant de handicap lourd et dénoncent dans le même temps le fait que des Français « viendraient prendre la place des Belges ».

Nous savons qu'il n'en est rien puisque le subventionnement de ces places s'effectue par la France et que sans ces personnes handicapées de nationalité française, de tels services n'existeraient tout simplement pas en Wallonie. Les personnes handicapées françaises ne prennent donc pas la

place des bénéficiaires wallons, car les places agréées et subventionnées ordinaires ne sont tout simplement pas accessibles aux Français.

Il serait d'ailleurs intéressant de pouvoir mieux communiquer sur ces réalités, y compris auprès des médias pour ne jamais perdre de vue ces réalités et vérités.

L'accord franco-wallon du 21 décembre 2011 vise à assurer un meilleur accompagnement et une prise en charge de qualité des personnes d'origine française sur notre territoire.

Je vous interroge aujourd'hui sur la concrétisation, au quotidien, de cet accord. Depuis la signature en 2011, comment a évolué le nombre de personnes handicapées accueillies en Wallonie ? Le nombre d'emplois que ces prises en charge génèrent a-t-il également évolué ? Combien d'ETP représentent actuellement ce secteur et dans combien de services différents ?

Une commission mixte a été chargée du recensement des personnes handicapées françaises accueillies dans des établissements wallons. C'est l'AWIPH qui doit réaliser le cadastre, mais, il y a environ un an, vous déclariez que « certaines difficultés subsistaient, notamment au niveau de la collecte des informations ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vous remercie tout d'abord d'avoir d'entrée de jeu clarifié les choses, en rappelant que l'accueil des ressortissants français ne se réalise pas au détriment des Wallons, puisque ces places sont subventionnées par les pouvoirs publics français, et que s'il n'en était pas ainsi, ces établissements n'existeraient tout simplement pas.

Je rappelle que l'on estime à 4 000 ETP le nombre d'emplois que cela génère en Wallonie, singulièrement en Wallonie picarde. La semaine dernière, sur un plateau de télévision à grande écoute, je l'ai aussi rappelé.

Le livre noir remis par l'Unapei aux députés français dénonce l'exil des ressortissants français en situation de handicap vers la Belgique, faute de places disponibles en France, mais ne fait absolument pas le procès de la qualité de la prise en charge sur notre territoire. Que du contraire et

j'invite ceux qui sont intéressés à consulter ce livre noir sur le site Internet de l'Unapei.

Pour ma part, je me permettrai de rappeler que la qualité de nos structures est reconnue au-delà de nos frontières pour sa capacité à fournir des prestations qui s'attachent à répondre aux besoins et attentes des bénéficiaires. Les établissements cherchent dans la mesure du possible à adapter leur offre de service afin de répondre aux attentes des personnes ainsi qu'à leur évolution, qu'elles soient liées à leur handicap ou simplement à leur âge.

Il s'agit d'une approche humaine où l'accent est mis sur la réalisation des projets de vie des personnes et cette approche s'inscrit dans la droite ligne des recommandations du Conseil de l'Europe et de l'ONU. Un élément qu'apprécient les parents français, c'est notamment qu'en Belgique, on a davantage développé une approche d'inclusion sociale et un projet de vie, plutôt qu'une approche simplement plus psychiatisante de la prise en charge du handicap.

Si quelques structures dysfonctionnent, il faut les identifier et exiger des améliorations radicales. Aujourd'hui, sur les 136 structures spécialisées dans l'accueil des Français, 6 sur les 136 font l'objet d'un monitoring intensif des services de contrôle de l'AWIPH afin d'améliorer leur fonctionnement. Il faut donc éviter de jeter l'opprobre sur tout un secteur qui dans sa grande majorité, peut être fier du travail qu'il fournit auprès des bénéficiaires et de leurs familles.

J'avais immédiatement pris contact avec le cabinet de Mme Ségolène Neuville, qui est la secrétaire d'État française en charge des personnes handicapées, aussitôt que j'ai eu connaissance de ses déclarations pour m'assurer qu'il n'y allait pas y avoir de robinet coupé de la part de l'État français. Il n'en est rien. Elle l'a confirmé. Mme Marisol Touraine, qui est la ministre française en charge de la Santé et qui exerce la tutelle sur le domaine du handicap, l'a aussi confirmé. Les conventions ont été renouvelées.

Le signal que la France a souhaité donner, c'est qu'elle allait elle-même, à un moment donné, se ressaisir de cette question en réinvestissant sur son propre territoire.

Avec les 15 millions d'euros débloqués, si j'ai bonne connaissance, c'est 300 places, à peu près, additionnelles qui vont être créées en France, cela ne répondra de toute manière pas suffisamment à la

demande et cela continuera de nécessiter que des solutions puissent être apportées aussi hors du territoire hexagonal.

L'accord-cadre du 21 décembre 2011 revêt une grande importance en ce qu'il renforce les garanties d'offrir des prestations de qualité à ces personnes sur le territoire wallon. Les contrôles conjoints sont organisés, les informations et les autorités publiques concernées font l'objet d'échanges systématiques.

Certaines dispositions réglementaires seront adoptées pour renforcer encore les approches qualité au sein des établissements concernés.

Quant à l'évolution des places d'accueil, on constate que 205 places ont été créées en 2014.

En termes d'emploi, l'existence d'une norme minimale de 0,75 membre du personnel par bénéficiaire permet de calculer aisément le nombre minimum d'emplois générés par la présence de quelque 6 500 Français accueillis chez nous, 1 500 mineurs d'âge et 5 000 adultes.

Ce sont donc au minimum 4 875 membres du personnel en équivalent temps plein, c'est même au-delà de ce que j'évoquais il y a quelques instants, qui encadrent ces bénéficiaires sans compter les emplois indirects générés par cette activité.

La réunion du comité de suivi de l'accord-cadre qui a eu lieu ce mercredi 7 octobre avait pour objectif, d'une part la présentation des axes du futur dispositif réglementaire encadrant les services en autorisation de prise en charge et d'autre part, le fait de pouvoir toujours faire un petit état des lieux de manière permanente.

Ces axes portent notamment sur :

- l'instauration d'une programmation à l'échelle du territoire wallon et à l'échelle locale ;
- la possibilité de bloquer des projets animés par des motivations purement mercantiles ;
- le renforcement des conditions générales de qualité des prestations ;
- l'adaptation de l'infrastructure et l'humanisation de l'habitat.

Les structures quasi concentrationnaires où sont rassemblés sur peu d'espace 200, 300, voire 400 personnes et où les aspirations individuelles sont reléguées au second plan, sont des configurations d'un autre âge.

J'envisage effectivement, lorsqu'il n'y a qu'un bâtiment, de limiter la capacité maximale à 40 personnes. Il ne s'agit pas de limiter la capacité globale dont dispose aujourd'hui un pouvoir organisateur, mais de fixer un nombre limite par bâtiment. À ce stade, cette limite n'est pas figée. Il va de soi que ces dispositions s'appliqueront pour tout nouveau projet.

J'en terminerai avec votre question relative au cadastre des personnes françaises hébergées en Wallonie, qui reprend outre leur identité, nom, prénom, âge, sexe, et cetera, leur département d'origine, l'autorité responsable de leur orientation – cela permet d'identifier la maison départementale des personnes handicapées concernées – ainsi que l'orientation retenue par cette dernière.

Les données relatives à l'année 2014 restent en souffrance dans la mesure où malgré plusieurs rappels, 26 établissements sur les 128 existants au 31 décembre 2014 n'ont toujours pas transmis leurs données.

Il s'agira, dans le nouveau dispositif réglementaire, de prévoir des mesures plus coercitives pour ces mauvais élèves.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour cette réponse claire et précise. J'ai, en effet, entendu votre intervention jeudi dernier. Je répète une nouvelle fois qu'il est vraiment important de communiquer sur ces réalités parce que trop souvent en Wallonie Picarde, d'autant plus, on a ce clivage où on dit clairement que la place a été prise par les Français et il n'est pas toujours évident de l'expliquer et je pense vraiment que la communication est importante dans ce dossier.

Je vous remercie.

(Mme Bonni, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PROJET « SOUR'DIMENSION » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot,

Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le projet « Sour'dimension » ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, le projet « Sour'dimension » était, à la base, financé par la Région wallonne et sa ministre de l'action sociale, votre collègue, Mme Tillieux. Le principe était, face à des personnes rencontrant des problèmes d'audition, des personnes sourdes profondes et qui ne communiquent qu'en langue des signes, que Sour'dimension leur apporte une aide dans leur quotidien. Qu'il s'agisse d'une aide téléphonique, d'une demande d'information ou d'un soutien administratif, le service Sour'dimension s'adapte aux besoins et à la demande.

Depuis lors, ce service a été complètement repris par la Province du Brabant wallon qui en assure le financement et la gestion puisque la Région n'a plus voulu poursuivre l'aide accordée.

Ce service fait face actuellement à des demandes provenant de citoyens d'autres provinces et est surchargé de demandes ce qui devient difficile à supporter.

J'aurais voulu savoir si des services similaires existent dans d'autres provinces.

La Région wallonne pourrait-elle venir en aide à la Province du Brabant wallon ? Pourquoi avoir arrêté ce financement alors qu'il y avait clairement une demande et un besoin ?

Quelle alternative a-t-elle été proposée par la Région au moment où elle a décidé d'arrêter de collaborer avec ce projet ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, un seul service d'accompagnement spécialisé pour l'accompagnement des personnes adultes sourdes et malentendantes est agréé par l'AWIPH, il s'agit de l'Épée, qui couvre les provinces de Liège et de Namur. Les personnes résidant dans les autres provinces wallonnes qui souhaitent bénéficier

d'une aide doivent se déplacer vers une permanence.

Le manque de disponibilité d'interprètes en langue des signes est un constat posé depuis de nombreuses années par tous les professionnels de l'action sociale.

Le projet de service Sour'dimension, a été déposé au Cabinet du Ministre en charge de l'Action sociale, de la Santé et de l'Égalité des Chances sous la précédente législature et a fait l'objet, vous l'avez rappelé, d'un soutien financier au titre des crédits facultatifs.

Le service Sour'dimension qui est développé à partir du CPAS de Chaumont-Gistoux, repose sur un partenariat avec la province et avec 25 des 26 autres communes que compte le Brabant wallon.

Ce service n'est pas un service d'accompagnement, ni un service d'interprétation en langue des signes. Une équipe d'assistantes sociales formées à la langue des signes soutient les administrations de proximité dans l'accomplissement de leurs missions envers tous les citoyens, y compris ceux qui présentent des problèmes de surdit .

Pour ce faire, Sour'dimension a mis en œuvre divers moyens pour que les personnes sourdes bénéficient du soutien auquel elles peuvent prétendre en s'adressant à l'un de ces services publics, vidéoconférences, permanence spécialisée, modules d'information en langue des signes, et cetera.

Le passage de relais ou une prise en charge conjointe de Sour'dimension vers un service spécialisé mieux indiqué pour répondre aux besoins de ces personnes, je parle ici d'un service d'accompagnement pour adultes handicapés peut être problématique.

Pour pallier ces difficultés, la Commission subrégionale et Sour'dimension se sont associés pour proposer aux professionnels des services d'accompagnement du Brabant wallon une « journée d'ouverture » sur la culture des personnes sourdes et leur fonctionnement.

Fort appréciée, la séance d'information a fait germer au sein des services d'accompagnement la volonté de déposer un projet conjoint de formation en langue des signes pour leur personnel dans le cadre du pôle 2 de formation, dès 2016.

Enfin, je préciserai que le soutien financier au projet Sour'dimension est, aujourd'hui, apporté par le député provincial en charge des affaires sociales au sein de la Province du Brabant wallon, qui a décidé de maintenir en activité ce service.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme De Bue (MR). - Merci à M. le Ministre pour les précisions qu'il a bien voulu apporter. Il y a deux services seulement agréés, mais ce service-là ne fait pas partie, je pense, du paysage des services agréés, c'est cela que vous avez voulu dire ?

Je vous remercie pour les éléments que vous avez pu apporter, mais vraisemblablement les besoins sur le terrain sont criants et la réponse ne semble pas suffisante. Je pense qu'à mon avis une collaboration des synergies entre ce que la Région peut faire et ce que les provinces peuvent faire à leur niveau serait utile.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉVOLUTION DANS LE PARTAGE
PUBLIC-PRIVÉ DES LITS EN MAISONS DE
REPOS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la révolution dans le partage public-privé des lits en maisons de repos ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, cela peut être une redite parce que je sais que vous avez déjà précisé des choses à plusieurs reprises et nous l'avons fait ensemble.

Mais je sens que la température est en train de monter. C'est normal. Je vois que c'est dur, on sent bien que physiquement, il y a des moments qui sont ardu. Comme l'on approche d'une ligne d'arrivée où les décisions doivent se prendre et où manifestement les orientations par rapport à ce que sera le nouveau paysage, pour les années à venir,

on ne parle pas de demain, on ne parle pas d'une année ou deux, se redessiner. Vous devez à la fois comprendre que certains demandent des confirmations - c'est ce que j'appelle la redite - d'autres, des certitudes. Il peut y avoir une période transitoire dans laquelle l'on va attendre qu'un texte arrive pour dire concourir à cette fameuse clé qui est pour les homes 50/50 ? Notez 50 pour le privé et 50 pour l'associatif et le public ou bien soit par expérience pilote soit par une autre formule quelle qu'elle soit. Vous savez que l'on est d'accord sur la ligne, ce n'est pas là-dessus que l'on va s'échapper puisque vraiment dans cette manière de voir l'évolution demain des homes, il y a une évidence. L'argent public est rare, la démographie est ce qu'elle est, on a besoin de plus de places, on a besoin de qualité. Pour avoir une certitude que l'on a de la qualité, il faut des hommes et des femmes pour surveiller. C'est pour moi le rôle du public. Il faut aussi des financements pour permettre de survenir à la qualité. Ces financements, c'est le privé.

Demain, confirmerez-vous que vous modifiez la clé ? Y a-t-il un accord politique là-dessus ? Y a-t-il une certitude d'y arriver ?

Entre le moment où l'on finalisera le texte et aujourd'hui, quelles sont, pour ceux qui veulent investir des budgets qui sont normalement des budgets assez importants, les garanties dont ils peuvent disposer pour dire je libère des fonds, ou je m'engage éventuellement dans la forme d'expérience pilote. Y a-t-il des expériences qui se font ? D'autres qui pourront encore se faire ? Je peux initier dans un certain nombre d'initiatives.

Les normes doivent également bouger, avec une certaine raison. Quand on va dans le mur une fois cela peut être une erreur, à la limite on le comprend et on le pardonne. Le faire deux fois, cela fait mal, la troisième fois cela devient de la compréhension.

Ici, on a modifié les normes et, à chaque fois, on a reculé l'échéance. Oui ou non ces normes seront-elles modifiées ? Là aussi, peut-on considérer qu'il ne faudra pas le délai administratif et parlementaire ? C'est comme cela que les choses n'avancent pas facilement. C'est aussi des garanties parfois que l'on donne.

La parole d'un ministre dans ce type de dossier vaut sans doute plus que tout le parcours qu'il faudra encore avoir. Je vous demande sans doute de répéter beaucoup de choses et de confirmer, de manière à être certain que la trajectoire reste la

bonne.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vais faire l'économie de répéter tout ce qui constitue les considérations préalables qui m'ont amené à vouloir esquisser ces nouvelles balises de réforme. D'autant qu'avec vous-même, nous avons déjà pu en discuter. Le constat n'a pas changé depuis lors. Ma volonté non plus.

Très clairement, ce n'est pas pour des questions idéologiques, il faut pouvoir faire preuve de pragmatisme. On ne peut pas continuer de rester dans un schéma et un cadre décrété qui constitue un corset. Cela fait une vingtaine d'années bientôt que ce texte décrétale a été pris. Il répondait probablement opportunément aux besoins de l'époque. Ce n'est plus le cas maintenant. On ne peut pas continuer à vouloir continuer dans ce schéma, dès lors que tous nous sommes conscients de la nécessité de mieux prendre en charge les personnes âgées demain avec une explosion démographique et des octogénaires à partir de 2025.

Cela me semble être des clés à faire sauter pour pouvoir plus facilement être dans une démarche, tout ce que l'on soutient c'est un projet, un projet qui répond à besoin, indépendamment de savoir par qui il est porté dès lors que des balises accompagnent l'approche projet pour garantir l'accessibilité financière à cette place, pour garantir aussi la mixité sociale, la mixité des lourdeurs des cadres à devoir prendre en charge et aussi l'aspect qualitatif à travers des normes, qui devront être revisitées. On ne peut pas rester dans un schéma où le besoin explose et face à lui, un secteur public qui est désargenté qui ne sait, dès lors, plus activer les lits, même ceux qui lui furent confiés. Dans un autre cas, un secteur privé qui a les moyens d'investir, mais qui n'est plus en capacité de pouvoir le faire.

Je rappelle que déjà à l'heure où l'on se parle, on n'a pas loin de 2 500 lits qui sont octroyés, mais qui sont inactivés alors que toutes les semaines, j'ai des bourgmestres, des présidents de CPAS qui viennent me dire, il me faut cinq lits ici, quatre lits là, dix ici... Il y en a 2 500 qui dans les trois quarts attribués au public et qui sont actuellement dormant.

Mon intention est effectivement inchangée. Je vais soumettre prochainement au Gouvernement wallon, je me suis engagé à le faire avant la fin de cette année, une note d'orientation générale qui permet de mieux calibrer ce que sont mes intentions, ce que doit être l'approche méthodologique la matière. L'enjeu n'est pas tant de développer des expériences pilotes que de pouvoir arriver à une réforme de fonds importante. Tant qu'il n'y a pas de réforme, il n'y a pas de matière à craindre quoi que ce soit. Les opérateurs continuent à évoluer dans le cadre de décrets et des balises qui sont aujourd'hui d'application. Par ailleurs, dès lors que ces notes d'orientation auront fait l'objet aussi d'une validation au sein du gouvernement, cela n'a pas encore été le cas à présent, nous aurons l'occasion de pouvoir enclencher les processus y compris de concertation pour pouvoir affiner le dispositif et l'écrire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - C'est la deuxième fois aujourd'hui, Monsieur le Ministre, que je vous dis, que le pragmatisme peut rejoindre l'idéologie. Il faudra un jour que l'on disserte là-dessus. On est assez d'accord.

J'ai en tout cas une réponse, sur les deux que j'attendais, c'est celle de la confirmation de la volonté d'aboutir et d'une conscientisation du ministre réelle à ce qu'est le schéma futur. Je pense qu'il n'en a pas d'autres. Pour encadrer, ce que je vous dis, à savoir que le pragmatisme rejoint l'idéologie, moi je n'en fais pas une marotte. Je ne suis pas de ceux qui pensent que le privé est beau partout, tout le temps, à tout moment et l'on va le décliner de la première jusqu'à la dernière. Je ne pense pas cela. Je pense clairement, par contre, car certains moments si les budgets publics ne permettent plus de répondre à un besoin public, et c'est cela qui existe aujourd'hui, et bien il faut pouvoir dialoguer avec le privé pour y arriver. Cela demande une forme d'empathie, mais aussi une forme de contrôle. Le privé, aujourd'hui, est prêt aux deux, parce qu'il sait que les budgets permettent l'investissement, mais il sait aussi qu'il reste des obligations. On a me semble-t-il, Monsieur le Ministre, jamais été aussi bien placé aujourd'hui que pour conditionner la manière dans le privé à travailler. C'est votre projet qui doit arriver. Ce n'est pas seulement la nôtre. C'est la note qui va arriver, mais entre la note et les points qui suivent la note, ce qui sera en fait notre décret, il y a besoin, vous-même vous le dites, les

bourgmestres viennent me voir... Là, on ne peut pas terminer, c'est un peu ma déception par rapport à la deuxième partie de la réponse.

Il faut demain que quand je viens vous voir, je vais le faire avec grand plaisir, avec un investisseur, il faut que vous puissiez lui dire : « Allez-y, on va faire cela ».

Un exemple, il y a des moments dans la vie où l'on peut faire de grands projets. Quand j'ai commencé l'immersion, il y a 20 ans, j'ai été voir une dame que je respecte encore aujourd'hui, je lui garderai toute mon estime, elle s'appelle Mme Onkelinx, elle était Ministre de l'Éducation. Elle m'a dit, je n'arriverai pas à le placer dans le projet de décret. J'ai trop d'opposition, je n'y arriverai pas, cela ne passera pas, mais tu peux y aller et tu auras des relations. Je l'ai cru et j'ai eu des relations. J'écris à l'époque la première école d'immersion.

Je veux quand je viens voir le ministre, sur ce point-là, qui est un sujet d'avenir, que vous me dire une chose : vas-y, même si cela ne passe pas tout de suite, on y arrivera et je couvre. Seul je suis nu, tandis que si j'ai la couverture d'une majorité que représente le ministre, je suis un peu moins nu.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE
À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
VOLONTARIAT »**

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
VOLONTARIAT EN WALLONIE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Defraigne, sur « le volontariat » ;
- de Mme Pécriaux, sur « le volontariat en Wallonie ».

La question de Mme Defraigne est retirée.

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme la Présidente. - La parole est à

Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je suis tout émue d'avoir entendu M. Crucke avec Mme Onkelinx et son admiration qu'il a pour Mme Onkelinx, j'en ai encore la chair de poule. Monsieur le Ministre, la fondation Roi Baudouin vient de publier une étude qu'elle consacre au volontariat de bénévoles.

Contrairement aux idées reçues, le volontariat touche de plus en plus de jeunes. En effet, 22 % des bénévoles en Belgique sont âgés de 15 à 29 ans selon les résultats publiés par la fondation.

On estime actuellement qu'un Belge sur huit fait du bénévolat. Cette étude précise également que le secteur du bénévolat crée plus d'emplois qu'il n'en subtilise puisque bien souvent, les bénévoles finissent par obtenir un contrat au sein de l'association.

Toutefois, la plateforme du volontariat insiste sur la nécessité de conserver, au sein de notre économie, un bénévolat sans intérêt et au sens premier du terme. Pour le dire autrement, il ne faut pas profiter de ce statut pour créer des « sous-travailleurs » dans les secteurs concernés.

Dans la DPR, le gouvernement s'engage à encourager le volontariat, notamment en soutenant la formation des administrateurs et responsables associatifs bénévoles. Monsieur le Ministre, quelles sont les formations actuellement proposées ? Disposez-vous de chiffres permettant de connaître le nombre de personnes formées ? Qui est chargé de dispenser ces formations ? Comment la Wallonie intervient-elle dans le processus de formation proposé ? Merci pour vos éléments de réponse.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Madame la Députée.

Cette étude de la fondation Roi Baudouin est très intéressante et elle met en évidence une série de constats dont nous avons l'intuition.

Il est parfois important de replacer les choses dans l'exacte proportion et de faire tomber les idées reçues.

Effectivement, par rapport à leur étude précédente, on voit un rajeunissement de l'âge

moyen des bénévoles. Je dirais plutôt que les bénévoles le sont tout au long de la vie et que la tranche des plus de 55 ans ne se détache plus comme dans l'étude précédente.

S'il est classique de convertir ces investissements gratuits en heure de travail, je réaffirme, comme le montre également l'étude que ces heures ne sont pas « volées » au monde du travail. Les bénévoles et les associations ouvrent souvent les portes de l'innovation sociale et nombreux sont les projets qui se pérennisent avec l'engagement de plusieurs personnes.

Le bénévolat est donc aussi créateur d'emplois et bien sûr de richesses sociales et de cohésion sociale, j'aime aussi à le rappeler.

Concernant les soutiens à la formation des bénévoles il existe de deux grandes catégories.

Première catégorie que je simplifierai en parlant de bénévoles de terrain ou d'action. Ce sont les personnes dans les écoles de devoirs, sur le terrain de l'action sociale, et cetera. Leurs formations données par les responsables des associations sont soutenues au travers du budget de soutien octroyé à l'association. Ce sont des dépenses admissibles. Leur montant peut varier d'une association à l'autre suivant le type de projet rentré. Les associations rentrent, sans doute, encore trop peu de dépenses de ce type.

La seconde catégorie est les bénévoles de gestion, ceux qui sont dans les assemblées générales et les conseils d'administration de ces associations. Ce sont les entrepreneurs de l'associatif. Vu la complexification des législations, la professionnalisation de certaines de ces associations qui peuvent compter jusqu'à plusieurs milliers d'employés. Je pense par exemple aux secteurs de l'aide et des soins à domicile, aux hôpitaux ou aux maisons de repos, il est indispensable de permettre à ceux-ci de pouvoir dégager au sein des associations ou dans les fédérations de ces secteurs, entre autres, les moyens de la formation des administrateurs.

C'est d'ailleurs prévu dans le cadre de la charte associative. Il ne s'agit pas de faire à la place des acteurs. Ils savent mieux que nous les formations qui leur sont utiles.

Il s'agit pour moi de permettre les conditions de cette formation. Il y va tant de l'intérêt de la bonne gestion des projets que de la poursuite de l'innovation sociale ou de la participation

citoyenne.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse. C'est très intéressant d'avoir distingué différents types de bénévoles avec le soutien et la gestion. Cela permet de distinguer les différents types de formation dispensés dans le cadre de ces volontaires et dans les différentes associations dans lesquelles ils sont occupés.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'IMPLICATION DE LA WALLONIE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE CITOYEN »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'implication de la Wallonie dans la mise en œuvre du service citoyen ».

La question est retirée.

QUESTION DE M. HAZÉE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CHARTE ASSOCIATIVE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la charte associative ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE MME VIENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES AIDES À L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ »

QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ ET LES ORGANISMES PÉNITENTIAIRES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Vienne, sur « les aides à l'investissement des entreprises de travail adapté ;
- de M. Collignon, sur « les entreprises de travail adapté et les organismes pénitentiaires ».

Les questions sont retirées.

QUESTION ORALE DE MME VIENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TRAVAIL DE PREMIÈRE LIGNE DES SERVICES D'INSERTION SOCIALE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le travail de première ligne des services d'insertion sociale ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « SUR LA CONVENTION RELATIVE AU CENTRE DE RESSOURCES « HANDICAP ET SEXUALITÉ » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre

des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la convention relative au centre de ressources « handicap et sexualité » ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE FINANCEMENT DES SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES AU SEIN DES CPAS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement des services de médiation de dettes au sein des CPAS ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES STRUCTURES ORGANISANT LES COURS DE FRANÇAIS POUR LES PRIMO-ARRIVANT »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les structures organisant les cours de français pour les primo-arrivant ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE MME BONNI À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PHÉNOMÈNE DES « LOVERBOY » »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le phénomène des « loverboy » ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, cette année, le rapport de Myria, centre fédéral Migration, rendu public à la mi-octobre met, entre autres, l'accent sur le phénomène des victimes de loverboys. Il s'agit en fait de jeunes filles, issues, pour la plupart, de Roumanie, Bulgarie ou d'Albanie qui sont séduites par des hommes, les suivent à l'étranger et sont ensuite contraintes à la prostitution.

Je disais pour la plupart concernant les pays d'origine, car, en Belgique, le phénomène existe aussi : certains loverboys recrutent et exploitent les victimes chez nous. Ce recrutement concerne, selon Myria, des jeunes filles, d'origines sociales diverses mais ayant toutes en commun d'être émotionnellement très fragiles. La prise de contact entre le loverboy et sa victime s'effectue le plus souvent via les réseaux sociaux ou aux abords d'institutions de jeunesse. Les motivations de tels réseaux sont évidemment financières.

Dans les conclusions de son rapport, Myria insiste sur la nécessité de sensibiliser encore davantage les professionnels de première ligne en contact avec les jeunes afin qu'ils puissent détecter de telles situations.

Bien que de tels chiffres soient difficiles à obtenir, à combien estime-t-on le nombre de loverboys et leurs victimes chez nous en Wallonie ? Les actions de prévention, de sensibilisation et d'information ont-elles cours auprès des professionnels en contact avec les jeunes ?

Dans l'affirmatif, pensez vous poursuivre, voire développer des actions afin de tenter de contrer au mieux ce phénomène ? Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, comme vous le mentionnez à juste titre, il est difficile d'estimer le nombre de loverboys et de leurs victimes en Wallonie. En effet, ce phénomène est encore peu connu. Il conviendra, tout d'abord, de mieux le définir et d'en mesurer l'ampleur. Cet objectif est poursuivi au travers de deux plans.

Le futur Plan d'action national de lutte contre

toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019, en cours d'adoption, se concentrera sur les violences suivantes : les violences entre partenaires, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les violences liées à l'honneur, les violences sexuelles et la prostitution forcée.

Dans le cadre de la prostitution, il y a précisément une volonté d'étudier et de lutter, notamment, contre le phénomène des loverboys. Une cartographie sur l'ampleur de la prostitution en Belgique sera élaborée et un groupe de travail rassemblant les acteurs de terrain sera ensuite mis sur pied afin de formuler des recommandations politiques.

Cette cartographie fera également le point sur l'accueil existant et nécessaire pour les personnes prostituées. La Wallonie sera associée à ces réflexions.

Dans le cadre de ce Plan d'action national, la Flandre prévoit de consacrer une étude au phénomène des loverboys. Je prendrai connaissance avec intérêt des résultats de cette étude et verrai s'il y a lieu de développer des mesures spécifiques en Wallonie.

Deuxième élément, sachez qu'il existe, aussi, un Plan d'action nationale 2015-2019 de lutte contre la traite des êtres humains, auquel la Wallonie participe et qui aborde également la problématique des loverboys. Dans ce cadre, la Fédération

Wallonie-Bruxelles réalise une étude sur l'état de la prostitution. Cette étude permettra d'améliorer notre connaissance du phénomène et d'affiner notre politique en la matière.

En Wallonie, à ce stade, l'effort est porté sur la formation et la sensibilisation des travailleurs sociaux des structures d'aide et de soins aux personnes prostituées, d'une part, et des opérateurs subventionnés pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origines étrangères, d'autre part, à la problématique de la traite et, en particulier, à l'exploitation sexuelle.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je remercie M. le ministre pour ses réponses et l'évolution des dossiers en cours. Il est vrai que ce phénomène concerne tant la prostitution que la traite des êtres humains et elle existe depuis de nombreuses années. Le pire est que cela touche de jeunes filles très jeunes de 12 ou 13 ans, il faut vraiment avoir une attention très particulière en la matière. Merci.

Mme la Présidente. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 57 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Véronique Bonni, PS
M. François Bellot, MR
M. Georges-Henry Bouchez, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Olivier Destrebecq, MR
M. Philippe Dodrimont, MR
Mme Véronique Durenne, MR
M. Frédéric Gillot, PTB-GO!
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Philippe Henry, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
Mme Anne Lambelin, PS
Mme Carine Lecomte, MR
M. Bruno Lefebvre, PS
Mme Christie Morreale, PS
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
M. Patrick Prévot, PS
M. André-Pierre Puget, PP
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Graziana Trotta, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Véronique Waroux, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASI	allocation supplémentaire d'invalidité
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
AWSR	Agence wallonne pour la Sécurité routière
BEI	Banque européenne d'investissement
CALRE	Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe
CCTB	Cahier des charges-type Bâtiments
CEO	chief executive officer
CO2	dioxyde de carbone
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRESAM	Centre de Référence en Santé Mentale ASBL
CRI	centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
DG	Direction générale
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DICS	Direction interdépartementale de la Cohésion sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
Feader	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération Générale du Travail de Belgique
GAMP	Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Place pour personnes handicapées de grande dépendance
GSM	Global System for Mobile
HEC	Haute école commerciale
HIV	Human Immunodeficiency Virus
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
IDEA	Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IST	infections sexuellement transmissibles
MASS	Maison d'Accueil Socio-Sanitaire
MST	Maladie sexuellement transmissible
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
OIP	organismes d'intérêt public
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PEREx	le centre de trafic de la Région wallonne
PIB	produit intérieur brut
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
RTET	Réseau transeuropéen de transport
SAJA	Service d'accueil de jour pour adultes
SEC 2010	nouveau système européen des comptes nationaux et régionaux
SETIS	Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu Social Bruxellois

SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
SUSA	Service Universitaire Spécialisé pour personne avec Autisme
T.E.C.	Société de Transport en Commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
VIH	virus de l'immunodéficience humaine